MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Mercredi 6 décembre 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Emmanuel Deonna*, *Simon Gaberell*, *Mme Maria Pérez* et *M. Pascal Spuhler*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *Mme Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 décembre et mercredi 6 décembre 2017, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M[me] Sandrine Salerno sera absente aux deux séances d'aujourd'hui. *(Des membres du Conseil municipal circulent dans les travées.)* Monsieur Pastore, pouvez-vous regagner votre place? Contrairement à ce qui s'est passé hier, ce soir j'aimerais pouvoir travailler dans le calme, la discipline et le respect de la parole de l'autre.

Encore une information: je rappelle aux membres de la commission du règlement qu'ils se réuniront à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret, et aux membres de la commission des finances qu'ils sont attendus dans la même salle à 20 h 15.

Je vous rappelle aussi, Mesdames et Messieurs, qu'à l'issue de nos travaux de ce soir il vous faudra prendre vos affaires; vous ne pouvez pas les laisser sur vos pupitres.

4. Projet de délibération du 14 novembre 2017 de Mmes et MM. Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Michèle Roullet, Vincent Schaller, Daniel Sormanni et Eric Bertinat: «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017» (PRD-159)[1].

Suite du troisième débat

Le président. Je rappelle que le bureau du Conseil municipal a clos la liste des intervenants hier.

M. Pascal Holenweg (S). Puisqu'on reprend après une pause bienvenue, un sommeil réparateur et quelques indispensables moments de sustentation le débat entamé et interrompu hier, on commencera – en ce qui nous concerne – soit par présenter nos excuses, soit par exprimer des aveux de faiblesse coupable.

En effet, dans la modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève qui se limitait à spécifier que pour avoir accès aux piscines il fallait porter une tenue de bain, on n'a pas vu que derrière cette formulation en apparence bénigne se profilait le retour des invasions sarrasines. On n'a pas vu que, quand un règlement municipal parle de tenue de bain, il faut forcément penser au burkini. On n'a pas vu que, quand on édicte des règles comme celles qui sont édictées actuellement pour l'accès aux piscines – des règles égalitaires entre femmes et hommes, égalitaires entre les piscines et, si possible, égalitaires entre les lieux de baignade cantonaux et municipaux –, là-derrière se profilait une offensive destructrice de l'Occident chrétien.

Cette faiblesse coupable de notre entendement et de notre vigilance, il faut probablement qu'on s'en excuse. Nous en sommes bêtement restés, nous, à un examen rationnel des dispositions rationnelles d'un règlement rationnel, dans une collectivité publique qui, depuis la fin du XVIIIe siècle, essaie de fonctionner sous l'empire de la raison, au sens où les encyclopédistes et Voltaire ont défini la raison: c'est-à-dire une capacité de raisonner en dehors des fantasmes religieux et des traditions culturelles.

Le règlement municipal des installations sportives de la Ville de Genève a été modifié par le Conseil administratif, comme celui-ci en a la capacité et le pouvoir; le Conseil municipal en a également le pouvoir. Ce document a été modifié selon les procédures habituelles et non pas clandestinement ni sournoisement. Il est accessible à tout un chacun sur le site internet de la Ville, il n'y a donc rien

[1] Début du troisième débat, 3932.

là de clandestin. Suite à cette modification, le règlement se contente désormais de poser des règles générales et abstraites, applicables aux femmes comme aux hommes, à la piscine des Vernets comme à la piscine de Varembé, avec pour règle de base que les tenues autorisées dans ces lieux de bain doivent être des tenues de bain. Être en tenue de bain dans un lieu de bain, pour un esprit simple comme le nôtre, cela paraît une formule à la fois logique et suffisante dans un règlement municipal.

Il ne nous paraît pas indispensable de détailler le nombre de pièces des maillots de bain des femmes. Il ne nous paraît pas indispensable de préciser que les bras des femmes doivent être couverts mais pas ceux des hommes. Il ne nous paraît pas indispensable de fixer au genou la limite de la taille des jambières des maillots de bain et au coude la limite de la taille des manches des maillots de bain des femmes. Il nous paraît seulement indispensable – ou utile, à supposer que ça le soit encore – de dire que, dans une piscine, on arrive avec des tenues de bain. Si la Ville de Genève avait des pistes de ski, il serait assez logique que l'on précise qu'il faut y aller avec des tenues de ski. La Ville de Genève ayant des piscines, il est a priori logique qu'elle dise que, dans les piscines, on se présente en tenue de bain.

Nous en étions restés là, parce que ce que nous demandons à un règlement, c'est précisément de poser des règles générales, abstraites, logiques et rationnelles. Sauf qu'il y a les arrière-pensées, les arrière-fonds et les bas-fonds. Si nous ne voyons pas le burkini dès qu'on parle de tenues de bain, une partie du Conseil municipal et de la presse le voient. Dès qu'on édicte des règles qui ne s'appliquent pas seulement aux femmes, mais à tout le monde, dès qu'on se refuse à édicter des règles vestimentaires ne s'appliquant qu'aux femmes, il y a dans ce Conseil, dans la population et dans la presse aussi… *(Brouhaha général.)*

Le président. Monsieur Holenweg, attendez, s'il vous plaît. Il est exclu que nous continuions dans ce brouhaha! Mesdames et Messieurs, je dois vous dire que je suis prêt à lever la séance, si ça continue avec un tel cheni ce soir! Je vous prie donc de regagner vos places, de garder le silence et d'écouter tout simplement l'orateur. *(Le président attend le silence.)* Monsieur Holenweg, continuez.

M. Pascal Holenweg. Merci, Monsieur le président, pour cette minute de silence en la mémoire d'un grand chanteur de rock français… J'avoue que j'ai oublié d'aller chercher sur internet ce que Johnny pensait du burkini. J'en reviens donc au sujet de nos débats et de nos ébats.

Quant à nous, nous en étions restés à une pensée rationnelle et pragmatique: le règlement des piscines municipales peut se contenter de poser comme règle que,

pour y avoir accès, il faut être en tenue de bain; qu'il n'est pas indispensable de détailler le nombre de pièces que les maillots de bain des femmes doivent comporter; qu'il n'est pas indispensable non plus de fixer la limite de la taille des manches et des jambières.

Il se trouve qu'on n'en est plus là. Certains ont vu dans la généralité de la réglementation actuelle une menace contre la civilisation occidentale et chrétienne. Ils nous proposent donc de ressusciter l'ancien règlement, celui qui interdit aux femmes d'avoir les bras couverts mais pas aux hommes; celui qui interdit à tout le monde d'avoir les genoux couverts; celui qui distingue soigneusement ce qui est autorisé aux femmes et ce qui est autorisé aux hommes, ce qui est interdit aux femmes et ce qui est interdit aux hommes; celui qui détaille jusqu'à l'absurde les codes vestimentaires imposés surtout aux unes et un peu aux autres.

Il s'imposait naturellement que le règlement d'accès aux piscines soit le plus compréhensible possible, le plus général possible, le plus égalitaire possible, le plus rationnel possible. Mais, apparemment, ce qui devait s'imposer naturellement ne s'impose pas si naturellement que cela… A droite et à l'extrême droite, on a convoqué les islamistes et les burkinis; c'était totalement hors de propos. Il fallait sonner le tocsin pour faire du bruit! On a sonné le tocsin, on a fait du bruit: «Les Sarrasins arrivent! Roland, souffle dans ton olifant!»

On en est maintenant à un débat sur le burkini, alors qu'au départ le règlement ne parlait d'aucune tenue vestimentaire particulière. Les intégristes – religieux ou non, islamiques ou non –, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire et de l'écrire, n'exècrent rien tant que les libertés. *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Holenweg, arrêtez-vous. On attend que ces personnes irrespectueuses vous écoutent… Mesdames et Messieurs, si vous voulez que je fasse une pause d'un quart d'heure pour vous permettre de vous défouler à la buvette ou dans les travées, il faut me le dire! Sinon, on écoute les orateurs! Monsieur Holenweg, vous arrivez à l'épuisement de vos six minutes de temps de parole…

Des voix. Sept!

Le président. …de vos sept minutes. Je vous prie de conclure.

M. Pascal Holenweg. En comptant les interruptions? Monsieur le président, vous ne pouvez pas les compter…

Le président. Continuez, Monsieur Holenweg, et terminez-en!

M. Pascal Holenweg. Au stade où on en est, nous ne pouvons, nous, que réitérer la position qui est la nôtre depuis le début de ce semblant de débat: ce que nous demandons à un règlement d'accès aux piscines, c'est de poser des règles générales, abstraites, compréhensibles, rationnelles et applicables. Nous nous refusons à convoquer les fantasmes – qu'ils soient islamophobes ou pas – dans un débat qui devrait porter sur un règlement d'accès aux piscines municipales. Il nous suffit de dire que l'accès aux piscines doit se faire en tenue de bain, comme il nous suffirait de dire que l'accès aux pistes de ski doit se faire en tenue de ski. Il n'est pas indispensable – il est même totalement navrant – de voir le débat sur l'accès aux piscines…

Le président. Vous devez conclure!

M. Pascal Holenweg. …finir par devenir un débat sur une défense civilisationnelle; c'est totalement hors de propos. En faisant dériver le débat sur ce terrain-là – c'est ma dernière phrase, Monsieur le président – la seule chose à quoi on aboutit, c'est à ridiculiser les principes que l'on prétend défendre, et même les codes civilisationnels auxquels on prétend rattacher l'accès aux piscines. C'est un accès à un lieu de bain, ce n'est pas un accès à un lieu de culte. *(Applaudissements.)*

M^me^ Delphine Wuest (Ve). Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne reviendrai pas là-dessus et serai brève. Le mot «burkini» ne se trouve pas dans le nouveau règlement des installations sportives de la Ville de Genève, il s'agit là d'un faux débat. Si la position des Verts est majoritairement contre le projet de délibération PRD-159 justement en raison de ce faux débat, nous avons quand même décidé d'avoir la liberté de vote pour une question de démocratie interne. Merci!

M. Simon Brandt (LR). Je n'ai qu'une seule chose à dire – et je m'adresserai ici à M. Kanaan: la raison même de ce troisième débat sur le projet de délibération PRD-159 était d'avoir de nouveaux arguments aujourd'hui, suite aux débats d'il y a trois semaines sur le même objet. On aurait ainsi pu attendre de vous ce soir, Monsieur Kanaan, que vous preniez la parole en premier et que vous nous disiez: «J'ai réfléchi à un amendement au règlement des installations sportives de la Ville de Genève qui respecte à la fois ce que le Service des sports a constaté et ce que la majorité du Conseil municipal demande.»

Mais qu'est-ce qu'on constate, une fois encore? Que le Conseil administratif se lave les mains des décisions du Conseil municipal! Dans quelques instants, M. Kanaan va nous dire combien ce projet de délibération est mauvais, alors même que lui n'a rien fait pour tenter de trouver un compromis entre les nécessaires besoins du Service des sports et la volonté du Conseil municipal. On l'a vu avec le budget, on le voit une nouvelle fois avec le projet de délibération PRD-159: le Conseil administratif continue à avoir un souverain mépris pour le Conseil municipal, à plus forte raison pour la population. Le jour où l'exécutif utilisera la raison même du troisième débat, qui est de trouver un compromis suite aux premier et deuxième débats, au lieu de de nous faire des leçons de morale comme dans quelques instants, la Ville aura fait un grand pas… *(Applaudissements.)*

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. De toute façon, les majorités sont faites. Si je peux me permettre, Monsieur Brandt, votre demande ne laissait aucune ouverture à la moindre discussion, puisque vous avez refusé le renvoi en commission du projet de délibération PRD-159.

M. Simon Brandt (LR). Ça fait trois semaines…

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je ne travaille pas comme ça, Monsieur Brandt, et je l'assume pleinement! Les coups de force et les rapports de force… *(Remarque de M. Brandt.)* Laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompu!

Dans cette histoire, il faut se rappeler où on en est. J'ai été conseiller municipal et j'ai été député. J'étais membre de la majorité en termes de rapport de forces politiques au Conseil municipal et de la minorité comme député au Grand Conseil. Dans un cas comme dans l'autre, lorsqu'on légifère, lorsqu'on édicte une règle exécutoire – qui n'est ni une motion ni une résolution – on a la décence d'aller en commission. C'est ce qui se passe dans n'importe quel parlement qui se respecte, dans ce pays, qu'il soit municipal ou cantonal. La majorité, vous l'avez de toute façon, Monsieur Brandt. Mais c'est en commission qu'on travaille, c'est là qu'on peut éventuellement élaborer des bases de discussion.

Vous avez décidé de faire un coup de force – c'est comme ça que nous l'avons interprété. Une majorité de quatre groupes a décidé de voter ce projet de délibération PRD-159 quoi qu'il en soit. Vous avez décidé de récupérer une règle provisoire du Service des sports qui n'avait aucun fondement juridique d'aucune forme et qui, de plus – c'est un accident –, est sexiste. C'est aussi pour cela que je voulais changer le règlement des installations sportives de la Ville de Genève. Je me réjouis du premier recours au nom de la loi sur l'égalité, puisque vous consolidez une formulation sexiste pour faire un coup de force.

Vous légiférez sur des tenues de bain, Mesdames et Messieurs, sur des tenues de bain! Vous introduisez un critère subjectif et irrationnel dans un document modifié par le Conseil administratif – cela relève de sa compétence, à la base, mais le Conseil municipal a visiblement décidé de gérer la Ville opérationnellement à la place du Conseil administratif… Vous en avez la possibilité, d'après la loi sur l'administration des communes (LAC), mais 80 personnes qui veulent diriger la Ville comme un gouvernement, à un moment donné, cela risque de devenir très compliqué!

Je rappelle que l'ancienne base réglementaire sur les piscines était divergente et incomplète. Je ne m'amuse pas à me lever le matin en me demandant quel règlement je vais pondre ou modifier… Cela ne me passionne aucunement, Monsieur Brandt, je vous le dis au cas où! Ce n'est pas pour cela que je fais de la politique. Mais dans l'action publique il faut évidemment des bases juridiques claires. Nous mettons donc à jour les différentes normes municipales pour qu'elles soient lisibles et interprétées de manière simple par les personnes qui doivent les appliquer, c'est là un souci quotidien.

Plus de 400 000 personnes fréquentent nos piscines chaque année; leur nombre augmente, et on s'en réjouit. Mais je vous rassure, Mesdames et Messieurs: sur le plan pratique, le projet de délibération PRD-159 que vous allez voter ce soir n'aura quasiment aucun effet, car les cas de personnes à exclure des piscines par le biais de votre texte sont rares, extrêmement rares.

Au niveau symbolique, en ce qui concerne la manière dont nous concevons l'action publique – aussi bien le processus même que les valeurs qui sous-tendent votre proposition, Monsieur Brandt –, il y a entre vous et moi une divergence de fond et je l'assume pleinement. Vous n'avez pas la même vision de l'action publique municipale que moi ou que la majorité du Conseil administratif – en tout cas sur ce plan, mais cela vaut aussi pour le budget.

De ce point de vue, nous sommes dans une législature extrêmement difficile. Sur le plan symbolique, non seulement vous légiférez à l'emporte-pièce sans passer en commission – ce qui est le déni même de la fonction d'un parlement – et vous reprenez à votre compte une compétence du Conseil administratif, soit, mais surtout vous introduisez des jugements de valeur sur les tenues de bain dans une ville comme Genève. Quand j'entends les prises de position des quatre formations de cette alliance extrêmement hétéroclite qui promeut le projet de délibération PRD-159, comme je l'ai déjà écrit, je me dis que certains membres de cette même alliance doivent vraiment se boucher le nez et les oreilles – et plein d'autres choses – quand ils entendent les autres.

L'Union démocratique du centre se pose en défenseuse des droits des femmes, alors qu'il n'y a pas une seule élue dans ce groupe! En politique, Messieurs de l'Union démocratique du centre – je ne peux même pas dire Mesdames –, vous

passez votre temps à combattre toutes les propositions qui vont dans le sens d'un micro-progrès du droit des femmes. C'est vraiment ridicule! Le ridicule ne tue pas, heureusement pour vous…

Quant au Parti libéral-radical, le PLR, franchement, vous pouvez supprimer le L! Suzette Sandoz, que j'ai citée la dernière fois et que je mentionne à nouveau ce soir, pour le plaisir, n'est pas vraiment une gauchiste et encore moins une fan des islamistes! C'est une ancienne conseillère nationale libérale, pour ceux et celles qui ne la connaîtraient pas… Elle est professeur de droit à la retraite. Or, elle a dit: «S'acharner sur le burkini, c'est prouver son ignorance des vraies valeurs.» Elle était vraiment libérale, elle! *(Applaudissements.)*

Votre position, vous qui soutenez le projet de délibération PRD-159, est le déni d'une Genève ouverte, le déni d'une Genève qui intègre toutes ses composantes, le déni d'une Genève multiculturelle, le déni d'une Genève libérale – le déni, en tout cas, d'une Genève que, moi, je défends. Mais visiblement vous ne la défendez plus…

Une voix. Et les droits de la femme?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Concernant les droits de la femme – je suis d'accord avec vous qu'il faut en parler –, eh bien, c'est simple: les très rares femmes en burkini qui n'entreront plus dans nos piscines n'iront plus nager! Eh oui, c'est ça, la réalité! Avec le projet de délibération PRD-159 vous faites plaisir aux islamistes; j'aimerais que ce soit dit pour le *Mémorial*, parce que vous n'avez plus envie de l'entendre. Les islamistes ne combattent pas le burkini par hasard: ils ne veulent pas que les femmes nagent! Qu'il n'y ait aucun malentendu: à titre personnel, j'abhorre profondément toute forme d'extrémisme religieux, qu'il soit musulman, chrétien, juif, bouddhiste ou n'importe quoi. J'abhorre cela, parce que je viens d'un pays où l'extrémisme religieux a fait beaucoup de mal.

Mais ici, Mesdames et Messieurs les signataires du projet de délibération PRD-159, vous faites le contraire de ce que vous prétendez vouloir faire: défendre les droits de la femme. C'est très simple, ces femmes-là ne viendront plus nager! Vous introduisez des jugements de valeur et des principes d'exclusion, vous créez un problème là où il n'y en avait pas. Vous prenez une lourde responsabilité symbolique!

Comme je l'ai dit, ce projet de délibération ne changera pas grand-chose en pratique, mais c'est effectivement une évolution de la manière de concevoir la vie publique et la politique publique à Genève qui est assez choquante.

Vous avez raison de faire un parallèle avec le budget municipal, Monsieur Brandt – j'en terminerai par là –, mais votre conclusion diffère de la mienne, parce que vous travaillez par coups de force depuis le début de cette législature. Vous voulez prouver à quel point vous pouvez bander les muscles et montrer que vous avez la majorité. On est donc en profond désaccord! Et vous vous privez vous-même de la possibilité d'influencer réellement les politiques publiques en faisant des coups de force en permanence. Je me réjouis que le peuple ait bientôt diverses occasions de se prononcer à ce sujet. *(Applaudissements.)*

Le président. La liste des intervenants ayant été close, en troisième débat je mets aux voix l'amendement de M. Pascal Holenweg déposé hier en fin de séance. Il s'agit de modifier par la formulation suivante l'article 22, alinéa 4, lettre a) du règlement des installations sportives de la Ville de Genève: «Les tenues autorisées sur les plages publiques cantonales sont autorisées dans les piscines publiques municipales.»

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 40 non contre 30 oui.

Le président. A présent, je mets aux voix l'amendement déposé hier par M. de Battista et M^me^ Gavilanes, qui demande d'ajouter au règlement des installations sportives de la Ville de Genève l'article 22 bis nouveau formulé comme suit: «Les costumes de 1920 sont autorisés dans les piscines publiques.»

Mis aux voix, l'amendement de M. de Battista et M^me^ Gavilanes est refusé par 39 non contre 24 oui (6 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 41 oui contre 30 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 22, alinéa 4, lettre a), du règlement des installations sportives de la Ville de Genève daté du 26 juillet 2017 est modifié comme suit:

Article 22, alinéa 4, lettre a) *(nouvelle teneur)*

Les seules tenues de bain autorisées dans l'enceinte des bassins sont les suivantes:

– pour les hommes: maillot de bain, longueur maximum au-dessus du genou, pas de T-shirt;
– pour les femmes: maillot de bain une pièce ou deux pièces, bras nus, jambes au maximum au-dessus du genou, pas de jupe ou de robe de bain.

Si les tenues de bain ne correspondent pas à ces prescriptions ou encore si elles sont jugées sales ou négligées, le personnel du Service des sports peut être amené à les interdire sans justifier le motif.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mai 2017 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 9 769 850 francs et net de 5 858 150 francs, soit:

Délibérations I et II: deux crédits complémentaires (travaux)

- **5 232 150 francs, complémentaires au crédit de 58 679 900 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), destinés à la réalisation des travaux imprévus dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité, ainsi qu'à l'augmentation des frais induits liés à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre;**
- **3 911 700 francs brut, complémentaires au crédit de 58 679 900 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), financés intégralement par une fondation privée genevoise et l'octroi d'une subvention fédérale, soit 0 franc net, destinés à la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures, dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.**

Délibérations III et IV: deux subventions d'investissements octroyées à la Fondation du Grand Théâtre

- **248 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations;**
- **378 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène de la place de Neuve (PR-1236 A)[1].**

[1] Rapport, 3775.

Troisième débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Comme nous l'avons déjà dit hier, la proposition PR-1236 est prématurée. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quelle est l'étendue des dégâts dans le bâtiment de la place de Neuve et je pense qu'il est totalement inadéquat de voter aujourd'hui une proposition consacrant 9,5 millions de francs à différents postes pour des travaux au Grand Théâtre. Je le répète, j'estime que c'est prématuré et qu'avant de voter quoi que ce soit il faut absolument attendre le rapport de l'expert pour connaître l'étendue des dégâts, les montants éventuels que cela coûtera et qui les prendra en charge. Telle est la raison pour laquelle je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à renvoyer la proposition PR-1236 une nouvelle fois à la commission des travaux et des constructions. Je vous en remercie.

M. François Bärtschi (MCG). On voit comment la Ville de Genève, une fois de plus, jette l'argent par les fenêtres! Ce n'est même pas des millions de francs, mais des dizaines de millions de francs! Ces montants s'accumulent et s'ajoutent les uns aux autres. On se retrouve maintenant avec un projet ultra-ambitieux pour le Grand Théâtre, qui prévoit des constructions en sous-sol mal réfléchies. Tout cela nous coûte une fortune, alors qu'on aurait besoin dans le même temps de cet argent pour du logement et des tâches sociales. On a vraiment besoin de cet argent, non pas pour édicter des règlements de piscines, point purement accessoire, même si on aime passer beaucoup de temps à des trucs très secondaires, dans ce Conseil municipal, mais pour des projets importants. Et là, on jette l'argent par les fenêtres… surtout pas pour les bonnes priorités!

La véritable vie des Genevois – qui sont souvent en difficulté – est ailleurs. Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de la population a de la peine à se loger et à trouver un emploi. Tout cela on n'y pense pas, car au Conseil municipal on vit sur un petit nuage, malheureusement.

M. Simon Brandt (LR). J'ai une question à poser à M. Kanaan; mon collègue Vincent Subilia la lui a posée hier, mais il n'a pas répondu très précisément. Quand le Conseil administratif compte-t-il nous informer des frais de dédit dus au déplacement de certains spectacles de la prochaine saison du Grand Théâtre à l'Opéra des Nations? Je rappelle que ces frais seront à la charge de la Ville de Genève. Etant donné que cela aura un impact sur le budget municipal 2018, l'exécutif compte-t-il déposer un amendement au projet de budget, l'excédent budgétaire prévu de 250 000 francs ne suffisant potentiellement pas pour équilibrer les éventuels frais de dédit, qui seront supérieurs?

Il y a quelques instants, M. Kanaan nous a fait l'éloge du travail en commission; eh bien, étant donné que le Conseil administratif estime qu'on ne doit pas retourner en commission pour examiner ces éléments-là, qu'il nous dise ici et maintenant combien cela coûtera! Et s'il ne peut pas le faire aujourd'hui, quand compte-t-il nous indiquer ces montants, vu qu'ils auront un impact direct sur le budget 2018 de la Ville? Bien entendu, je parle aussi des éventuels surcoûts… A moins que le Conseil administratif, par la voix de M. Pagani, ne s'engage dès maintenant à nous confirmer qu'il n'y aura plus un franc de surcoût dans ce chantier.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on ne va pas refaire tout le débat d'hier, mais il y a quand même un certain nombre de choses que je ne peux pas laisser passer.

D'abord, nous ne jetons pas l'argent par la fenêtre. C'est bien parce que le bâtiment de la place de Neuve n'a pas été entretenu tous les vingt ans, comme il se doit pour les bâtiments patrimoniaux, qu'il est dans cet état. Tous les vingt ou trente ans, il faut «revisiter» l'ensemble. Or, le Grand Théâtre n'a pas été ainsi «revisité» depuis 1959 – sauf pour les ponts de scène, et c'était bien trop tard! Je vous rappelle, Monsieur Bärtschi, qu'à l'heure actuelle la Ville dépense quasiment 1 million de francs par an pour l'entretien de ce bâtiment – et ça, c'est de l'argent jeté par la fenêtre, c'est sûr! Tout cela pour essayer de mettre des emplâtres sur une jambe de bois.

De plus, le Grand Théâtre a été construit pour un personnel de 100 employés; aujourd'hui, 250 personnes y travaillent, au bas mot. Ces travaux étaient donc nécessaires et il fallait les faire urgemment; je remercie celles et ceux qui ont tiré cette charrue, notamment le Parti démocrate-chrétien.

Pour répondre à la question de M. Brandt, nous avons déjà dit qu'il était difficile d'établir le montant du déficit de la prochaine saison, dans la mesure où M. Richter doit effectuer certaines rocades en essayant de riper sur la fin de la saison, en 2019, les spectacles prévus dès septembre 2018 à la place de Neuve – le *Ring* de Wagner, pour ne pas le nommer. A la place, il s'agit de déplacer à l'Opéra des Nations d'autres spectacles prévus à partir de janvier 2019 sur la scène de Neuve. Tant que cela n'est pas fixé, nous ne pouvons pas calculer le coût de l'opération. En janvier ou en février 2018, nous pourrons donner des pourcentages estimatifs, mais ce sera très difficile jusqu'au dernier moment. Toutefois, nous vous les fournirons, Mesdames et Messieurs.

En ce qui concerne l'autre aspect de la demande des crédits figurant dans la proposition PR-1236, il est faux de dire qu'il y a une augmentation du coût du projet de 10 millions de francs. Ce n'est pas vrai! Il s'agit simplement de rétablir les divers et imprévus. En 2014, lors du vote de la proposition PR-1063 amendée, je m'étais levé à cette même place – ou celle d'à côté, car je n'étais

pas encore maire à ce moment-là – pour dire que c'était un peu de la folie de supprimer les divers et imprévus dans le projet de rénovation d'un bâtiment tel que le Grand Théâtre.

Je vous ai donné des explications à ce sujet, Mesdames et Messieurs, en mentionnant notamment les canalisations du côté de la rue François-Diday. Il a fallu utiliser des caméras pour voir que les tuyaux étaient fractionnés, cassés, et qu'on devait les réparer. Là est la cause d'une partie des infiltrations d'eau de la nappe phréatique dans le sous-sol du bâtiment.

C'est donc de la folie de ne pas avoir laissé ces divers et imprévus dans la proposition PR-1063! Je vous demande ici de les rétablir. Je remercie les personnes qui ont compris cet enjeu – il ne leur aura pas fallu longtemps pour comprendre, d'ailleurs, en visitant le bâtiment pendant une heure. N'importe qui pourrait admettre, en se rendant sur place, qu'il y a bel et bien des imprévus. Or, la rubrique «divers et imprévus» est faite pour ça! Parce que certains travaux sont effectivement imprévus…

Enfin, sur le plan financier, j'ai signalé ici même il y a trois semaines qu'à onze mois de la fin des travaux de rénovation du Grand Théâtre – si le Conseil municipal vote ce soir le rétablissement du crédit des divers et imprévus, comme je l'espère – il me restait 600 000 francs de marge de manœuvre. J'ai dit aussi que nous avions intégré dans le montant total des dépenses à voter ce soir à la faveur de la proposition PR-1236 les 200 000 francs que coûte la résorption des infiltrations d'eau.

Pour finir, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vraiment remercier du fond du cœur la fondation privée qui nous a aidés. Contrairement à ce qui a été dit hier, la rénovation des foyers du Grand Théâtre et de la façade – y compris après les dégradations scandaleuses que celle-ci a subies et qui nous ont coûté 25 000 francs, je le signale pour donner la mesure de leur gravité – était et reste prévue au budget de la Ville de Genève. Cette fondation, que je remercie du fond du cœur, nous a aidés à terminer les foyers, car nous avions prévu de faire des économies sur les foyers, mais il fallait aussi rénover les avant-foyers et la salle du rez-de-chaussée. Nous pourrons ainsi déplacer la billetterie du rez-de-chaussée et mettre à son ancien emplacement un snack qui accueillera le public dans de meilleures conditions que depuis 1959.

Voilà, Mesdames et Messieurs, c'est une autorisation de dépense que je vous demande avec la proposition PR-1236. Je vous demande de faire en sorte que nous puissions continuer les travaux de rénovation du Grand Théâtre dans de bonnes conditions, sans perdre trop d'argent. Merci beaucoup!

M. Stéphane Guex (HP). J'interviendrai très brièvement. Lors de la séance de la commission des travaux et des constructions du 21 juin 2017 sur la proposition PR-1236, il a été demandé si les frais correspondant aux divers et imprévus

seraient maîtrisés avec le crédit demandé. Or, cela a été confirmé; je crois que l'information figure dans le rapport PR-1236 A. Pour ma part, je poserai donc ce soir une fois encore la question au magistrat: peut-il nous confirmer que cette ouverture de crédit couvrira tous les frais et tous les imprévus? J'ai une deuxième question, et j'en aurai terminé pour ce débat: peut-il nous garantir aujourd'hui que, comme il l'a déjà annoncé – et comme il semblait le confirmer tout à l'heure –, le Grand Théâtre sera rendu à ses utilisateurs en janvier 2019? Je l'en remercie.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordre du Parti démocrate-chrétien demandant la clôture du débat et le vote immédiat des délibérations de la proposition PR-1236. Je la mets aux voix.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 35 non contre 33 oui (1 abstention).

Le président. Nous poursuivons donc le débat avec les personnes inscrites au tour de parole. Madame Frigenti Empana, c'est à vous.

M^me^ Jannick Frigenti Empana (S). Merci, Monsieur le président. *(Brouhaha.)*

Le président. S'il vous plaît, Madame, attendez le silence. Certaines personnes ici sont peut-être encore dans l'émotion de la motion d'ordre qui vient d'être refusée… Nous attendons que ça se calme du côté du Mouvement citoyens genevois! Monsieur Leisi, Monsieur Sormanni, ça joue? On peut y aller? D'accord! Alors c'est à vous, Madame Jannick Frigenti Empana.

M^me^ Jannick Frigenti Empana. Merci, Monsieur le président. Cette motion d'ordre n'ayant pas été acceptée, je vais joindre ma voix au concert des disques rayés, vu que nous entendons répéter ce soir les mêmes arguments que nous avons déjà entendus hier. Il n'y en a qu'un seul de nouveau, il émane d'un membre du Mouvement citoyens genevois qui n'était pas présent, lui non plus, lors de la séance de la commission des travaux et des constructions consacrée à la proposition PR-1236. Ce conseiller municipal nous a dit tout à l'heure qu'il y avait d'autres priorités que la rénovation du Grand Théâtre.

Nous aimerions rappeler que, si les travaux liés à la proposition PR-1236 devaient s'arrêter pour que nous réexaminions l'ensemble en commission des

travaux et des constructions, des emplois seraient mis en péril, car les personnes qui travaillent sur le chantier du Grand Théâtre devraient s'arrêter également. Or, nous sommes tous très soucieux de l'emploi et de la sécurité des employés – ce qui me fait dire aussi que le crédit visant à l'acquisition du système d'interphonie pour la scène permettra de veiller à la sécurité du personnel du Grand Théâtre.

En conclusion, je le répète, ne mélangeons pas les deux débats: il y a un débat sur une proposition – la PR-1236 – demandant de l'argent pour continuer les travaux, et un autre débat sur une résolution – la R-216 – actuellement en cours d'examen en commission des finances pour connaître les rôles et responsabilités des instances impliquées dans les problèmes qui ont causé le retard du chantier. Merci d'avoir entendu ces arguments, Mesdames et Messieurs! Merci de voter la proposition PR-1236 et non pas son renvoi à la commission des travaux et des constructions. Le Parti socialiste vous en remercie par avance.

M. Daniel Sormanni (MCG). Quant à moi, je suis un peu étonné de la tournure de ce débat. Vous vous plaignez, Monsieur Pagani, que nous vous ayons «enlevé les divers et imprévus» – c'est vrai, mais leur coût s'élevait à un peu plus de 4 millions de francs dans la proposition PR-1063 initiale, et maintenant vous nous ramenez une demande de crédits de 9,7 millions de francs! Bon, d'accord, sur ce montant total le coût des travaux prévus est de 5 232 150 francs. Mais 5 232 150 francs, ce n'est pas le même chiffre que les 4 286 191 francs des «réserves pour imprévus» fixées au départ! Il y a donc bel et bien un supplément – et il y en aura encore un autre à cause des travaux dus aux inondations dans les sous-sols.

Ne venez pas nous dire qu'on n'a pas bien équilibré nos calculs! Je me souviens parfaitement du débat sur la proposition PR-1063, vous ne pouvez pas prétendre que j'exagère. Je vous ai dit: «Vous verrez, à la fin de la rénovation du Grand Théâtre, on en sera à 70 millions de francs de travaux.» Eh bien, on y est! 58 679 900 francs ont été votés avec la proposition PR-1063 amendée, si on y ajoute les 9 769 850 francs de la proposition PR-1236 on arrive presque à 70 millions de francs.

Et peut-être n'est-on pas encore à l'abri des surprises dues à cette inondation dans les sous-sols, nettement plus importante que ce qu'on veut bien nous dire. Il se peut qu'on finisse avec 80 millions de francs de travaux! Alors, arrêtez de dire que les dépenses sont maîtrisées, c'est faux! Arrêtez de dire que les choses suivent leur cours normal, Monsieur Pagani! On est partis d'un projet inférieur à 60 millions de francs et on finira au minimum à 70 millions de francs, si ce n'est pas plus. A un moment donné, il faut savoir raison garder! Mettez 100, 200 ou 300 millions de francs dans le Grand Théâtre, pendant que vous y êtes! Moi, je suis un partisan du Grand Théâtre, j'aime l'opéra et j'y vais! Mais ce n'est pas une raison pour gaspiller l'argent, à mon avis.

On doit économiser un peu les deniers publics, car nous avons d'autres bâtiments publics à entretenir qui ne l'ont pas été pendant vingt ans. Ce n'est pas votre faute, Monsieur Pagani, je vous l'ai déjà dit et je vous le répète, il n'empêche que de nombreux bâtiments patrimoniaux n'ont pas été entretenus et qu'il faudra bien le faire – sans parler des logements de la Gérance immobilière municipale (GIM) à la Jonction ou à la rue Soubeyran, par exemple. J'en passe, et des meilleures! Ceux de la Jonction sont dans un état déplorable: depuis au moins vingt ans, il y a des échafaudages qu'il a fallu mettre parce que la façade s'effrite et qu'on doit récupérer les débris avec des morceaux de bois. C'est simplement inadmissible! Eh bien, tout ce qu'on dépense ailleurs, on ne le dépensera pas là. Et on n'est probablement pas près de voir le crédit de rénovation des bâtiments municipaux de la Jonction, où les travaux vont sans doute coûter dans les 200 millions de francs. Si on suit le trend de la rénovation des Minoteries, ce sera peut-être même 300 millions de francs…

Alors où va-t-on trouver tout cet argent? Par l'emprunt? Par l'augmentation de la dette? Non! Je ne suis pas d'accord que l'on fonctionne comme ça! Sachons raison garder! On nous dit aujourd'hui que, d'ici à fin janvier 2018, nous aurons le rapport de l'expert sur la situation du chantier du Grand Théâtre; on saura alors à peu près où on va, si les dégâts sont très importants ou un peu moins que nous ne le craignons… On pourra chiffrer leur coût et peut-être, à ce moment-là, voter la proposition PR-1236 – certainement avec une rallonge. Par conséquent, soyons un peu raisonnables et responsables, dans ce Conseil municipal, et renvoyons cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Le président. Je fais voter le renvoi de la proposition PR-1236 à nouveau en commission des travaux et des constructions, tel que l'a proposé M. Sormanni.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux et des constructions est refusé par 40 non contre 33 oui (1 abstention).

Le président. En troisième débat, nous passons au vote des délibérations de la proposition PR-1236.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 40 oui contre 23 non (10 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 56 oui contre 9 non (10 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée par 55 oui contre 8 non (11 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée par 55 oui contre 8 non (11 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 232 150 francs, complémentaire au crédit de 58 679 900 francs, voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), destiné à la réalisation des travaux imprévus dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité, ainsi qu'à l'augmentation des frais induits liés à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs, durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 232 150 francs.

Art. 3. – Un montant de 100 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1063/1 du 20 mai 2014.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 911 700 francs, complémentaire au crédit de 58 679 900 francs, voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), financé intégralement par une fondation privée genevoise et l'octroi d'une subvention fédérale, soit 0 franc net, destiné à la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures, dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 911 700 francs.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 248 000 francs, destiné à une subvention d'investissement, octroyée à la Fondation du Grand Théâtre pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations, situé 40 avenue de France et propriété de la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 248 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2021.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 378 000 francs, destiné à une subvention d'investissement, octroyée à la Fondation du Grand Théâtre pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène du Grand Théâtre, à la place de Neuve.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 378 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2022.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

M. Stéphane Guex (HP). Je voulais juste faire remarquer qu'au cours de mon intervention de tout à l'heure j'ai posé deux questions au magistrat et n'ai pas obtenu de réponse.

Le président. Il vous sera répondu ultérieurement.

6.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mai 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 29 455 800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR-1165/1) pour la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, sise sur les parcelles N^os^ 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50, soit:

- **option 1: 588 700 francs destinés à la réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et par la simplification de l'assainissement des serrureries des fenêtres;**
- **option 2: 2 076 900 francs destinés à la réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et de travaux d'amélioration de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres;**
- **option 3: 1 491 200 francs destinés à la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la maison de quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation;**
- **option 4: 2 979 400 francs destinés à la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la maison de quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation, dont ceux de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres (PR-1239 A)[1].**

Rapport de M. Régis de Battista.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 6 juin 2017. Elle a été traitée sous la présidence de M^me^ Jannick Frigenti Empana le 30 août, le 6 septembre, le 20 septembre et finalement le 4 octobre 2017. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement.

[1] Proposition, 207.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Option 1

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 588 700 francs complémentaire au crédit de 29 455 800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR-1165/1) et destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, comprenant des travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et par la simplification de l'assainissement des serrureries des fenêtres, sur les parcelles N^os^ 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 588 700 francs.

Art. 3. – Un montant de 11 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1165/1 du 23 novembre 2016.

Option 2

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 076 900 francs complémentaire au crédit de 29 455 800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR-1165/1) et destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, comprenant des travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et des travaux d'amélioration de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres, sur les parcelles N^os^ 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 076 900 francs.

Art. 3. – Un montant de 40 700 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1165/1 du 23 novembre 2016.

Option 3

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 491 200 francs complémentaire au crédit de 29 455 800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR-1165/1) et destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, comprenant des travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la maison de quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation, sur les parcelles N[os] 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 491 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 29 200 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1165/1 du 23 novembre 2016.

Option 4

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 979 400 francs complémentaire au crédit de 29 455 800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR-1165/1) et destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, comprenant des travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la maison de quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation, dont ceux de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres, sur les parcelles N[os] 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 979 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 58 400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1165/1 du 23 novembre 2016.

Séance du 30 août 2017

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), de M^me^ Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), de M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DPBA), M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction (DPBA), M^me^ Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), M^me^ Francine Koch, directrice adjointe (SJS), et M. Vincent Mas Durbec, architecte

M. Pagani annonce que le chantier de l'école de Pâquis-Centre a démarré durant l'été. Des pavillons ont été installés pour accueillir les classes scolaires le temps des travaux. Il faut savoir que le projet connaît un dépassement financier de 588 700 francs. M. Meylan va présenter une série d'options correspondant aux demandes du Conseil municipal.

M. Meylan indique que la commission des travaux et des constructions (CTC), puis le Conseil municipal, vont devoir se prononcer sur quatre options. La première consiste à voter le projet sans aucune amélioration. Le maintien du statu quo représente un coût supplémentaire de 588 700 francs. Ce montant correspond aux conséquences des économies demandées par le Conseil municipal qui entraînent obligatoirement des travaux complémentaires. Avant de présenter les trois autres options, il faut connaître deux groupes de prestations. Le premier groupe comprend plusieurs améliorations de programme destinées aux utilisateurs: création d'une salle polyvalente mutualisée; aménagement de deux préaux couverts dans la cour côté lac; intégration de tableaux blancs interactifs; ajout d'une porte d'accès à la maison de quartier; gestion automatique des stores permettant un meilleur contrôle du climat intérieur; réfection de la peinture des passerelles et barrières métalliques et rationalisation du projet CVSE. Le second groupe concerne l'assainissement des serrureries. Il s'agit d'enlever l'amiante qui se trouve dans les joints des fenêtres. Afin d'optimiser les mesures d'économies, les mandataires proposent d'intervenir uniquement sur les joints amiantés. Les autres éléments (verres de fenêtre,

joints en bon état) ne seront pas remplacés. La première option (statu quo) refuse toute proposition d'amélioration. La seconde option prend uniquement en compte l'assainissement des serrureries pour un montant de 2 076 900 francs. La troisième option refuse cet assainissement, mais accepte les prestations destinées aux utilisateurs. Le coût de cette opération est de 1 491 200 francs. Enfin, la quatrième option comprend les deux groupes d'amélioration pour un montant de 2 979 400 francs. Il faut savoir que l'abandon de la salle polyvalente complique la mise en œuvre de l'isolation du bâtiment. Les travaux pour assurer l'enveloppe thermique augmentent logiquement les coûts en cas de renoncement à cette partie du projet.

Mme Widmer indique que l'école de Pâquis-Centre est particulièrement complexe à gérer. Elle se trouve dans un quartier dense où les espaces de jeux sont peu nombreux. En parallèle, l'établissement accueille un certain nombre d'activités extrascolaires. En réunissant la maison de quartier, la ludothèque et une salle de spectacle, il constitue un pôle d'activités pour les familles. Or, les conditions actuelles n'offrent pas le confort nécessaire aux utilisateurs. Tout d'abord, le préau avait été abandonné par les familles depuis quelques années. Cette baisse de fréquentation était due à des problèmes de cohabitation. Pour pallier cette situation, la Ville a installé de nouveaux jeux pour les enfants. Grâce à ces aménagements, le préau était, avant le démarrage, fréquenté par les familles en dehors des horaires scolaires. Ce type de mesures est d'autant plus important que l'école accueille une population multiculturelle et souvent précaire. En revanche, les autres infrastructures à la disposition des habitants sont peu nombreuses et très fréquentées. Lieu de socialisation important pour les familles, la ludothèque arrive à saturation. Au cours des discussions avec les partenaires de quartier, le manque de lieux de rencontre a souvent été évoqué. Les associations des habitants de quartier se sont mobilisées à diverses reprises pour demander la mise à disposition de locaux. La création d'une salle polyvalente permettrait de répondre à ce besoin. Ce type d'infrastructure existe dans toutes les nouvelles écoles genevoises. Ces espaces sont loués pour des événements privés et des activités associatives. En aménageant une salle polyvalente et en agrandissant la ludothèque, l'école sera mieux occupée. Comme chacun le sait, le quartier subit une problématique d'incivilités et d'insécurité qui a des répercussions importantes sur le fonctionnement de l'établissement. La nuit, le préau est fréquenté par toutes sortes d'usagers. Les recoins du préau sont utilisés pour des activités illicites et le matin les lieux sont insalubres. La cohabitation entre ce type de population et les enfants est très compliquée. Malgré un nettoyage intensif et quotidien, il n'est pas facile de maintenir une qualité d'accueil suffisante pour les élèves. La situation se dégrade en été puisque les rues sont moins fréquentées par les familles. Actuellement, le lieu connaît de gros problèmes de salubrité. Il faut savoir que l'école de Pâquis-Centre est l'établissement scolaire le plus nettoyé de Genève. La fermeture des recoins des préaux permettrait de diminuer les activités illicites. En outre, la gestion de l'école en serait plus fluide.

A la question d'un commissaire sur les coûts des éléments qui ont été enlevés ou ajoutés dans les options présentées ce soir, M. Pagani rappelle que le Conseil municipal a voté des mesures d'économies à hauteur de 3 453 360 francs. Le département a donc demandé aux mandataires d'identifier les éléments pouvant être modifiés de telle manière à réaliser lesdites économies. En parallèle, un dépassement de 588 700 francs a été annoncé avant le début du chantier. Face à cette situation, le magistrat a décidé de profiter de la présentation de ce dépassement pour plaider en faveur des éléments qui ont dû être coupés.

M. Pagani explique que les options ne comportent pas d'éléments nouveaux. Il profite de cette réunion pour exposer différentes possibilités de maintien ou de suppression des éléments identifiés pour réaliser les économies.

M. Meylan indique que la première option permet une baisse de 2 864 660 francs. Ce montant correspond aux objectifs d'économies votés par le Conseil municipal et au crédit complémentaire de 588 700 francs. La seconde option offre une économie de 1 376 460 francs. La baisse des coûts de la troisième option s'élève à 1 962 160 francs. Enfin, la quatrième option offre une économie de 473 960 francs. Ce montant révèle que le vote de l'ensemble des éléments du projet serait moins élevé qu'au départ. En ce qui concerne le crédit complémentaire de 588 700 francs, il est composé des éléments suivants: retour à la configuration actuelle des préaux couverts suite à la suppression de la salle polyvalente (273 000 francs); compte d'attente provisions et réserves pour imprévus (19 000 francs); compte d'attente pour honoraires mandataires (202 200 francs); calcul des frais financiers + TVA + intérêts intercalaires (94 500 francs). A ce stade, la toiture provisoire a été installée. Un élément de façade a également été mis en place. La commission peut visiter le chantier si elle le désire.

M[me] Alder rappelle qu'il existe de réelles difficultés dans le quartier. Les incivilités sont nombreuses dans le préau. La Voirie n'est pas le seul service sollicité puisque la police municipale doit régulièrement intervenir sur ce périmètre. L'architecture du bâtiment offre des zones d'ombre propices au deal. Ces recoins servent également d'urinoir à certaines personnes. Face à cette situation, il apparaît nécessaire de modifier la configuration du bâtiment. La suppression des recoins est souhaitée par l'ensemble du personnel de l'école. Le directeur a fait part de cette demande à plusieurs reprises. Outre la diminution des problèmes de salubrité, le projet doit permettre aux habitants de se réapproprier l'espace. La création d'une salle polyvalente permettra aux familles d'occuper l'école de manière positive. En revanche, le rejet de ces éléments risque de coûter énormément à la Ville. Les habitants du quartier ont besoin de lieux de rencontre et il est primordial d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Questions-réponses

Une commissaire aimerait comprendre comment la quatrième option a pu engendrer une économie de 473 600 francs.

M. Meylan confirme que l'acceptation de l'ensemble des éléments du projet coûtera moins cher qu'au départ.

M. Schmidt explique que la DPBA a passé en revue tout ce qu'il était possible d'enlever pour réaliser l'économie de 10% demandée par le Conseil municipal. Cette opération a permis d'optimiser les locaux techniques, le cuvelage de la traverse et l'étanchéité des façades.

M. Mas Durbec ajoute que la durée de la phase de l'appel d'offres a permis d'être plus performant sur la résolution des détails.

La même commissaire aurait souhaité voir une proposition regroupant les éléments de la troisième option excepté la salle polyvalente et la porte d'accès à la maison de quartier. L'objectif initial de la proposition était de rénover l'école. La priorité devrait être accordée aux conditions de travail des élèves et du corps enseignant.

M. Meylan précise que la création de la salle polyvalente permettrait de supprimer un gigantesque recoin. Il est difficile d'imaginer que le projet laisse cette importante surface à l'abandon.

Un commissaire aimerait connaître les coûts de construction de cette salle. En outre, il serait souhaitable d'avoir des précisions sur les futurs frais de fonctionnement.

M[me] Alder indique que les écoles construites par la Ville intègrent des salles polyvalentes à destination des habitants. Ce type d'aménagement crée de l'animation et favorise les rencontres dans les quartiers. L'enjeu de cette démarche est de proposer de nouveaux espaces de vie socioculturelle. Le dernier exemple en date est celui de l'école de Chandieu.

M[me] Widmer ne peut pas répondre sur le coût des équipements.

M. Pagani note que la commission a la possibilité de formuler un amendement allant dans le sens de la proposition de la commissaire.

M[me] Widmer explique que ces salles sont équipées de tables et de chaises pliables. Elles comportent un espace de cuisine avec de la vaisselle. Les habitants qui souhaitent utiliser la salle doivent s'inscrire sur le site internet de la Ville. Les lieux sont disponibles le mercredi après-midi et le week-end. Le coût de la location est en général de 150 francs. Les prestations sont réalisées à coût constant puisque c'est le personnel du Service des écoles et institutions pour l'enfance qui s'occupe de l'accueil des locataires et du nettoyage. La fermeture des salles est

effectuée, quant à elle, par une société de surveillance privée. Néanmoins, le coût de cette prestation est absorbé par les recettes des locations. Ainsi, la gestion des salles polyvalentes est relativement simple. Il faut savoir que ces structures sont essentiellement occupées par les familles.

Un commissaire demande si le crédit voté par le Conseil municipal le 23 novembre 2016 prévoyait de combler les recoins de l'école.

M. Pagani explique que le budget initial envisageait la création d'une salle polyvalente, l'avancement des façades, l'agrandissement de la ludothèque et l'assainissement des serrureries. Or, le Conseil municipal a décidé de réduire les coûts de 3 453 360 francs. Sur cette base, le département a essayé d'enlever le plus d'éléments possible sans porter atteinte à la substance du projet.

Un commissaire note que le préau est déjà partiellement couvert. On peut craindre que l'agrandissement de ce toit augmente la fréquentation de l'école par la faune nocturne. Face à cette situation, il serait souhaitable de prévoir un système bloquant l'accès au préau durant la nuit.

M. Pagani confirme que les avant-toits actuels favorisent les problèmes de trafic et de malpropreté. Ces couverts vont être enlevés dans le but de diminuer les incivilités dans le préau. Une visite du chantier permettrait à la commission d'évaluer avec pertinence les enjeux du projet.

Un commissaire demande si le département a envisagé la possibilité de fermer les espaces comprenant les recoins favorisant les incivilités et le trafic de drogue.

M. Pagani révèle que la police municipale va accroître la surveillance de l'école de Pâquis-Centre. Il serait regrettable de fermer un espace qui pourrait accueillir différentes activités destinées aux familles et aux associations de quartier. Avant de penser à fermer cette partie de l'école, il faut évaluer les conséquences de l'augmentation des inspections.

Un commissaire rappelle que le problème de la proposition précédente concernait la hausse des coûts. Il serait intéressant d'avoir des explications à ce sujet. Des précisions sur le calendrier seraient également les bienvenues. Il est important de comprendre à quel moment le département s'est rendu compte qu'il y aurait des dépassements. Les différents éléments demandés par les associations ne semblent pas être la cause principale d'une telle augmentation de crédit.

M. Pagani indique qu'il annoncera à la commission les dépassements significatifs des projets par rapport au plan financier d'investissement.

Un commissaire informe que les explications sur les dépassements figurent dans le texte de la proposition PR-1239. Alors que le programme initial concernait principalement l'assainissement de l'enveloppe thermique et des installations

techniques, le projet a ajouté toute une série d'éléments liés à la sécurité incendie. Les normes légales imposent par exemple la création de nouvelles cages d'escalier.

M. Pagani propose d'envoyer des explications écrites sur le dépassement financier.

Un commissaire aimerait connaître la part du dépassement imputée aux associations de quartier.

M. Meylan lui répond que les éléments de programme destinés aux utilisateurs se montent à 1 491 200 francs.

M. Meylan explique aussi que la salle polyvalente correspond aux standards des nouvelles écoles. Elle répond à un besoin effectif des habitants du quartier.

Mme Alder ajoute que cette salle a souvent été évoquée dans les discussions du contrat de quartier.

Mme Widmer indique que l'abaissement des façades a représenté une opportunité de répondre aux besoins des habitants.

Un commissaire demande si le département a pensé à installer des urinoirs dans le quartier.

M. Pagani note que les zones d'ombre offertes par les recoins augmentent le risque de ces incivilités. L'abaissement des murs devrait donc permettre de réduire ces problèmes de malpropreté. Cela étant précisé, le département réfléchit actuellement aux possibilités d'installer des WC publics. Pour rappel, la Ville a fermé une trentaine de ces espaces il y a dix ans pour des raisons financières.

Un commissaire aimerait avoir des explications sur l'impossibilité de diminuer davantage les coûts du projet.

M. Pagani indique que les mandataires ont examiné tous les postes. Il faut comprendre que la suppression des éléments destinés aux utilisateurs et la simplification de l'assainissement des serrureries ne permettent pas d'assurer une économie de 10%. L'assainissement du préau demandé par le Conseil municipal a également un coût. Le magistrat pouvait difficilement supprimer une partie de cette opération sans en aviser les commissaires.

Une commissaire voudrait connaître le coût annuel des interventions de la Voirie dans le préau de l'école de Pâquis-Centre.

Mme Widmer peut difficilement répondre à cette question. Le préau est nettoyé par le personnel de la Ville durant la semaine. Cette opération est prise en charge par une société privée les week-ends. Cela dit, le nettoyage du quartier des Pâquis ne va certainement pas diminuer en l'état. L'assainissement du préau aura quand même un impact sur la qualité des interventions.

Un commissaire demande si la Ville a évalué l'impact de la suppression des recoins sur le nombre d'activités illicites.

Mme Widmer estime difficile de procéder à une telle évaluation. La suppression des recoins améliorera la qualité du nettoyage et les interventions de la police municipale. La gestion du périmètre sera également facilitée par l'occupation de la salle polyvalente. La présence de familles dans la salle et le préau y compris le soir changera le regard sur cette école.

M. Meylan explique que l'isolation du préau devra de toute façon être améliorée comme la salle polyvalente pour répondre aux normes en vigueur.

Un commissaire désirerait savoir si le département a envisagé de fermer l'école le soir. Cette mesure empêcherait non seulement les activités illicites, mais aussi les coûts liés aux aménagements dans le préau. Même si la police municipale augmente ses tours dans l'école, elle ne pourra pas empêcher la faune nocturne de hanter ces lieux.

Mme Alder considère qu'il est difficile d'appliquer une telle solution. En l'état, l'école offre un accès à un parking en sous-sol. En outre, les enfants disposent de peu d'espaces de jeux dans le quartier.

M. Pagani explique à un commissaire que les dealers présents à la plaine de Plainpalais n'empêchent pas les jeunes de profiter du skate-park mis à leur disposition.

Mme Alder ajoute que les habitants du quartier des Pâquis souhaitent que le préau reste accessible. D'autre part, l'expérience a montré que les fermetures du préau n'empêchent pas les personnes d'enjamber les barrières.

Une commissaire demande combien de temps les joints qui ne seront pas remplacés pourront rester en bon état. Il serait regrettable de devoir changer ces pièces dans quelques années.

M. Meylan estime que l'état des joints est suffisamment bon pour ne pas devoir intervenir avant une dizaine d'années. Les traitements ponctuels ne posent pas problème car ils font partie de la politique d'entretien des bâtiments. Il faut préciser que les joints ne sont pas accessibles aux enfants. Le maintien des pièces existantes ne posera pas de risques de sécurité.

Mme Studer confirme que les problèmes d'insalubrité et de deal préoccupent les habitants du quartier.

M. Burri estime que la demande du Conseil municipal sur les avant-toits aurait pu être maintenue si le département avait envisagé la fermeture du préau.

M. Pagani souligne qu'il n'a pas d'état d'âme vis-à-vis des demandes du Conseil municipal. En l'état, les économies demandées par le Conseil municipal ne peuvent pas être réalisées sans un dépassement financier. Les mandataires ont

étudié tous les éléments permettant de réaliser les économies. Il se trouve que la diminution de l'intervention sur les abris fait partie des économies possibles. Le magistrat invite les commissaires à se rendre sur place pour comprendre les enjeux du projet.

M[me] Alder estime que l'école est un lieu de vie qui doit garantir le vivre ensemble. La fermeture du préau n'est pas conforme au souhait des habitants du quartier. Cette solution ne correspond pas à un environnement qui essaie d'être accueillant. Par ailleurs, les barrières n'empêchent pas les plus téméraires d'accéder au préau. Au lieu d'envisager une telle solution, il est préférable de favoriser les liens sociaux. La création d'espaces dédiés aux événements festifs diminuera également les problèmes de voisinage autour et dans les immeubles.

La commission remercie les auditionnés de leur venue.

La présidente demandera à la sollicitation de trois commissaires la statistique d'occupation des salles polyvalentes, des explications sur le dépassement financier de la proposition PR-1165 et des informations sur les coûts de nettoyage et des interventions policières.

La présidente rappelle que la commission avait refusé de visiter le chantier. Compte tenu des questions des commissaires, il semble que cette proposition pourrait être remise au vote.

La plupart des commissaires acceptent alors de visiter le chantier.

A la demande de la présidente, la commission accepte à l'unanimité les auditions du collectif Bien vivre aux Pâquis et du directeur de l'école.

Un commissaire désirerait avoir des chiffres précis sur la fermeture des écoles.

La présidente remarque que les écoles n'ont pas la même typologie. La question des fermetures doit être traitée au cas par cas. Dans tous les cas, ce type de question devrait être soulevé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC).

Un commissaire note que l'école de Zurich est clôturée. La commission pourrait auditionner le directeur de cette école pour avoir des informations sur les effets de la fermeture du préau.

Un commissaire souhaiterait que le département propose une option intégrant la fermeture partielle de l'école de Pâquis-Centre. Si cela n'était pas possible, il aimerait mettre au vote une recommandation allant dans ce sens.

La présidente suggère d'attendre la visite de chantier et l'audition du directeur pour se prononcer sur cette question.

La présidente met au vote l'audition du directeur de l'école de Zurich, qui est refusée par 5 non (1 EàG, 2 S, 1 LR, 1 DC) contre 4 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 S).

Séance du 6 septembre 2017

Audition de M^me^ Isabelle Widmer Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO), de M. Joël Fuchs, directeur de l'établissement des Pâquis (écoles de Châteaubriand, de Pâquis-Centre et de Zurich), de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA), de M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction au DPBA, et de M. Vincent Mas Durbec, architecte mandataire

La séance commence dans le préau de l'école de Pâquis-Centre.

Introduisant la visite dans la cour centrale, M. Vincent Mas Durbec explique que les travaux de préparation de la rénovation, notamment certaines opérations particulièrement bruyantes et le désamiantage, ont commencé cet été. Les travaux d'isolation et de mise aux normes en matière de protection contre le feu, sur les bâtiments de l'école, se poursuivront pendant trois ans.

M. Mas Durbec souligne les qualités architecturales de l'école. A propos des circulations extérieures dans le complexe, qui constituent l'une de ses particularités, il explique que dans les années septante, la tendance était à l'ouverture des espaces; aujourd'hui, en revanche, on est plus crispé sur l'énergie et les qualités thermiques. C'est pourquoi le programme prévoit notamment de couvrir les entrées des différentes parties du complexe par de larges baies vitrées (sur une carte, il signale en rose les parties concernées par cette intervention). M. Mas Durbec s'attarde sur la rénovation de l'aile Navigation-Lac, qui abrite des locaux d'activités parascolaires, où il est prévu de fermer la zone couverte, à l'arrière, pour créer une salle polyvalente. Il souligne que la perte des surfaces, induite par ces fermetures de préau couvert, sera compensée par la création d'un couvert dans la cour derrière les bâtiments Navigation-Lac et Môle-Lac.

Questions des commissaires

Un commissaire demande s'il a été envisagé d'améliorer l'éclairage afin de décourager les activités indésirables dans le préau. M^me^ Widmer Bisevac répond que la solution de l'éclairage est examinée au cas par cas, car il n'y a pas de réponse unique aux problèmes qui se posent dans les préaux. Dans le cas du préau des Pâquis, l'éclairage a été essayé, mais il y a eu des réactions dans le voisinage.

Sur demande de M. de Battista, M. Mas Durbac signale l'emplacement du nouvel accès envisagé pour la Maison de quartier des Pâquis (MQP). Il se trouvera sur un flanc de la maison de quartier, sur la rue du Môle, à l'extérieur du préau.

Un commissaire demande un commentaire sur la fermeture des préaux couverts et donc de la diminution de la surface récréative, du point de vue des écoliers-ères.

Mme Widmer Bisevac répond que du point de vue légal, la surface qui restera à la disposition des élèves sera conforme. Il est rappelé en outre qu'un couvert sera proposé dans la cour située à l'arrière des bâtiments Môle-Lac et Môle-Navigation. Au sujet de ce dernier, Mme Widmer Bisevac souligne que la fermeture des espaces entourant l'actuelle salle pour l'animation parascolaire fera gagner des surfaces utiles au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), qui connaît une forte demande d'accueil entre 16 et 18 h. Elle ajoute que la salle polyvalente pourra également servir aux associations d'habitant-e-s. Le même commissaire souhaiterait savoir, puisque même en supprimant les zones couvertes le préau restera aux normes, pourquoi, à l'origine, le préau de l'école des Pâquis a été conçu dans des dimensions supérieures. Mme Widmer Bisevac répond ignorer les raisons pour lesquelles ce préau a été conçu dans ces dimensions. Elle fait remarquer toutefois qu'en Ville de Genève, il y a des préaux de dimensions très différentes.

Sur demande d'un commissaire, M. Meylan précise que les couverts existants, dans le préau central, ne seront pas démantelés.

Les commissaires se déplacent de quelques pas pour rejoindre la partie du préau couverte, derrière le bâtiment Navigation-Lac. M. Mas Durbec explique que le projet consiste à vitrer entièrement le pourtour de cet espace, car la situation de cette partie du préau par rapport à la circulation automobile sur les rues de la Navigation et du Levant en a fait jusqu'à présent un drive-in de la dope.

La visite se poursuit dans le bâtiment Môle-Lac, condamné pour travaux depuis le début de l'été, que les commissaires rejoignent en contournant le complexe par la rue du Môle et la cour arrière.

Sous le préau couvert du bâtiment Môle-Lac, M. Mas Durbec expose la première phase des travaux, qui est en cours pendant une année, depuis cet été. Il explique le concept d'intervention, qui vient d'être validé par la Commission cantonale d'architecture, et qui vaut comme prototype pour les autres zones couvertes. Il montre les grands vitrages entourés d'un cadre en aluminium éloxé, qui recouvrent l'entrée du bâtiment. Il attire l'attention sur leur situation en retrait par rapport à la façade d'origine, une discrétion qui illustre une volonté de respect vis-à-vis de l'architecture du complexe. Il précise qu'une étude colorimétrique a été menée afin de faire retrouver au complexe les teintes des années quatre-vingt.

Les commissaires rejoignent ensuite le toit du bâtiment Môle-Lac, au 3e niveau, qui sert également de préau à certaines classes de l'école. Dans les quatre prochains mois, il est prévu de refaire l'étanchéité du plancher et d'enlever l'amiante de la dalle, puis de recouvrir le tout d'un enrobé. Il précise que le même travail doit être fait sur la dalle du rez-de-chaussée, qui est au-dessus d'un parking. M. Mas Durbec expose également les mesures de sécurité contre le feu, en rappelant que le complexe bénéficie actuellement d'une dérogation par rapport aux normes. Il explique que la police du feu a notamment accepté de considérer

certains éléments existants comme des voies de fuite. En revanche, dans le bâtiment, il faudra créer un escalier sur toute la hauteur jusqu'aux locaux en sous-sol, et compartimenter les salles de classe en remplaçant les portes actuelles par des portes coupe-feu.

Au deuxième niveau, M. Meylan montre aux commissaires un cadre de fenêtre dont le joint contient de l'amiante, en précisant que s'il n'est pas endommagé, il ne présente aucun danger. La proposition est de nettoyer et de poncer les serrureries de ces baies vitrées sans en faire sortir l'amiante. M. Mas Durbec explique que l'enjeu est idéologique ou légal. Le plan A consiste à changer tous les vitrages, à remplacer les joints, à enlever des cadres de fenêtre la peinture contenant du plomb. Le plan B consiste à considérer que les verres existants jouent un rôle mineur dans la nouvelle enveloppe thermique, car l'intervention prévoit de doubler les fenêtres actuelles, depuis l'intérieur, avec des vitrages coulissants. Dans ce cas, on conserve les verres actuels qui sont intacts, on se limite à réviser les joints et à brosser les peintures plombées. On travaillerait donc sans confinement et sans avoir à engager un-e désamianteur-euse. Il souligne que le plan A n'est pas utile pour répondre aux exigences légales, et que le plan B permet de faire une économie d'échelle. La décision doit toutefois être prise par le Conseil municipal.

De retour dans la cour centrale de l'école des Pâquis, M. Meylan attire l'attention des commissaires sur un trou dans le mur, au pied de la salle du GIAP. Cela illustre la dégradation de la serrurerie due à certains comportements.

Audition de M. Joël Fuchs, directeur de l'établissement des Pâquis (écoles de Châteaubriand, de Pâquis-Centre et de Zurich)

Un commissaire souhaite des explications sur les besoins de places dans l'établissement des Pâquis. En réponse, M. Fuchs évoque l'augmentation des effectifs scolaires, ce qui a nécessité l'ouverture de deux nouvelles classes à la rentrée 2017. Il explique également que sur un effectif de 430 élèves, plus de 200 sont inscrits aux activités parascolaires. Le besoin de places pour le GIAP est avéré. L'aménagement d'une salle polyvalente représente un vrai gain pour l'accueil parascolaire, qui actuellement est disséminé sur différents lieux dans des conditions ardues. Il signale que la ludothèque, qui organise aussi des animations durant le temps scolaire, est aussi en manque de place.

Un commissaire fait observer que la salle polyvalente représente une perte d'espace dans le préau pour les élèves. M. Fuchs répond que même avec l'intégration des préaux couverts aux bâtiments, le préau continuera de répondre aux normes légales. Quoi qu'il en soit, les surfaces perdues seront compensées par la création de deux zones couvertes dans la cour arrière, qui gagnera en qualité. M. Fuchs souligne l'aspect lugubre de cette cour, quand il pleut et il fait sombre.

Un commissaire demande si la fermeture des préaux couverts permettra de résoudre le problème des incivilités. M. Fuchs répond que cela contribuera à le résoudre partiellement. Le problème de ces recoins cachés est que des gens s'y soulagent. Cela sent l'urine jusque dans les classes des premiers étages. Il fait observer qu'en revanche, sous la pression de l'opération School, le marché du deal s'est déplacé récemment vers le préau de l'école de Zurich et l'ancien temple. Il souligne que le deal n'est pas le seul problème. Il rappelle celui de l'urine, et mentionne les déchets et les bouteilles vides. Il estime que le problème principal est constitué par les fêtards qui s'y soulagent après les soirées. Les incivilités sont aussi le fait de jeunes du quartier, pour qui le préau de Pâquis-Centre est un point de ralliement. C'est un lieu d'appartenance, davantage que la place de la Navigation ou l'aire de Châteaubriand. Il signale que le préau est lavé tous les matins avant la rentrée.

La présidente informe que le coût du nettoyage à Pâquis-Centre est chiffré à 40 000 francs par année. Cette information, et d'autres, lui sont parvenues ce jour, en réponse à des questions formulées lors de la séance précédente. Elle les fera suivre aux commissaires.

Une commissaire souhaiterait savoir si la direction de l'établissement a été associée à la conception du projet de rénovation. Elle demande aussi quelques détails sur l'opération School. En réponse, M. Fuchs explique qu'il a pu faire quelques observations en lien avec les accès du préau. Dans le même cadre, M. Fuchs a insisté pour que les classes bénéficient d'un rafraîchissement de la peinture. Il a aussi demandé des tableaux blancs interactifs (TBI), un outil pédagogique et tactile associé à des beamers, qui est en passe de devenir une norme, mais qui n'est pas encore obligatoire. Etant donné que les classes doivent être vidées, autant en profiter pour assortir 25 classes sur les 35 de l'établissement avec cet équipement. M. Fuchs craint la tendance d'écoles à deux vitesses induite par la fracture technologique, certains établissements étant plus favorisés que d'autres.

En ce qui concerne School, M. Fuchs explique qu'il s'agit d'un dispositif du poste de la police municipale de Rothschild (APM), de la gendarmerie cantonale et de l'école mis en place à un moment donné où on a constaté que le marché de la drogue se déplaçait vers le préau. L'opération consiste à assurer de la présence policière en faisant des passages fréquents sur les lieux jusqu'à 22 h. Des séances régulières ont lieu avec l'établissement scolaire. Lorsque, en juillet, les jeux de la cour arrière ont été enlevés pour les besoins du chantier, ce lieu, qui était fréquenté par les familles, a été squatté par d'autres personnes, notamment des Roms. La cour a donc bénéficié d'une surveillance accrue des patrouilles. Une séance doit avoir lieu lundi prochain, pour faire le bilan.

Un commissaire demande en quoi le fait de condamner les zones couvertes du préau empêchera des gens d'uriner contre la façade. M. Fuchs confirme que le problème sera réglé seulement en partie. A son avis, le problème de l'urine

continuerait quoi qu'il arrive, car sous l'école il y a un parking et la sortie débouche dans le préau.

Un commissaire demande si l'éventualité de doter le préau d'une surveillance vidéo a été envisagée. M. Fuchs répond que la vidéo a été envisagée, au même titre que l'augmentation de l'éclairage ou la fermeture complète du préau. A sa connaissance, la Ville comme le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) excluent d'y avoir recours pour l'instant.

Le même commissaire suggère d'actionner les caméras en dehors des heures d'école. M. Fuchs répond que les jeunes qui se rassemblent sur le site, informés de cette éventualité, ont répondu que cela leur était égal.

Une commissaire souhaiterait savoir si l'éventualité d'un retard dans l'exécution du chantier a été envisagée et quel en serait l'impact sur les enfants. M. Fuchs répond que les rocades sont planifiées pour les trois prochaines années. A chaque étape du chantier, les classes sont relocalisées. Actuellement, trois classes sont décentralisées dans des pavillons provisoires. Dans la deuxième étape, il y en aura davantage, ce qui suppose de négocier avec le GIAP et de renoncer temporairement à l'atelier du livre et à la salle de jeux pour les classes des années enfantines. Il souligne qu'il est exclu d'augmenter le nombre d'élèves dans les classes.

Une commissaire relève que la Ville insiste pour considérer que les préaux sont des lieux de vie. A voir la configuration de Pâquis-Centre, on peut imaginer qu'il ne serait pas simple de fermer le complexe pendant la nuit. Elle aimerait connaître l'avis des enseignant-e-s sur cette éventualité, ainsi que leurs souhaits.

M. Fuchs répond que la fermeture complète du préau est un sujet récurrent. Le principal risque de cette mesure est de faire du site une cage. Visuellement, ce n'est pas très harmonieux. En revanche, il constate l'effet bénéfice de l'installation de jeux, ce qui a fait venir des parents et des enfants. Cette mesure a redonné vie au lieu et a incité les jeunes qui tapaient dans le ballon à se déplacer dans le préau Zurich. Il rappelle que les jeux doivent être réinstallés après les travaux. L'odeur de l'urine, par contre, est tenace. Par ailleurs, il est convaincu que la création de nouveaux espaces au rez des bâtiments, en fermant les zones couvertes, sera appréciée à tous points de vue.

Au sujet des TBI, mentionnés précédemment, une commissaire souligne que dans l'esprit du Conseil municipal, quand il a traité de la rénovation du complexe il n'était pas question de toucher au crédit de l'équipement pédagogique. La présidente intervient pour signaler que les TBI figurent dans les options 3 et 4 de la proposition PR-1239.

Un commissaire s'inquiète des mauvais effets pédagogiques des incivilités sur les mentalités des jeunes enfants. Il demande si le DIP est informé de ces déprédations.

M. Fuchs répond que le DIP demande des rapports sur le deal et les incivilités. Pour sa part, il transmet régulièrement des informations à sa hiérarchie, car cela fait partie de son travail.

Un commissaire demande si le DIP s'est déjà déplacé la nuit dans le préau. M. Fuchs ne pense pas que cela soit le cas. Il est toutefois convaincu que le problème des incivilités n'est pas concentré aux Pâquis. Il y en a dans d'autres établissements, par exemple au Seujet, et il en discute avec ses collègues.

Une commissaire relève que parmi les trois écoles de l'établissement des Pâquis, le préau de Châteaubriand est fermé dans les heures nocturnes. Elle souhaiterait savoir si cette mesure a été évaluée.

M. Fuchs répond que le treillis du préau a été découpé à plusieurs reprises. Des jeunes ont persisté à s'y rendre, ce qui a provoqué plusieurs interventions de la police. Des interdictions de périmètre ont aussi été prononcées. Il semble que ces mesures ont porté des fruits, car les problèmes ont baissé. Quant à l'urine, l'odeur est moins tenace, car le sol est en catelle, qui est plus facile à laver.

A la demande d'une commissaire sur la question d'installer des toilettes dans le préau des Pâquis M. Fuchs répond que la question a bien été envisagée au sein de la Commission du préau. C'est une mesure qui peut aider, mais l'expérience montre aussi que quand on met des poubelles, cela n'empêche pas de trouver des déchets par terre. De même, les gens ont tendance à uriner là où ils se trouvent.

Audition de M. Alain Riesen, membre du collectif Bien vivre aux Pâquis, de M. Pierre Fuchs, membre de l'Association des habitant-e-s des Pâquis (SURVAP), de M. Gilles Forster, membre de l'Association des parents d'élèves des Pâquis (APE), de M^me^ Léonor Perréard, directrice de la Maison de quartier des Pâquis (MQP), de M. Vincent Quiquerez, membre du comité de la ludothèque, et de M. Dominique Hiestand, de l'Association de défense économique des Pâquis (ADEP)

M. Riesen explique que le collectif Bien vivre aux Pâquis a été formé en 2010. Il se compose de 16 associations, dont 6 sont représentées à cette audition.

M^me^ Perréard souhaite exposer les raisons pour lesquelles la MQP soutient le projet de rénovation dans son intégralité. En premier lieu, la fermeture des coins cachés devrait améliorer le problème de l'urine. Elle tient à préciser que ce problème se présente dans tout le quartier, mais il importe d'en préserver autant que possible les écoles. La MQP soutient également la création de la salle polyvalente et d'autres locaux qui pourraient être créés à partir de la fermeture des zones de préau couvertes. Elle souligne l'importance de la cuisine, autour de laquelle peuvent être développés des projets riches, mobilisateurs et

participatifs, qui favorisent les rencontres et créent des liens. Elle mentionne les samedis de la Maison des enfants, une dépendance de la MQP, où une fois par mois des gens de 15 pays différents se retrouvent pour cuisiner et manger ensemble. Mme Perréard soutient également la salle polyvalente, parce qu'elle pourra servir aux associations des Pâquis, qui par leurs activités et animations en font un quartier très vivant. Mme Perréard loue l'action de prévention primaire que déploient des associations membres du collectif et les autres associations des Pâquis. Cela permet de donner un sens à la notion de «bien vivre ensemble» et de désamorcer les violences. La MQP joue ce rôle auprès de jeunes, souvent en rupture, auprès de qui elle est un troisième référent adulte, après les parents et l'école. Mme Perréard relève qu'aux Pâquis les problèmes avec les jeunes sont relativement rares, notamment parce qu'ils peuvent accéder à des activités dans des locaux dédiés. Elle souligne enfin que de son point de vue la cohésion sociale est un facteur qui favorise la sécurité de la société. A ses yeux, c'est un aspect de la sécurité aussi important qu'un escalier de secours.

M. Quiquerez souligne que les ludothèques des Pâquis et de Sécheron soutiennent également les travaux de rénovation dans le complexe de Pâquis-Centre. Il signale qu'en 2016, plus de 14 500 personnes ont été accueillies dans la ludothèque de Pâquis-Centre. Outre les usager-ère-s individuel-le-s, la ludothèque est également utilisée par le GIAP, les crèches et les écoles du quartier, en dehors des heures d'ouverture. Le local connaît des problèmes de place, d'isolation sonore et thermique. Durant l'été, il a été envisagé de fermer quelques jours à cause de la chaleur. L'aération est également défectueuse. Le bruit, dans les périodes d'affluence, impose aux ludothécaires de faire des pauses fréquentes.

M. Pierre Fuchs, de SURVAP, plaide également pour créer de nouveaux locaux de rencontres et de loisirs aux Pâquis. Il rappelle que ce quartier est l'un des plus denses de la Ville, avec beaucoup de jeunes et d'habitant-e-s d'origine étrangère, qui vivent souvent dans de petits logements. Il relève que 70 nouveaux appartements sont en construction dans l'ancien central de Telecom PTT de la rue de Monthoux; une soixantaine de nouveaux appartements devraient voir le jour à l'emplacement de la chapelle des Buis et les surélévations sont incessantes. Les Pâquis poursuivent donc leur densification alors que le nombre de locaux pour des réunions et des fêtes est le même depuis la construction de l'école.

Un commissaire demande si le collectif Bien vivre aux Pâquis soutient l'ensemble des travaux mentionnés dans la proposition PR-1239, avec tous les compléments.

M. Fuchs répond que le plus important ce sont les locaux dans les actuels préaux couverts, qui avaient disparu de la précédente demande de crédit.

Le même commissaire demande si la fermeture des zones de préau couvertes est une mesure suffisante. Ne faudrait-il pas fermer tout le préau?

M. Riesen répond que le collectif doit mener une discussion à ce sujet, car il n'est pas encore en mesure de formuler une position. Une réunion sur la fermeture de l'ensemble de l'école est prévue pour lundi prochain.

M. Forster explique que l'APE est d'avis qu'en règle générale, il n'y a pas dans le quartier d'espace dédié aux enfants. Le préau de l'école de Pâquis-Centre est donc le lieu où ils peuvent jouer après l'école et le week-end. L'APE est favorable à une fermeture nocturne de tout le préau, mais pas pendant la journée. Cependant, il est vrai qu'en plus des nuisances nocturnes, il y a des gens qui urinent sur place aussi pendant la journée. Les Pâquis sont un quartier où il y a beaucoup de magasins de dépannage. Cela encourage des gens à acheter des bières et à les boire à proximité de l'école. Pour cela, la fermeture des zones couvertes du préau est une mesure qui participe à la solution. L'affectation des lieux joue aussi un rôle. Lorsque le terrain de football a été remplacé par l'installation d'un grand jeu pour enfants, les familles ont recommencé à investir les préaux. Lorsque le jeu a été démonté, cet été, les familles sont allées ailleurs et d'autres populations les ont remplacées.

Une commissaire demande aux auditionné-e-s si l'option 3 de la PR-1239 répond à leurs attentes. M. Fuchs confirme que l'option 3, qui contient les locaux, est bien une solution qui leur convient.

Un commissaire prend note que l'option satisferait les demandes des pétitionnaires. Il demande si d'autres recommandations pourraient être faites, qui ne figurent pas dans la demande de crédit.

M. Forster exprime le souhait que le nettoyage du préau soit effectué quotidiennement, y compris en fin de semaine. Il comprend que les choses ne sont pas toujours simples à mettre en place. Il a le sentiment que des mesures sont prises quand les habitant-e-s lèvent la voix, mais que l'attention se relâche quand ils-elles ne protestent plus, peut-être à la faveur de l'hiver. Il estime que la direction de l'école pourrait faire un meilleur suivi des besoins.

Le même commissaire a pris note que l'APE serait favorable à une fermeture nocturne du site. M. Riesen répond que les associations membres du collectif doivent mener une réflexion sérieuse à ce sujet. Sur la fermeture du site, elles n'ont pas encore arrêté une position. Il ajoute que les associations réfléchissent à un meilleur partage du territoire, et ont également des propositions portant sur les nuisances et sur la convivialité. Le collectif en fera part aux autorités le moment venu. Revenant sur la question de l'accès nocturne au préau, M. Forster note que le préau Zurich est entouré d'une barrière basse. Ce n'est pas très dissuasif, mais il imagine mal un mur de 3 m entourant le préau de Pâquis-Centre. Il est d'accord que cela mérite réflexion.

Un commissaire entend que des mesures ont été prises pour éloigner le deal de l'école. Il souhaiterait connaître l'avis des auditionné-e-s sur l'efficacité de ces solutions.

M. Riesen répond que les mesures se sont révélées efficaces pour l'école, mais le problème reste entier pour le quartier, où il faudrait mener un travail de fond. On aura remarqué que le marché de la drogue s'est déplacé autour de l'école, et s'y cantonne, à cause de la présence de caméras dans d'autres rues. Il faut réfléchir à un ensemble de mesures, mais en attendant, les familles sont très inquiètes et fâchées. Les caméras déplacent le problème sans le résoudre.

Une commissaire rappelle que la présence, au milieu du préau d'une sortie de parking, est un facteur dont il faut tenir compte si on envisage de fermer le préau.

Une commissaire demande aux auditionné-e-s si fermer le préau est une alternative qui rendrait inutile la création d'une salle polyvalente.

M. Riesen répond que cela n'est certainement pas une alternative, mais une discussion est quand même en cours. Il réitère que le collectif doit mener une réflexion dont le résultat sera communiqué ultérieurement. M. Fuchs souhaite souligner que les locaux créés par la fermeture des zones couvertes du préau sont absolument nécessaires. Comme il l'a déjà dit, cela se justifie notamment par l'augmentation de la population dans les Pâquis.

Séance du 20 septembre 2017

Un commissaire demande le report de ce vote car il préfère attendre le caucus de son groupe avant de se prononcer sur la proposition PR-1239.

Un commissaire rappelle que son groupe a déposé une motion relative à l'école de Pâquis-Centre. Il demande si le vote de ce soir est pertinent étant donné que la motion pourrait modifier le projet. Il souhaiterait même que le département intègre une cinquième option à la proposition PR-1239 qui considère la protection de l'école selon des coûts minimums d'adaptation.

Un commissaire estime que cette demande arrive trop rapidement dans l'étude de la proposition PR-1239. Le collectif Bien vivre aux Pâquis est en train de réfléchir à ce sujet.

La présidente met au vote le report du vote de la PR-1239, qui est accepté à l'unanimité de la commission jusqu'à réception des documents demandés par la commission.

Séance du 4 octobre 2017

Un commissaire indique qu'il n'a pas encore reçu de réponse de la part de M. Macherel. Pour rappel, il a demandé une offre chiffrée sur la fermeture de l'école de Pâquis-Centre. Cette offre correspondrait à la cinquième option de la proposition PR-1239.

La présidente rappelle qu'elle a expressément demandé qu'on la mette en copie dans son courriel. Or, elle n'a reçu aucune nouvelle depuis la dernière séance de commission. A ce stade, il serait dommage de repousser la discussion sur la proposition PR-1239.

A la demande de la présidente, un commissaire commente les documents que la commission a reçus. Il constate que les locaux n'ont pas été demandés par les habitants du quartier. Les propositions correspondent à des opportunités qui sont apparues au moment de l'élaboration du projet. Il se trouve que les locaux vont également être utilisés par l'école. Les réponses apportées par le département montrent que les associations n'ont pas fait monter les coûts du projet. La seule demande spécifique concerne la création d'une porte.

Un commissaire tient à souligner qu'il soumettra un amendement en plénière d'avoir une offre chiffrée du coût de la fermeture de l'école de Pâquis-Centre si le vote de la proposition PR-1239 n'est pas reporté. Il demande un vote sur cette question.

La présidente met aux voix le report du vote dans l'attente d'une cinquième option chiffrée par M. Macherel, qui est refusé par 11 non (3 LR, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 DC) contre 4 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 DC).

La présidente met alors aux voix le principe de voter la proposition PR-1239 le soir même, ce qui est accepté par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC).

Prises de position

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois considère que la fermeture du préau permettrait d'économiser certains travaux. En l'état, la rénovation de l'école de Pâquis-Centre approche les 30 millions de francs. Avec un tel montant, la Ville pourrait construire un nouveau bâtiment. Même si la toiture doit être rénovée, certains éléments ne paraissent pas pertinents. En outre, la suppression des recoins n'empêchera pas l'occupation du préau par une faune nocturne indésirable.

Une commissaire du Parti libéral-radical regrette que les options présentées dans la proposition PR-1239 ne permettent pas de délier certains éléments plus importants que d'autres. Cela étant précisé, on distingue deux types de proposi-

tions, celles liées aux normes entrées en vigueur depuis le premier projet et celles qui relèvent de la discussion entre le DCA et les différents partenaires du quartier. Alors que les premières répondent à une obligation légale, le Parti libéral-radical reste dubitatif quant à la pertinence des secondes. Sans remettre en question les compétences des associations, le Parti libéral-radical souhaite privilégier la rénovation de l'école et l'amélioration des conditions d'enseignement. Même si certaines demandes des associations sont justifiées, ces dernières se sont rajoutées au projet initial. En outre, on relève que certaines propositions correspondent à la configuration des nouvelles écoles (salle polyvalente par exemple). Or, l'école de Pâquis-Centre ne se prête pas à l'aménagement de telles structures et augmentent les coûts du projet de manière conséquente. Pour ces différentes raisons, le Parti libéral-radical opte pour une première option amendée. L'amendement concerne l'ajout de 25 tableaux blancs pour un montant de 140 000 francs.

Un commissaire rappelle que le Mouvement citoyens genevois a déposé une motion demandant d'étudier les possibilités de fermer l'école de Pâquis-Centre. En l'état, le Mouvement citoyens genevois s'opposera à toutes les options de la proposition PR-1239 et déposera un amendement en séance plénière.

Un commissaire rappelle que l'Union démocratique du centre a voté en plénière pour la réduction des coûts du projet de 10%. En réponse, le Conseil administratif a déposé plusieurs options tentant d'inclure de nouveaux éléments. Ne souhaitant pas revenir sur sa position, l'Union démocratique du centre optera pour la première option. Il est regrettable que le Conseil administratif n'ait pas pris au sérieux le vote du Conseil municipal sur la réduction des coûts.

La présidente demande si l'Union démocratique du centre rejoint la proposition d'amendement du Parti libéral-radical.

Le commissaire rejoint la proposition du Parti libéral-radical qui répond à un réel besoin des enseignants. On peut quand même imaginer que le projet comprenne les tableaux blancs sans une augmentation de coût. Par ailleurs, l'Union démocratique du centre rejoint les propos du Mouvement citoyens genevois concernant la fermeture de l'école. Pour information, le concierge de l'école de Sécheron a affirmé que les fermetures extrascolaires avaient réglé une grande partie des nuisances nocturnes.

Un autre commissaire du Parti socialiste estime que la visite du chantier a permis de révéler l'état de vétusté de l'école de Pâquis-Centre. La suppression des recoins est apparue nécessaire pour pouvoir offrir des conditions de travail acceptables aux élèves et aux enseignants. Quant aux fenêtres, il serait dommage de ne pas profiter des travaux pour les remettre à niveau. La suppression de cet élément ne ferait que reporter l'intervention à plus tard. Même si le projet a subi des augmentations de coût, il faut relever l'effort fourni par le DCA pour présenter différentes options aux commissaires. Quant à la fermeture de

l'établissement, cette question ne concerne pas directement la proposition PR-1239. Le Mouvement citoyens genevois aurait meilleur temps de mener une réflexion globale sur le sujet plutôt que de se concentrer sur l'école de Pâquis-Centre. De plus, il semble que les associations du quartier se penchent déjà sur cette problématique. Au lieu de prendre les devants, il serait préférable de laisser le collectif Bien vivre aux Pâquis se prononcer sur la pertinence d'une fermeture. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste va voter en faveur de la quatrième option.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche craint que le Parti libéral-radical n'ait pas lu attentivement la réponse envoyée à la présidente. La seule demande formulée par les associations de quartier concerne l'aménagement d'une porte. En outre, on peut lire dans le procès-verbal de la CTC du 6 septembre 2017 les propos suivants: «M. Fuchs évoque l'augmentation des effectifs scolaires, ce qui a nécessité l'ouverture de deux nouvelles classes à la rentrée 2017. Il explique également que sur un effectif de 430 élèves, plus de 200 sont inscrits aux activités parascolaires. Le besoin de places pour le GIAP est avéré. L'aménagement d'une salle polyvalente représente un vrai gain pour l'accueil parascolaire, qui actuellement est disséminé sur différents lieux dans des conditions difficiles. Il signale que la ludothèque, qui organise aussi des animations durant le temps scolaire, est également en manque de place.» A la lecture de cette intervention, on comprend que les propositions répondent à des besoins propres à l'école. Actuellement, les crépis sont tombés et la rouille s'est installée à différents endroits. Or, il est difficile de respecter un établissement vétuste. Si la Ville n'intervient pas, les élèves ne se sentiront pas valorisés. Pour pallier cette situation, il est nécessaire de rénover l'ensemble du bâtiment. Il serait aberrant de ne pas enlever l'amiante puisque ce problème devra de toute façon être réglé. Ne pas intervenir ne fera que repousser les travaux. Quant à la fermeture de l'école, le groupe Ensemble à gauche est prêt à en discuter. Cela dit, la commission aurait tort de voter cette proposition sans avoir consulté les associations du quartier. Ainsi, le groupe Ensemble à gauche votera en faveur de la quatrième option. Encore une fois, il est important de valoriser une école située au cœur d'un quartier populaire et difficile. Alors que la Ville a décidé de désamianter l'école des Crêts-de-Champel, l'égalité de traitement impose de faire de même avec celle de Pâquis-Centre.

Un commissaire du Parti libéral-radical se souvient des auditions sur le projet de rénovation estimé à 30 millions de francs. A cette époque, le magistrat avait affirmé que certains éléments de l'école devaient être conservés pour des raisons patrimoniales. Plus tard, l'architecte a révélé que les recoins, seuls éléments patrimoniaux, allaient être supprimés. Face à de telles contradictions, il aurait été préférable de construire un nouvel établissement. En outre, le directeur a affirmé que la suppression des recoins n'allait pas empêcher les déprédations. Connaissant l'état des recoins de l'école des Crêts-de-Champel, les propos sur

les égalités de traitement ne paraissent pas pertinents. D'autre part, il est regrettable que le magistrat n'ait pas envisagé de fermer l'école de Pâquis-Centre. Au lieu de se pencher sur la question, il a préféré déposer une liste de propositions reprenant les éléments qui avaient été refusés par le Conseil municipal. Pour ces différentes raisons, le Parti libéral-radical maintient son vote en faveur de la première option.

Une commissaire les Verts estime que la comparaison avec les recoins de l'école des Crêts-de-Champel est poussive. Il est clair que le quartier des Pâquis ne bénéficie pas du même climat que celui de Champel. En ce qui concerne la fermeture du périmètre, les Verts considèrent que cette option n'est pas directement liée à la proposition PR-1239. En outre, il faut savoir que la fermeture de l'école Necker n'empêche pas certaines personnes de franchir les barrières. D'autre part, on peut se réjouir que M. Pagani ait présenté une série de propositions à la CTC. Ce procédé change des projets déposés en un seul bloc. Ainsi, les Verts vont voter en faveur de la quatrième option. Cette démarche permettra de rénover l'ensemble du bâtiment en une seule fois.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare, en préambule, qu'elle est relativement déçue des options présentées par M. Pagani. Au lieu de proposer une série d'éléments difficilement refusables, l'objectif de la démarche était de réduire les coûts de chaque élément. Une telle opération aurait permis de maintenir le programme initial à moindre coût. Il est vrai qu'il existe une corrélation entre les résultats scolaires et la qualité des infrastructures. Pour cette raison, le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas voter pour une rénovation au rabais. En ce qui concerne la première option amendée par le Parti libéral-radical, le montant s'élève à 720 000 francs. Le maintien des tableaux blancs pour un montant de 140 000 francs ne paraît pas cohérent dans la mesure où la première option enlève un certain nombre d'éléments. Au final, cette opération consiste à payer plus d'argent pour un projet fortement réduit. En revanche, le Parti démocrate-chrétien est favorable à la troisième option. La condamnation des recoins paraît pertinente sachant que la fermeture des préaux n'arrive pas à trouver de consensus au Conseil municipal. Le Parti démocrate-chrétien propose l'amendement suivant: «une déduction de 69 000 francs pour l'optimisation des locaux techniques et une autre de 15 000 francs pour la porte du Môle». Ce dernier point ne semble pas indispensable étant donné que le bâtiment dispose d'autres entrées. Dans tous les cas, on peut faire confiance au magistrat pour trouver les fonds nécessaires à la réalisation de cette porte. Quant à l'amiante, il ne présente aucun danger pour les utilisateurs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre considère que la clôture de l'école pourrait tout à fait mettre fin aux problèmes d'urine. En plus d'être efficace, cette solution coûterait moins cher que la création d'une salle polyvalente. L'Union démocratique du centre juge qu'il n'est pas nécessaire d'attendre les

conclusions des associations de quartier dans la mesure où plusieurs habitants ont déjà fait part de leur souhait de voir l'école de Pâquis-Centre fermée en dehors des heures scolaires. Quant à l'aménagement d'une porte, cette proposition ne représente qu'une dépense luxueuse. En l'état, la maison de quartier fonctionne très bien sans accès supplémentaire.

Un commissaire indique que le Parti socialiste pourrait se rallier à la troisième option amendée par le Parti démocrate-chrétien. Bien que la quatrième option règle les problèmes d'amiante, la proposition du Parti démocrate-chrétien comprend un certain nombre d'éléments importants.

Un commissaire du groupe Ensemble à gauche précise qu'il n'a pas affirmé que l'amiante présent dans l'établissement des Pâquis pouvait causer un danger pour les enfants. Il a relevé que ce problème devra de toute façon être résolu quand il faudra changer les vitres dans quelques années. A ce moment, l'ensemble du bâtiment devra être isolé à cause de la poussière créée par le ponçage. Quant aux questions d'urine, il rappelle les propos de M. Fuchs selon lesquels ces déprédations seraient principalement causées par les groupes de fêtards. Les incivilités ne sont pas uniquement le fait des dealers. Sur ce point, la création de WC publics dans le quartier pourrait s'avérer pertinente.

Votes

La présidente met au vote la quatrième option de la proposition PR-1239, qui est refusée par 7 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 7 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve).

La présidente met au vote la troisième option de la proposition PR-1239, qui est refusée par 7 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 7 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve).

La présidente met au vote la troisième option de la proposition PR-1239 amendée comme suit: «une déduction de 69 000 francs pour l'optimisation des locaux techniques et une autre de 15 000 francs pour la porte du Môle». Elle est acceptée par 11 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 3 LR, 1 DC) contre 3 non (2 MCG, 1 UDC).

La présidente met au vote la deuxième option de la proposition PR-1239, qui est refusée par 7 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 DC) contre 7 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve).

La présidente met au vote la première option de la proposition PR-1239 amendée comme suit: «un ajout de tableaux blancs dans 25 classes pour un montant de 140 000 francs». La première option de la proposition PR-1239 amendée est également refusée par 8 non (1 DC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) contre 6 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR).

La présidente met au vote la première option de la proposition PR-1239, qui est refusée par 12 non (1 UDC, 3 LR, 1 DC, 4 S, 2 EàG, 1 Ve) contre 2 oui (MCG).

La présidente met alors au vote la proposition PR-1239 avec la troisième option amendée, qui est acceptée par 8 oui (4 S, 1 Ve, 2 EàG, 1 DC) contre 6 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR).

PROJET DE DÉLIBÉRATION (option 3) AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 373 100 francs complémentaire au crédit de 29 455 800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR-1165/1) et destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, comprenant des travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation, sur les parcelles N^{os} 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 373 100 francs.

Art. 3. – Un montant de 26 900 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit ouvert par la délibération PR-1165/1 du 23 novembre 2016.

Annexes: – pétition P-371 (voir p. 4030)
– lettre de M. Pagani
– présentation Powerpoint école de Pâquis-Centre

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE MAIRE

VILLE DE GENÈVE

Note à :

Madame
Jannick Frigenti Empana
Conseillère municipale
Présidente de la commission des travaux et des constructions

Genève, le 27 septembre 2017

PR-1239 – Rénovation de l'école de Pâquis-Centre
Séance de la Commission des travaux et des constructions du 30 août 2017

Madame la Présidente,

Lors de l'audition de la PR citée en titre, la Commission a souhaité recevoir des explications sur le décalage entre le coût total de l'opération estimé lors de la demande de crédit d'étude (PR-782), soit 25 mios, et celui présenté lors de demande de crédit de réalisation (PR-1165).

Voici les éléments d'explication :

Les travaux estimés lors de la demande de crédit d'étude en 2010 concernaient principalement l'assainissement de l'enveloppe thermique dans le but d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, ainsi qu'une réfection et une remise aux normes des installations techniques dites CVSE[1].

Au cours des études, d'autres enjeux sont apparus et ont dû être considérés lors de l'élaboration de la proposition de réalisation n°1165, soit notamment :

1. La sécurité incendie et l'application obligatoire des normes AEAI, impliquant notamment la création de nouvelles cages d'escaliers (sorties de secours). Ce point s'est avéré non négociable avec le Canton, touchant aux enjeux de sécurité liés aux nouvelles normes incendie, ce qui a nécessité la création de cages d'escaliers supplémentaires dans les bâtiments, de même pour la passerelle avec la création d'un escalier supplémentaire de secours et l'installation d'un système de désenfumage, ainsi que pour la salle de la Traverse avec la création d'une sortie de secours supplémentaire et les mesures compensatoires nécessaires suite à l'abattage de l'arbre qui se trouvait sur le chemin de fuite (date : printemps 2013).
2. Les incivilités grandissantes, justifiant la fermeture des «recoins couverts» et nécessitant l'installation de contrôle d'accès dans les bâtiments afin d'améliorer la sécurité des personnes et des biens (date : été 2013).

[1] CVSE = Chauffage, Ventilation, Sanitaire et Electricité

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

3. L'agrandissement de la ludothèque des Pâquis qui fait depuis de nombreuses années face à un problème de saturation, ceci étant rendu possible grâce à la récupération des espaces couverts désormais fermés et inclus au bâtiment. Cette prestation est très sollicitée par les familles et les enfants du quartier. L'agrandissement de la ludothèque permettra d'accueillir un public plus nombreux et dans de meilleures conditions (date : été 2013).

4. La création d'une salle polyvalente mutualisée pour répondre aux besoins des habitants des Pâquis qui ont souvent relevé le manque de locaux disponibles dans ce périmètre. Cette salle est créée en récupérant les espaces couverts désormais fermés et inclus au bâtiment. Elle sera mise à disposition de l'école pendant les horaires scolaires et aux associations et habitants du quartier en soirée et les week-ends (date : été 2013).

5. La création de deux préaux couverts dans la cour côté lac suite à la fermeture des «recoins couverts» et pour améliorer le fonctionnement de l'école.

6. L'intégration dans 25 classes de l'infrastructure permettant l'installation de tableaux blancs interactifs, étant eux-mêmes fournis par le DIP. Toutes les nouvelles écoles ne sont, en effet, plus équipées de tableaux noirs traditionnels, mais de ces tableaux blancs interactifs permettant l'usage de nouvelles technologies et de nouveaux outils pédagogiques. L'utilisation de ces tableaux blancs n'avait pas encore été exprimée par le DIP au moment de la demande du crédit d'étude (date : printemps 2015).

7. L'ajout d'une porte supplémentaire d'accès à la Maison de Quartier depuis la rue du Môle sur demande des associations du quartier, améliorant son accès et sa visibilité, et permettant ainsi de démarquer l'entrée de la Maison de Quartier du préau de l'école.

8. La gestion automatique des stores, qui évite les manœuvres manuelles journalières par le RBS et qui permet un meilleur contrôle du climat intérieur.

9. La réfection de la peinture des passerelles métalliques.

10. La réfection de la peinture des barrières extérieures métalliques.

11. La rationalisation du projet CVSE en optimisant des locaux techniques.

Les points n[os]4 à 11 sont ceux qui ont été regroupés dans le premier train de suppression d'éléments de programme suite au vote le 23 novembre 2016 de l'amendement réduisant le crédit de 10%, ce qui a nécessité d'étudier les éléments de cette liste qui pourraient être supprimés ou faire l'objet de simplifications pour réduire le budget.

12. La présence d'amiante et de plomb dans les serrureries des fenêtres nécessitant leur assainissement.

Ce dernier point regroupe les enjeux d'assainissement des serrureries de la façade existante. Dans le cadre de la recherche de mesures d'économies suite au vote du 23 novembre 2016, les mandataires ont proposé une version simplifiée, tout en offrant les mêmes garanties de sécurité sanitaire, soit :

- les verres des fenêtres ne sont pas remplacés, les joints contenant de l'amiante mais qui sont en bon état peuvent donc rester en place, ceux qui le nécessitent sont évidemment assainis et remplacés;

- la peinture des serrureries des fenêtres n'est pas déplombée mais plus simplement traitée et recouverte par une peinture protectrice et de finition effectuée sur place.

13. L'installation de pavillons provisoires, qui n'était pas envisagée lors de l'établissement du programme pour le crédit d'étude en 2009-2010, mais depuis lors, les planifications successives ont révélé une forte augmentation des effectifs scolaires, donc des besoins en classes, comme cela est détaillé dans le chapitre *Programme* de la PR-1165, en pages 7 et 8 (date : été 2015).

L'impossibilité de fermer cette grande école pendant les travaux a imposé une planification en trois phases, avec des rocades dans huit classes créées dans des pavillons provisoirement installés à la rue des Buis.

Les prestations fournies dans le cadre de ce crédit II étant déjà prévues pour être *a minima*, il n'a pas été possible d'en supprimer pour atteindre l'objectif de -10%, soit -180'360 francs, cet objectif a donc été reporté sur la rénovation du bâtiment (crédit I de la PR-1165A).

14. En dernier lieu, le renchérissement, qui a été de 2.7% jusqu'en octobre 2015 (date de dépôt de la PR-1165), ce qui correspond à un montant d'environ 675'000 francs.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces éléments de réponses à tous les membres de votre Commission et tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Rémy Pagani

ECOLE DE PÂQUIS-CENTRE

PR N° 1239 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE – RÉNOVATION (PR N° 1165/1)

Proposition du Conseil administratif du 17 mai 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 29'455'800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR 1165/1) pour la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre.

COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS
DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
30 août 2017

MANDATAIRE :
dl-a, designlab-architecture SA

RÉSUMÉ DES 2 LOTS D'AMÉLIORATIONS PROPOSÉES AU VOTE DU CONSEIL

Et les 4 options induites par leurs acceptations et/ou leurs refus

	Prestations utilisateurs réintégrées ou non ? ⬇	*Assainissement simplifié ou total ?* ⬇	
	Améliorations d'éléments de programme destinés aux utilisateurs (cf. page 4)	**Amélioration de l'assainissement des serrureries (cf. page 7)**	**Montant du crédit complémentaire en francs**
Option 1	Refusées	Refusée	588'700
Option 2	Refusées	Acceptée	2'076'900
Option 3	Acceptées	Refusée	1'491'200
Option 4	Acceptées	Acceptée	2'979'400

PROPOSITION DE CRÉDITS

Détails des 4 options proposées

- **Option 1 :** 588'700 francs destinés à la réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et par la simplification de l'assainissement des serrureries des fenêtres;

- **Option 2 :** 2'076'900 francs destinés à la réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et de travaux d'amélioration de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres;

- **Option 3 :** 1'491'200 francs destinés à la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la Maison de Quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation;

- **Option 4 :** 2'979'400 francs destinés à la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la Maison de Quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation, dont ceux de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres.

PROJET

Améliorations d'éléments de programme destinés aux utilisateurs (exemple rez-de-chaussée)

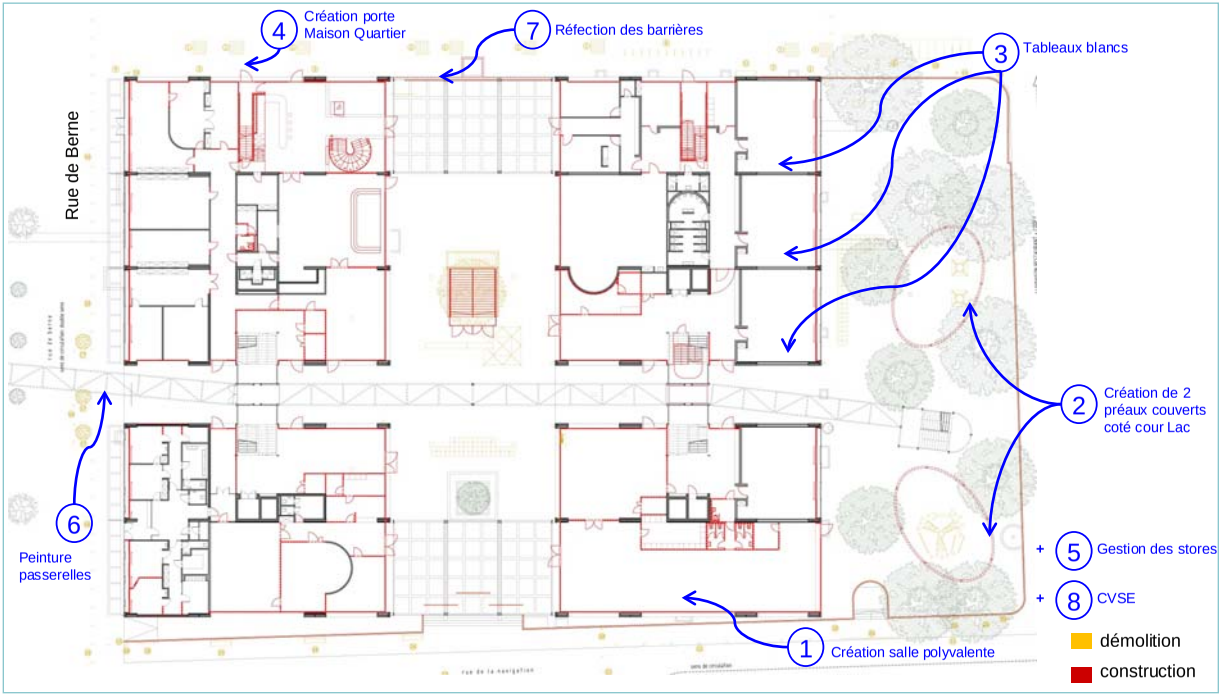

PROJET

Légende des améliorations d'éléments de programme destinés aux utilisateurs

1. Création salle polyvalente mutualisée (en récupérant des espaces couverts désormais fermés et inclus au bâtiment). Les incivilités grandissantes, justifient la fermeture des «recoins couverts» et nécessitant l'installation de contrôle d'accès dans les bâtiments afin d'améliorer la sécurité.

2. Création de deux préaux couverts dans la cour (après fermeture des «recoins couverts»), pour améliorer le fonctionnement de l'école.

3. Intégration dans 25 classes de l'infrastructure pour des tableaux blancs interactifs (fournis par le DIP). Les nouvelles écoles ne sont plus équipées de tableaux noirs traditionnels, mais de ces nouvelles technologies et de nouveaux outils pédagogiques (demande non exprimée encore par le DIP au moment de la demande du crédit d'étude).

4. Ajout d'une porte supplémentaire d'accès à la Maison de Quartier (rue du Môle), sur demande des associations du quartier, améliorant son accès et sa visibilité. Séparation claire entre préaux et MQ.

5. Gestion automatique des stores permettant un meilleur contrôle du climat intérieur et facilite les manipulations journalières par le RBS.

6. La réfection de la peinture des passerelles métalliques.

7. La réfection de la peinture des barrières extérieures métalliques.

8. La rationalisation du projet CVSE en optimisant des locaux techniques.

PROJET

Coupe transversale sur «recoins couverts» ou salle polyvalente

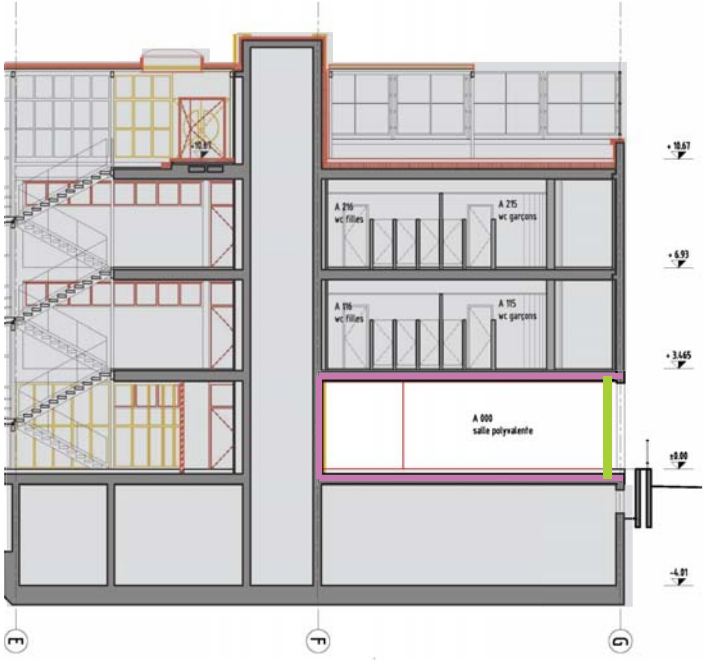

Isolation recoins couvert : Travaux nécessaires si on renonce à la salle polyvalente.

Isolation salle polyvalente : Travaux d'enveloppe nécessaires si on réalise la salle polyvalente.

PROJET

Améliorations de l'assainissement des serrureries

Dans le cadre de la recherche de mesures d'économies suite au vote du 23 novembre 2016, les mandataires ont proposé une version simplifiée, tout en offrant les mêmes garanties de sécurité sanitaire, soit :

- les verres des fenêtres ne sont pas remplacés, les joints contenant de l'amiante, mais qui sont en bon état peuvent donc rester en place, ceux qui le nécessitent sont évidemment assainis et remplacés;

- la peinture des serrureries des fenêtres n'est pas déplombée, mais plus simplement traitée et recouverte par une peinture protectrice et de finition effectuée sur place.

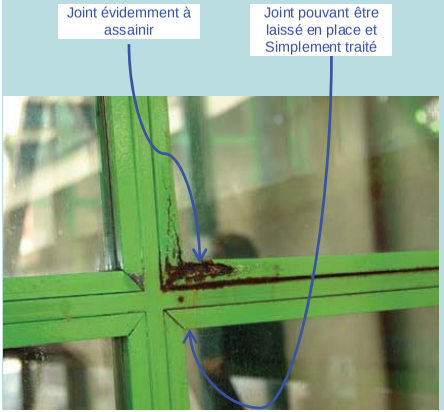

ECOLE DE PÂQUIS-CENTRE

Une école particulière et complexe à gérer

L'école de Pâquis-centre est située dans un quartier à forte densité, avec peu d'espaces, où les enfants peuvent jouer et les familles se retrouver.

Le préau doit pouvoir être utilisé comme un espace public, ouvert à tous et à toutes.

A titre d'exemple, depuis que de nouveaux jeux ont été installés, cet espace est fréquenté par les enfants hors horaires scolaires. Les parents le fréquentent également.

L'école accueille une population multiculturelle et souvent précaire. Elle fait partie du réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui correspond à une population socio économiquement faible.

ECOLE DE PÂQUIS-CENTRE

Une école particulière et complexe à gérer

Les infrastructures à disposition des habitant-e-s et des familles sont peu nombreuses et très fréquentées.

La ludothèque est un lieu de socialisation important pour les familles et elle arrive à saturation.

Les associations des habitant-e-s de quartier se sont également mobilisées à de nombreuses reprises pour demander à pouvoir disposer de lieux mis à disposition des habitant-e-s du quartier, afin qu'elles puissent organiser des évènements privés et ponctuels ou des activités associatives.

La salle polyvalente répond à ce besoin.

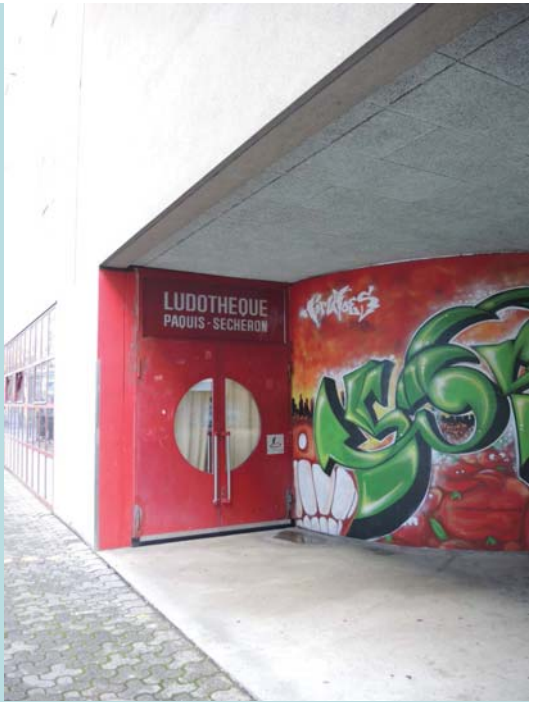

ECOLE DE PÂQUIS-CENTRE

Une école particulière et complexe à gérer

Le quartier subit une problématique d'incivilités et d'insécurité, qui a des répercussions importantes sur le fonctionnement de l'école.

La nuit, le préau est très fréquenté. Les recoins du préau sont utilisés pour des activités illicites. Le matin les lieux sont insalubres.

Malgré un nettoyage intensif et quotidien, il n'est pas facile de maintenir une qualité d'accueil satisfaisante pour les enfants. Le Service des écoles reçoit de nombreuses plaintes des parents. La fermeture de ces recoins vise à diminuer ces problématiques.

En conclusion, l'école des Pâquis est au centre du quartier, fréquentée par de nombreuses et nombreux habitant-e-s, dont les enfants et leur famille.

Plusieurs des éléments de ce programme permettent d'améliorer la qualité de vie des habitant-e-s et devraient faciliter et améliorer la vie de l'ensemble des usager-è-s de cette école.

11.

ANALYSE COMPARATIVE DES OPTIONS

Économies réalisées et options de crédits demandés

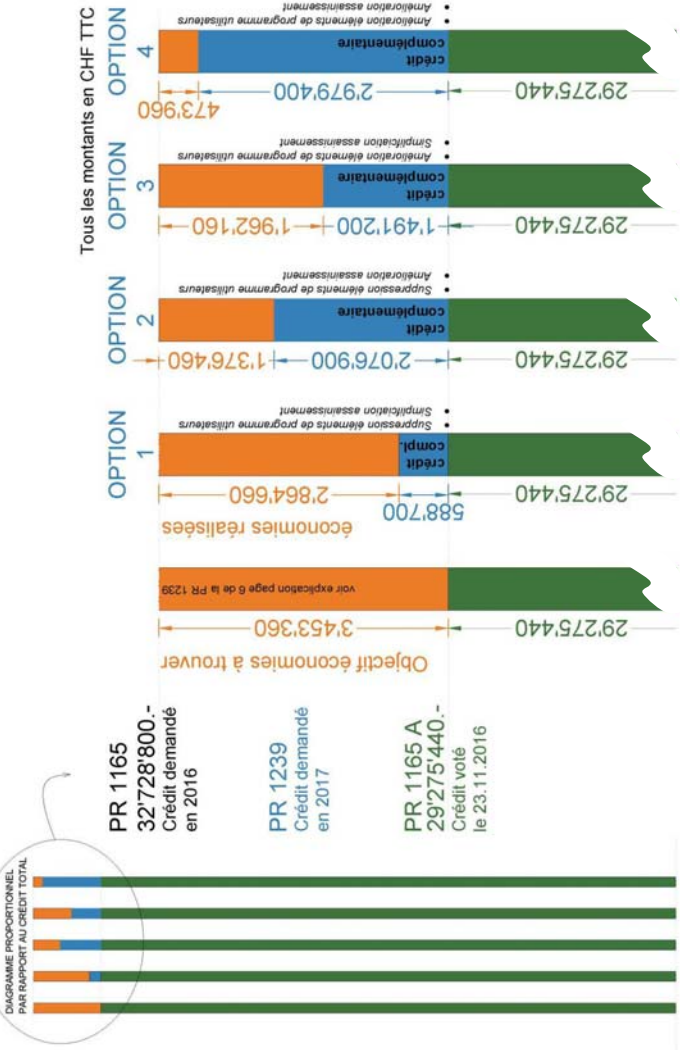

ESTIMATION DES COÛTS SELON PRESTATIONS

Option 1

Intitulé	Détails	Montants
Option 1 : réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et par la simplification de l'assainissement des serrureries des fenêtres.		
Retour à la configuration actuelle des préaux couverts suite à la suppression de la salle polyvalente		**273'000**
Compte d'attente provisions et réserves pour imprévus (7%)		**19'000**
Compte d'attente pour honoraires mandataires		**202'200**
Modification de projet suite suppression éléments de programme, demande d'autorisation de construire complémentaire	*151'300*	
Modification de l'assainissement, soumissions et appels d'offres	*50'900*	
Coût total de la construction (HT)		**494'200**
Calculs frais financiers + TVA 8% + prest. pers + intérêts inter. + FMAC 2%, arrondi		**94'500**
Total du crédit demandé, option 1 (TTC, arrondi)		**588'700**

ESTIMATION DES COÛTS SELON PRESTATIONS

Option 2

Intitulé	**Détails**	**Montants**
Option 2 : réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et de travaux d'amélioration de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres		
Retour config. actuelle préaux couverts suite suppression salle polyvalente		**273'000**
Améliorer l'assainissement des serrureries des fenêtres métalliques		**1'140'000**
Compte d'attente provisions et réserves pour imprévus (7%)		**99'000**
Compte d'attente pour honoraires mandataires		**231'300**
Modification de projet suite suppression éléments de programme, demande d'autorisation de construire complémentaire	*151'300*	
Phases d'exécution des travaux d'amélioration de l'assainissement	*80'000*	
Coût total de la construction (HT)		**1'743'300**
Calculs frais financiers + TVA 8% + prest. pers + intérêts inter. + FMAC 2%, arrondi		**336'600**
Total du crédit demandé, option 2 (TTC, arrondi)		**2'076'900**

ESTIMATION DES COÛTS SELON PRESTATIONS

Option 3

Intitulé	**Détails**	**Montants**
Option 3 : réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la Maison de Quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation		
Fermeture des préaux couverts, création de la salle polyvalente		**295'800**
Ajout porte + auvent rue du Môle pour maison de quartier		**15'000**
Ajout de deux préaux couverts préau côté lac		**222'000**
Infrastructure pour tableaux blancs interactifs dans 25 classes		**140'000**
Peintures extérieures		**273'000**
Gestion automatique stores / contrôle climat intérieur		**38'000**
Rationalisation CVSE, optimisation locaux techniques		**69'000**
Compte d'attente provisions et réserves pour imprévus (7%)		**74'000**
Compte d'attente pour honoraires mandataires		**124'900**
Phases d'exécution des travaux d'amélioration d'éléments de programme	*74'000*	
Modification de l'assainissement, soumissions et appels d'offres	*50'900*	
Coût total de la construction (HT)		**1'251'700**
Calculs frais financiers + TVA 8% + prest. pers + intérêts inter. + FMAC 2%, arrondi		**239'500**
Total du crédit demandé, option 3 (TTC, arrondi)		**1'491'200**

ESTIMATION DES COÛTS SELON PRESTATIONS

Option 4

Intitulé	Détails	Montants
Option 4 : réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la Maison de Quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation, dont ceux de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres		
Fermeture des préaux couverts, création de la salle polyvalente		**295'800**
Ajout porte + auvent rue du Môle pour maison de quartier		**15'000**
Ajout de deux préaux couverts préau côté lac		**222'000**
Infrastructure pour tableaux blancs interactifs dans 25 classes		**140'000**
Peintures extérieures		**273'000**
Gestion automatique stores / contrôle climat intérieur		**38'000**
Rationalisation CVSE, optimisation locaux techniques		**69'000**
Améliorer l'assainissement des serrureries des fenêtres métalliques		**1'140'000**
Compte d'attente provisions et réserves pour imprévus (7%)		**154'000**
Compte d'attente pour honoraires mandataires		**154'000**
Phases d'exécution des travaux d'amélioration d'éléments de programme	*74'000*	
Phases exécution des travaux d'amélioration de l'assainissement	*80'000*	
Coût total de la construction (HT)		**2'500'800**
Calculs frais financiers + TVA 8% + prest. pers + intérêts inter. + FMAC 2%, arrondi		**478'600**
Total du crédit demandé, option 4 (TTC, arrondi)		**2'979'400**

6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 4 avril 2017: «Pour le maintien de la Source bleue dans le quartier des Pâquis» (P-367 A)[1].

Rapport de M. Pascal Holenweg.

Les représentant-e-s des pétitionnaires, soit M[mes] Grosso, Rampini, Levi, Robert-Loscher, et M. Valence, ont été auditionné-e-s lors de la séance de commission du 8 mai. La commission a renoncé à d'autres auditions et a conclu ses travaux lors de cette même séance, considérant que les travaux et les conclusions de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-1239 (rénovation de l'école de Pâquis-Centre) posaient le cadre général dans lequel les demandes des pétitionnaires s'insèrent. Les notes de séance ont été prises par M. François Courvoisier; qu'il en soit remercié.

La rapporteuse désignée initialement n'étant plus membre de la commission, un rapporteur de substitution a été désigné lors de la séance du 20 novembre. Il prie les membres du Conseil municipal de bien vouloir lui pardonner l'envoi du présent rapport écrit après que l'ordre du jour a annoncé, sans qu'il en ait été averti, qu'il devait en rendre un oralement.

Texte de la pétition

(Voir annexe).

Rappel de la pétition

La pétition P-367 a été déposée le 3 avril 2017, munie de 975 signatures. Adressée à la fois au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville, elle émane de 11 associations du quartier des Pâquis et du collectif Bien vivre aux Pâquis, qui demandent que soit pérennisée l'existence de la Source bleue dans le quartier. Les pétitionnaires expliquent que la Source bleue a été mise en place il y a dix ans par l'Office médico-pédagogique (OMP), dépendant du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) pour faire un travail d'aide à l'intégration de familles à l'école, action particulièrement justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis, qui accueille nombre de familles récemment immigrées, vivant souvent dans une situation de précarité.

Les pétitionnaires attendent de l'Etat et de la Ville qu'ils assurent la continuité de l'action de la Source bleue pendant et après les travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre, en mettant à sa disposition des locaux adéquats, dans

[1] «Mémorial 174[e] année»: Commission, 5968.

le quartier, ce que les associations et institutions signataires de la pétition ne sont pas en mesure de faire.

Cette demande des pétitionnaires pourrait être satisfaite par les options 3 et 4 de la proposition PR-1239, et est cohérente de la demande de la pétition P-371 «Pour la réalisation de tous les équipements socioculturels prévus dans la rénovation de l'école de Pâquis-Centre».

Séance du 8 mai 2017

Audition de M^mes^ Grosso, Rampini, Levi, Robert-Loscher, et de M. Valence, représentant-e-s des pétitionnaires

Dans le cadre de la rénovation de l'école de Pâquis-Centre, des solutions de relogement ont été trouvées pour les associations et institutions hébergées dans l'école (comme la maison de quartier ou la ludothèque), mais pas pour la Source bleue, qui dépend du DIP (puisqu'elle dépend de l'OMP). Or c'est la Ville, propriétaire de l'école, qui avait mis dès 2002 des locaux à disposition de la Source bleue. C'est le non-renouvellement de cette mise à disposition qui a suscité le lancement de la pétition.

L'absence d'une solution de relogement pour la Source bleue est d'autant plus navrante qu'elle effectue un travail indispensable d'intégration des enfants de moins de 4 ans, et qu'elle l'effectue physiquement au sein même de l'école (sa salle donne sur la cour de récréation). La pétition demande en fait que la Source bleue puisse continuer à faire son travail en lien avec l'école, et demande à la Ville d'intervenir auprès de l'Etat, soit du DIP, pour qu'une solution soit trouvée (ou de faire elle-même en sorte de la trouver) qui permette à la Source bleue de continuer à fonctionner pendant les travaux de rénovation de l'école, puis, ces travaux achevés, que son activité soit pérennisée. Les pétitionnaires notent que pendant les travaux, des containers vont abriter des classes scolaires et l'accueil parascolaire[1], mais que rien n'a été prévu pour la Source bleue.

Pour les pétitionnaires, le non-renouvellement de l'hébergement de la Source bleue relèverait de l'«inconscience», alors que l'afflux de nouveaux élèves nécessite l'ouverture de nouvelles classes, et qu'il est d'autant plus important de préparer des enfants nouvellement arrivés à Genève (et en Suisse) à leur entrée en école. La Source bleue devrait donc rester au sein de l'école, ou à sa proximité immédiate, pour que le lien entre elle et l'école soit maintenu. La Source bleue participe du réseau social du quartier depuis dix ans. La fermer pour la seule raison d'une absence de bail ou d'hébergement serait aberrant et sa disparition déséquilibrerait ce réseau.

[1] Note du rapporteur: ces travaux ont commencé durant l'été, des pavillons provisoires ont été installés pour accueillir les classes.

Le collectif Bien vivre aux Pâquis avait écrit le 16 décembre 2016 à la Ville et à l'Etat pour leur faire part de leur inquiétude. La Ville a répondu en reconnaissant la qualité et l'importance du travail effectué par la Source bleue, mais en rappelant que les locaux qu'elle occupe lui ont été accordés à titre exceptionnel en 2002. Le Canton s'est quant à lui contenté de prendre «bonne note» du problème.

La Source bleue

Vingt-deux familles fréquentent, selon leurs besoins, la Source bleue, envoyées par une institution ou par le réseau du quartier. Il s'agit soit de familles migrantes, soit de familles en situation précaire ou d'isolement. La Source bleue tient lieu pour elles de lieu d'accueil, d'écoute et de soutien, mais aussi de dépistage précoce des difficultés de l'enfant. Elle joue ainsi un rôle préventif de difficultés scolaire à venir. Son but est d'intégrer les familles récemment immigrées dans le quartier et de préparer les enfants aux exigences de l'école (en particulier à celle de comprendre le français), et de leur éviter de se retrouver en classes d'accueil. Sa capacité de répondre à des urgences sociales lui permet également d'accueillir des enfants qui n'ont pas obtenu de places en crèche. Elle est la seule structure du quartier qui puisse aider, dans son champ d'activité, des enfants de moins de 4 ans de familles immigrantes. Il s'agit souvent d'enfants et de familles arrivées en cours d'année scolaire et devant être prises en charge dans l'urgence.

Les locaux de la Source bleue lui sont mis à disposition par la Ville, mais son personnel relève de l'Etat: Deux éducateurs et deux responsables du travail d'équipe, engagés par l'OMP, travaillent à la Source bleue. La structure est ouverte quatre matinées par semaine (les lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 8 h 30 à 11 h 30. L'inscription est gratuite.

De très fortes et très riches interactions se sont tissées entre la Source bleue et l'école des mamans, intégrée dans l'école de Pâquis-Centre, qui s'occupe des mères d'enfants déjà scolarisés, âgée de plus de 4 ans. D'une certaine manière, elle prend donc la suite de la Source bleue, celle-ci s'occupant des enfants de moins de 4 ans. Quant à l'école, elle fait partie du réseau d'enseignement prioritaire (REP), qui couvre une population socialement et économiquement fragile.

Prise de position et vote

Par 8 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 non (LR) et 1 abstention (MCG), la commission vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec la recommandation qu'«un lieu pour la Source bleue soit trouvé de préférence à l'intérieur du périmètre de l'école», recommandation approuvée par 7 oui (2 EàG, 3 S, 1 DC, 1 MCG) et 5 abstentions (3 LR, 1 UDC, 1 MCG).

La commission unanime, sur la proposition de la présidente, demande que la pétition P-367 soit traitée en urgence lors de la prochaine plénière.

Annexe: pétition P-367

Au Grand Conseil du Canton de Genève
Au Conseil municipal de la Ville de Genève

PETITION

REÇU le
- 3 AVR. 2017

Pour le maintien de la Source Bleue dans le quartier des Pâquis

Les soussigné(e)s sont très heureux que le projet de rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre avance et se réjouissent de le voir se concrétiser.

Toutefois, la Source Bleue, qui occupe des locaux au rez de chaussée de l'Ecole et situés dans la 1ère phase des travaux n'a, selon nos informations, aucune solution de déplacement pendant les travaux, ni de perspective de réintégration de ses locaux actuels à l'issue de ceux-ci.

La Source bleue a été mise en place il y a plus de 10 ans par l'Office médico-pédagogique et son action est particulièrement justifiée dans un quartier, qui ne compte pas moins de 124 nationalités, dont de nombreuses familles migrantes et vivant parfois dans la précarité.

Les soussigné(e)s :

- **considèrent que cette institution fait un travail indispensable dans l'aide à l'intégration de familles à l'école et son action est d'autant plus justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis.**

- **souhaitent instamment que tout soit mis en oeuvre pour assurer la continuité de l'action de la Source Bleue, dans le quartier des Pâquis, pendant et après les travaux de rénovation de l'Ecole.**

La pétition peut être signée par toutes personnes sans distinction d'âge et de nationalité

NOMS	PRENOMS	ADRESSES	SIGNATURES

Genève, le 3 mars 2017

SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créateliers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, ASPASIE, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fondation de l'Entre-connaissance, Commission du personnel de l'Office médico-pédagogique

A renvoyer jusqu'au 30 mars à : **Bien vivre aux Pâquis, 49 rue de Berne, 1201 Genève**

SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créateliers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, ASPASIE, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fondation de l'Entre-connaissance Commission du personnel de l'Office médico-pédagogique

pa
BIEN VIVRE AUX PAQUIS (BVP)
Collectif d'habitants et d'associations
Rue de Berne 49
1201 Genève
Pour contact :
comité@survap.ch

Genève, le 3 avril 2017

REÇU le
- 3 AVR. 2017

Conseil municipal de la Ville de Genève
Monsieur le Président
Rémy Burri
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

Concerne : **Rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre**
Relogement de la Source Bleue

Monsieur le Président,

Par la présente nous vous adressons ci-joint une pétition signée par 975 personnes et destinée à pérenniser l'existence de la Source Bleue dans le quartier des Pâquis.

La Source Bleue, mise en place il y a plus de dix ans par l'Office médico-pédagogique, fait un travail indispensable d'aide à l'intégration de familles à l'école. Son action est particulièrement justifiée dans un quartier multiculturel comme les Pâquis, qui ne compte pas moins de 124 nationalités, dont de nombreuses familles migrantes et vivant parfois dans la précarité. Vivement appréciée par ses bénéficiaires, l'équipe participe également activement à la vie de quartier, notamment par le biais de réunions bimensuelles de coordination.

Selon nos informations, le sort de ce service est directement mis en péril par la prochaine rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre dans laquelle il est situé et n'a reçu aucune solution de déplacement pendant les travaux, ni de perspective de relogement dans le quartier à l'issue de ceux-ci.

Nos 11 groupements qui ont lancé et soutenu cette pétition sont profondément convaincus de la valeur ajoutée d'un tel projet dans le quartier, et de la qualité du travail de l'équipe. Nous attendons de l'Etat qu'il mette tout en oeuvre pour assurer la continuité de l'action de la Source Bleue pendant et après les travaux de rénovation de l'Ecole, en particulier en mettant à sa disposition des locaux adéquats.

En vous souhaitant bonne réception de cette pétition, nous sommes gré au Conseil municipal de bien vouloir examiner positivement notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour Bien Vivre aux Pâquis

Annexe mentionnée

6.c) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 juin 2017: «Pour la réalisation de tous les équipements socioculturels prévus dans la rénovation de l'école de Pâquis-Centre» (P-371 A/B)[1].

A. Rapport de majorité de M[me] Natacha Buffet-Desfayes.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de la séance du 26 juin 2017. La commission s'est réunie le 18 septembre 2017, sous la présidence de M[me] Hélène Ecuyer. Les notes de séance ont été prises par M. Vadim Horcik, que la rapporteuse remercie vivement.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 18 septembre 2017

Audition de M. Pierre Fuchs (Bien vivre aux Pâquis), de M. Quiquerez Vassia (ludothèque Pâquis-Sécheron), de M. Gilles Forster (Association des parents d'élève des Pâquis – APEP) et de M[me] Léonor Perréard (Maison de quartier des Pâquis)

Bien Vivre aux Pâquis regroupe 16 associations actives du quartier, dont 13 ont soutenu la présente pétition afin de demander que les équipements socioculturels, prévus dans le projet initial de rénovation de l'école, soient réalisés.

La Maison de quartier des Pâquis soutient cette pétition pour lutter contre la problématique posée par les salissures dues aux personnes qui viennent uriner dans la cour. Les préaux couverts constitueraient une solution à ce problème.

Elle la soutient aussi pour avoir l'aménagement d'une cuisine, car elle rappelle que dans le quartier des Pâquis, le manque de locaux permettant d'organiser des fêtes et de recevoir des événements est criant. Cet aménagement proposerait des possibilités d'animations importantes.

Finalement, cette pétition est soutenue pour voir la création de locaux d'animation socioculturelle. Avec ce projet, la ludothèque serait agrandie et un local pourrait être mis à disposition des habitants du quartier.

Toutes les associations qui constituent Bien vivre aux Pâquis luttent contre la précarité et l'isolement. Il est donc important, pour mener leurs objectifs à bien, qu'elles puissent disposer de locaux et d'installations adéquats.

---

[1] Commission, 572.

La ludothèque soutient également les projets de rénovation et d'extension des locaux de l'école de Pâquis-Centre et rejoint les propos qui ont été tenus jusqu'ici.

La ludothèque est très sollicitée et la limite légale de 100 personnes par jour est régulièrement atteinte. Son représentant juge donc que des travaux de rénovation de fond seront nécessaires pour assurer sa salubrité, mais également sa bonne isolation thermique et phonique.

L'Association des parents d'élèves des Pâquis (APEP) soutient les projets de rénovation. Des locaux adéquats permettraient d'organiser des événements, des réunions, etc., pour les habitants du quartier.

Selon l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP), ce quartier est l'un des plus denses et il le sera encore plus ces prochaines années. Cette densification devrait donc être pensée en parallèle de l'amélioration des infrastructures socioculturelles dans le quartier.

Il est finalement rappelé que cette pétition a eu un gros succès dans le quartier. Elle a recueilli 2200 signatures en moins d'un mois et ce sujet est important pour les habitants du quartier.

Questions et réponses

Aux questions posées sur l'historique de l'école de Pâquis-Centre et du quartier, il est apporté les réponses suivantes.

L'école a été créée en 1979. Certaines des infrastructures socioculturelles de l'époque ont été fermées dans l'école. L'hôtel de Genève, qui était un réel lieu de rencontre pour le quartier, a disparu.

A la question de savoir quelle est l'option soutenue par les pétitionnaires dans le crédit supplémentaire proposé par la proposition PR-1239 et si les pétitionnaires ont été auditionnés par la commission des travaux et des constructions, il est répondu que c'est l'option N° 3, car elle contient les locaux et l'ouverture de la maison de quartier sur la rue piétonne, et que les pétitionnaires ont bel et bien été auditionnés.

Un commissaire estime inacceptable que des gens urinent dans les préaux d'une école primaire et rappelle que son groupe avait fait une motion urgente, qui avait été acceptée, afin de traiter de ce sujet au plus vite.

Il souhaiterait savoir si les pétitionnaires ont été instrumentalisés par M. Pagani et aimerait savoir si ce dernier n'aurait pas tenté de leur faire passer un message. Il a en effet l'impression de lire une attaque de ce dernier envers les conseillers municipaux dans le texte de la pétition, car il constate qu'il y a

une grosse différence entre ce qui a été dit et ce qui est écrit. Il voit aussi, dans la défense de la présente pétition, des propos très proches des arguments avancés par les motionnaires qui portaient la pétition P-367 et qui vise au maintien de la Source bleue au sein de l'école des Pâquis. Les pétitionnaires ont-ils donc rencontré M. Pagani avant la rédaction de cette pétition et, si oui, ont-ils été influencés par cette rencontre?

Les pétitionnaires l'ont bel et bien rencontré, mais à d'autres occasions. Cette pétition émane donc d'une démarche indépendante et a été mise au point très rapidement après le vote de la proposition PR-1239, sachant que la coupe de 10% serait prise sur l'équipement socioculturel. Ce sont aussi les mêmes associations qui ont rédigé la pétition P-367.

Le même commissaire lit les deuxième et quatrième paragraphes de la pétition et considère que les propos sont très ciblés et précis. Il souhaite aussi savoir comment les pétitionnaires ont su quels locaux seraient touchés.

Les pétitionnaires ont appris ces points par la voix de la commission des travaux et des constructions, en juin dernier.

Le même commissaire aimerait savoir qui ont été les interlocuteurs des séances des ateliers du contrat de quartier et s'ils disposent d'un procès-verbal qui dresse les demandes qui ont été faites.

Les interlocuteurs ont été M^me^ Alder et M. Barazzone. Dans le contrat de quartier commencé en 2014, des demandes des habitants pour avoir des locaux pour les associations ont été formulées. Elles ont été reprises par la feuille de route émise par la Ville de Genève à ce sujet et les pétitionnaires disposent d'un procès-verbal.

Une copie du contrat sera mise à disposition de la commission.

Un commissaire aimerait savoir si les locaux socioculturels pourraient être installés, plus tard, ce à quoi il est répondu que les travaux vont durer trois ans et qu'il semblerait donc judicieux de réaliser les travaux liés à ces locaux dans le même temps.

Discussion et votes

Un commissaire d'Ensemble à gauche est scandalisé par l'attitude du commissaire qui a posé de nombreuses questions aux pétitionnaires et encourage ce dernier à mieux travailler ses dossiers avant d'intervenir et de faire des procès d'intention de la sorte.

La présidente rappelle à ce propos que lorsque les auditionnés sont présents, il n'y a pas de débat.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois concerné répond que lors des travaux sur la pétition P-367 traitée par la commission des pétitions, il avait proposé d'auditionner M. Pagani. Il rappelle en effet que les pétitionnaires avaient dit ne pas savoir quel sort leur était réservé et lui avait alors senti que M. Pagani avait tâché d'instrumentaliser ces personnes. La commission s'est opposée à cette audition et le commissaire estime aujourd'hui que le travail n'a pas été fait à 100%. Il propose donc une nouvelle fois l'audition de M. Pagani et celle de M[me] Alder afin qu'ils expliquent pourquoi les revendications de ces citoyens n'ont pas été prises en compte.

Le Parti libéral-radical ne souhaite pas d'auditions et souhaite voter cet objet.

Le Parti socialiste estime que les responsables de cette pétition sont les associations elles-mêmes et souhaite aussi voter cet objet.

Par 10 non (2 EàG, 3 S, 2 DC, 3 LR) contre 3 oui (1 UDC, 2 MCG), l'audition de M. Pagani est refusée.

Le Parti libéral-radical restera logique avec la décision déjà prise concernant les travaux de l'école de Pâquis-Centre. Le groupe se désole de voir que les propositions qui reviennent proposent de raboter sur les aspects pédagogiques et socioculturels et que, concernant les travaux en eux-mêmes, il n'y a rien d'amélioré. Le Parti libéral-radical a l'impression de ne pas être écouté et ne soutiendra pas cette pétition, car il semble que cette demande provienne entre autres du fait que les pétitionnaires n'ont pas d'autres solutions que d'agir de cette manière.

Le Parti libéral-radical souhaite classer cette pétition.

Le Parti socialiste souhaite maintenir le crédit dans son aspect initial, dans la même logique que ce qui avait été décidé en plénière, et souhaiterait faire deux remarques. Il constate que les infrastructures socioculturelles n'ont pas suivi la densification ainsi que la population du quartier. De plus, il estime que si des travaux doivent être faits, autant tout faire d'un coup afin de ne pas empiler les travaux les uns sur les autres. Au vu du nombre d'associations qui défendent cette pétition, il estime que la demande provient des habitants eux-mêmes et il doute que ces derniers aient été instrumentalisés par un magistrat.

Le Parti socialiste souhaite tenir sa position initiale.

Le Mouvement citoyens genevois souhaite classer cette pétition, en suivant la décision prise par le Conseil municipal lors de la dernière séance. Le Mouvement citoyens genevois estime que 30 millions est une somme considérable, est d'avis qu'avec peu on peut faire beaucoup et estime que les débats autour des 3 millions sont «quelque peu justes». Il explique que c'était l'attitude qui avait été condamnée par le Mouvement citoyens genevois concernant cette demande de réduction de 10%. Il estime qu'avec l'enveloppe de 30 millions, il est possible de réaliser

les travaux nécessaires à l'école de Pâquis-Centre. Il rappelle que le Mouvement citoyens genevois avait déjà alerté sur la situation dans cette école et informe qu'un membre du Mouvement citoyens genevois a une fille scolarisée dans cette école, soulignant ainsi que le Mouvement citoyens genevois connaît bien la problématique dans cette école. Il rappelle que des demandes de travaux ont été faites par le Mouvement citoyens genevois, bien avant que des morceaux de plafond ne s'effondrent, et qu'ils n'ont pas été suivis à ce moment-là. Il estime que les travaux sont nécessaires, mais s'étonnera tout de même du nombre d'associations qui œuvrent dans cette école. Il souligne qu'en dépit de l'utilité de leur travail dans un quartier comme celui des Pâquis, il n'existe aucun autre établissement scolaire en Ville de Genève qui regroupe autant d'associations qu'il n'y en a dans cette école primaire. Il estime important de ne pas mélanger la politique et l'éducation. L'intégration est l'affaire des individus et est aussi une prérogative qui incombe à l'Etat; cette tâche ne devrait pas être confiée à des personnes privées subventionnées par de l'argent public.

Le Mouvement citoyens genevois classera cette pétition.

Le groupe Ensemble à gauche soutient cette pétition, car il constate les besoins de ces associations et la nécessité de ces locaux pour leurs activités et la vie du quartier des Pâquis.

Le Parti démocrate-chrétien souhaite le classement de la pétition.

L'Union démocratique du centre souhaite aussi le classement de la pétition.

La présidente, après avoir ajouté que les activités para- et périscolaires faisaient partie de l'éducation, soumet le renvoi de la pétition P-371 au Conseil administratif.

Par 8 non (2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG) contre 5 oui (2 EàG, 3 S), le renvoi de la pétition P-371 au Conseil administratif est rejeté.

M. Holenweg annonce un rapport de minorité.

16 octobre 2017

B. Rapport de minorité de M. Pascal Holenweg.

La pétition P-371 demande de reconsidérer la réduction de la capacité de réaliser les équipements prévus à la faveur de la rénovation de l'école de Pâquis-Centre. Cette demande correspond à celle de la proposition PR-1239 d'ouvrir des crédits complémentaires pour relancer la réalisation des équipements sacrifiés par la coupée opérée dans le crédit général par la majorité du Conseil municipal. Cette coupe touche en effet des équipements indispensables à la mise à niveau de l'équipement socioculturel public du quartier: la nouvelle salle polyvalente, les nouveaux espaces sous les préaux couverts, les locaux de la maison de quartier et son ouverture sur la zone piétonne.

Il convient sans doute, pour commencer, de dissiper un fantasme: à ceux qui, pour dévaluer cette pétition, croient ou feignent de croire pouvoir y déceler la main du conseiller administratif dans la culotte des associations, et à ceux qui seraient tentés d'adhérer à cette version locale de la théorie du complot, on rappellera que la pétition a été lancée par pas moins de 13 associations du quartier des Pâquis: associations d'habitants et de parents d'élèves, maison de quartier, ludothèque, «Eglise ouverte», etc., et qu'elle a été signée par 2174 personnes (ce qui équivaut à presque 20% de la population du quartier) en moins d'un mois. Sans vouloir le moins du monde minimiser les talents et l'énergie militante du conseiller administratif, il nous semble cependant assez douteux qu'il puisse instrumentaliser tout le tissu associatif d'un quartier entier. Surtout de ce quartier-ci.

On rappellera ensuite que l'équipement socioculturel et scolaire du quartier des Pâquis date pour l'essentiel de plusieurs dizaines d'années (l'école de Pâquis-Centre date ainsi de 1979), que plusieurs de ses éléments ont disparu (comme l'Hôtel de Genève) sans avoir été remplacés par des lieux d'usages équivalents, ou ne sont plus disponibles (comme la salle La Barque). Cet équipement n'a donc suivi ni l'augmentation de la population du quartier ni sa densification (qui se poursuit), et ne répond plus aux demandes de locaux pour les enfants, les jeunes et les adultes, et pour recevoir des événements de quartier. Ainsi, la ludothèque, co-auteure de la pétition, arrive souvent à sa limite d'accueil (100 utilisateurs par jour), avec 14 500 utilisateurs en un an (2016). Enfin, l'équipement du quartier et l'aménagement de ses espaces publics ne répondent même plus au droit de la population à la salubrité: le préau de l'école des Pâquis devient ainsi, grâce (ou plutôt à cause) de ses recoins cachés, un véritable urinoir public (situation à laquelle la couverture du préau remédierait bien mieux que sa fermeture).

Cette situation de sous-équipement s'aggraverait encore, compte tenu des constructions de logements en cours dans le quartier, si l'infrastructure socioculturelle ne pouvait suivre. Car on se trouve déjà dans une situation objective

de sous-équipement du quartier, et de difficultés croissantes pour y maintenir la cohésion sociale et y développer rencontres et activités d'intégration, situation à laquelle la proposition initiale du Conseil administratif, dans sa version 3, pouvait remédier, mais à laquelle la décision du Conseil municipal, après la coupe opérée par son plénum, ne permet plus que de remédier partiellement.

Dans ces conditions, rétablir le crédit initial, comme le demande la pétition, par l'octroi d'un crédit complémentaire, déjà déposé et étudié par la commission des travaux et des constructions, peut à la fois répondre aux besoins avérés du quartier et éviter au Conseil administratif d'avoir à revenir, à court terme, devant le Conseil municipal avec une nouvelle proposition de crédit d'étude. Les travaux couverts par le crédit voté (après avoir été raboté) sont prévus pour durer trois ans. Les aménagements que la pétition demande de réintégrer pourraient être réalisés dans le temps des travaux déjà prévus, pour autant que le Conseil municipal accepte, ce que la minorité de la commission lui propose, de renvoyer la pétition au Conseil administratif, et, lorsque le moment sera venu, de soutenir la proposition de crédit additionnel.

La minorité de la commission demande ainsi le rétablissement du crédit initial (dans son option 3, la plus complète) et du financement intégral des équipements qu'il contenait, avant les coupes opérées par la majorité du Conseil municipal. Cette position était déjà celle adoptée par les groupes de l'Alternative lors du vote en plénum, ils s'y tiennent donc comme d'ailleurs les groupes de l'Entente et de ses supplétifs de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois s'en tiennent à la position qu'ils ont, hélas pour les Pâquis, fait prévaloir en plénière, mais qu'ils peuvent, comme la minorité de la commission les y invite, corriger, d'une part en renvoyant la pétition au Conseil administratif, et d'autre part en soutenant la proposition de crédit additionnel lorsqu'elle lui sera soumise.

Annexe: pétition P-371

P-371

SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créateliers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fondation de l'Entre-connaissance, Fenêtre sur cour, Les Pâquis sont à la rue, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Barakopakis, Collectif Les Pouces verts

BIEN VIVRE AUX PAQUIS (BVP)
pa. Maison de quartier des Pâquis
Rue de Berne 50
1201 Genève
022 909 88 92/3

Genève, le 23 juin 2017

REÇU le
23 JUIN 2017

Conseil municipal de la Ville de Genève
Monsieur le Président
Jean-Charles Lathion
17, rue Pierre-Fatio
1204 Genève

Concerne : **Pétition « Pour la réalisation de tous les équipements sociaux-culturels prévus dans la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre »**

Monsieur le Président,

Par la présente nous vous adressons à l'attention du Conseil municipal une pétition signée par 2174 personnes demandant de reconsidérer la réalisation d'équipements qui sont supprimés du fait de la coupe de 10% du crédit d'origine des travaux de rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre.

Très satisfaits que les travaux de rénovation débutent prochainement, nous avons cependant été consternés d'apprendre que la réduction du crédit touche des locaux sociaux-culturels situés dans l'école, en particulier la nouvelle salle polyvalente, les nouveaux espaces sous les préaux couverts, les locaux de la Maison de quartier, et l'ouverture de la Maison de quartier sur la zone piétonne et qui notamment avaient été expressément demandés lors des ateliers du Contrat de quartier.

Nos associations relèvent qu'en 40 ans les besoins du quartier ont évolué de sorte que l'aménagement de ce complexe dans son ensemble est essentiel afin de répondre à la forte augmentation de fréquentation. En effet, ces équipements sont indispensables dans ce quartier populaire qui se densifie en permanence et qui est confronté à une demande de locaux pour les enfants, les jeunes, et les adultes, des lieux de rencontre et d'intégration indispensables pour améliorer le lien et la cohésion sociale et maintenir un climat social favorisant le bien-être des habitants dans le quartier.

Ayant appris, dans l'intervalle, qu'une proposition PR 1239 d'ouverture de crédits complémentaires, pour relancer notamment la réalisation de ces équipements sacrifiés par la coupe du crédit général, est étudiée par la Commission des travaux de votre Conseil, nos 13 associations ne peuvent que demander instamment au Conseil municipal d'accepter la demande du crédit afférent à ces équipements.

En vous souhaitant bonne réception de cette pétition, nous sommes gré au Conseil municipal de bien vouloir examiner positivement notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour Bien Vivre aux Pâquis

Pierre Fuchs Léonor Perréard

Annexe mentionnée

P-371

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

PETITION.

Pour la réalisation de tous les équipements sociaux-culturels prévus dans la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre

Nos associations saluent la décision du Conseil municipal de procéder à la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre et se réjouissent de voir les travaux se réaliser. Elles relèvent qu'en 40 ans les besoins du quartier ont évolué de sorte que l'aménagement de ce complexe dans son ensemble est essentiel.

Cependant la coupe de 10% du crédit les inquiète car elle risque d'affecter les équipements prévus dans le crédit d'origine et qui touchent des locaux sociaux-culturels situés dans l'école, en particulier la nouvelle salle polyvalente, les nouveaux espaces sous les préaux couverts, les locaux de la Maison de quartier, comprenant sa salle de la Traverse, et ceux de la Ludothèque, dont l'agrandissement est nécessaire pour répondre à la forte augmentation de fréquentation.

Les signataires :

- **considèrent que, dans un quartier populaire et de forte densité de population comme les Pâquis, ces équipements sont pour les habitant(e)s, plus particulièrement les enfants et les jeunes, des lieux de rencontre et d'intégration indispensables pour améliorer le lien, la cohésion sociale et maintenir un climat social favorisant la sécurité des habitants au sein du quartier ;**
- **demandent que ces équipements soient réalisés dans le cadre de la rénovation de l'Ecole de Pâquis-Centre ;**
- **demandent que le Conseil municipal, au besoin, accepte les crédits nécessaires à ces équipements.**

La pétition peut être signée par toutes personnes sans distinction d'âge et de nationalité

noms	prénoms	adresses	signatures

Genève, le 16 mai 2017

Collectif d'associations Bien Vivre aux Pâquis

SURVAP-Association des habitants des Pâquis, APEP-Association des parents d'élèves des Pâquis, Maison de quartier des Pâquis, Les Créateliers, Ludothèque des Pâquis, Espace solidaire Pâquis, Eglise ouverte des Pâquis, Fenêtre sur cour, Fondation de l'Entre-connaissance, Les Pâquis sont à la rue, ADEP-Association de défense économique des Pâquis, Collectif Les Pouces verts, Barakopâquis

A renvoyer jusqu'au 20 juin 2017 à : Maison de Quartier, 50 rue de Berne, 1201 Genève
Case postale 1261, 1211 Genève 1

M^me^ Jannick Frigenti Empana, présidente de la commission des travaux et des constructions (S). Je dirai juste quelques mots, pour souligner la bonne tenue des travaux de la commission des travaux et des constructions sur la proposition PR-1239. C'est un objet qui a nécessité un certain nombre d'auditions; nous nous sommes même déplacés sur les lieux, à l'école de Pâquis-Centre, ce qui nous a permis de nous rendre compte directement des enjeux du dossier. Mais si j'ai parlé de la bonne tenue de nos travaux, c'est pour la raison suivante, Mesdames et Messieurs: vous avez pu voir en lisant le rapport PR-1239 A que le vote de la commission n'avait pas été unanime; néanmoins, nous avons réussi à discuter, à échanger des points de vue, et nous espérons que, ce soir, le débat sera du même ordre. Merci beaucoup!

M. Régis de Battista, rapporteur sur la proposition PR-1239 (S). Je dirai juste quelques mots. Il faut se rappeler que l'étude de cette proposition du 17 mai 2017 consistait à analyser une demande de crédit complémentaire. Rappelons aussi que le crédit demandé pour la rénovation complète de l'école de Pâquis-Centre dans la proposition PR-1165, amendée et acceptée le 22 novembre 2016, s'élevait initialement à 32 728 800 francs et qu'il a été réduit – à la demande de certains membres de ce parlement – pour montrer qu'il était possible de faire des économies.

Par la suite, les responsables du projet – dont M. Pagani, responsable du département des constructions et de l'aménagement – sont venus nous présenter quatre options. Il était intéressant de constater que la coupe dans le budget initial posait des problèmes et qu'il était donc dommage de l'avoir faite, car le crédit entier aurait permis d'avancer plus rapidement dans la réalisation de l'ensemble des travaux. Néanmoins, je félicite le département de M. Pagani d'avoir participé à l'établissement de solutions plus ou moins chères. Nous sommes donc devant une série d'options sur lesquelles je pense que nous reviendrons durant le débat de ce soir.

Comme l'a dit ma préopinante, nous avons visité l'école de Pâquis-Centre et auditionné son directeur, ainsi que différents autres acteurs, qui nous ont montré qu'il était essentiel de finaliser les travaux. Je pense, si vous permettez… *(Brouhaha permanent.)*

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs du Parti libéral-radical! Puis-je vous demander votre attention, Madame Richard? Mais je m'adresse aussi aux petits groupes autour de M. Gomez et de M^me^ Khamis Vannini: rejoignez vos places, s'il vous plaît! Continuez, Monsieur de Battista.

M. Régis de Battista. Merci, Monsieur le président. Je disais que nous avons visité longuement l'école de Pâquis-Centre, que nous avons entendu les différents acteurs impliqués – dont son directeur – qui se sont déplacés pour nous montrer tous les problèmes qu'ils avaient rencontrés durant ces dernières années. Les aménagements proposés étaient absolument nécessaires pour des questions de sécurité, parmi bien d'autres causes; on en reparlera.

Il était intéressant aussi d'entendre le collectif Bien vivre aux Pâquis, dont la pétition P-371 a recueilli plus de 2000 signatures. Tout cela montre donc qu'il est essentiel de finaliser ce projet ce soir, car l'école de Pâquis-Centre doit être terminée; en effet, elle est située en plein centre-ville, dans un quartier très mouvementé. Je pense qu'il est plus qu'important d'écouter la population qui y habite.

J'en viens au consensus issu des travaux de commission sur la proposition PR-1239. Mesdames et Messieurs, vous verrez à la lecture du rapport qu'il y a eu tout un débat sur la sécurité qui était hors contexte. C'est l'option 3 qui a été choisie. Je vous laisse consulter les détails, mais il s'agit finalement de laisser tomber la question des vitrages de sécurité pour cause d'amiante.

Il est vrai que le Parti socialiste était déçu de cette option, car lui défendait l'option 4 – la plus chère, comme toujours, mais ce n'est pas cela qui nous intéressait. Ce qui comptait pour nous, c'était la possibilité de faire de la prévention en même temps que les travaux de rénovation: nous pensons qu'il faut prévenir les risques dus à l'amiante, dont la présence a été prouvée sur les vitrages.

Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que le Parti socialiste vous recommande ce soir, malgré le consensus de la commission des travaux et des constructions sur l'option 3, de voter pour l'option 4 qui me semble la plus importante, et cela pour des questions de sécurité. Le débat va sûrement glisser sur d'autres points avec les interventions de différents collègues, mais je crois que ce n'est pas encore le lieu ni le moment, car toute une série d'études sont en cours de réalisation avec les habitants du quartier. Je pense qu'il faut ce soir se concentrer sur l'essentiel, afin d'arriver à voter le crédit demandé pour faire avancer au plus vite les travaux dans l'école de Pâquis-Centre.

Le président. La parole n'étant pas demandée par les rapporteurs sur les autres objets, soit M. Holenweg pour la pétition P-367, M^me^ Buffet-Desfayes pour le rapport de majorité P-371 A et M. Holenweg, à nouveau, pour le rapport de minorité P-371 B sur la pétition P-371, j'ouvre le premier débat.

Premier débat

M. Morten Gisselbaek (EàG). J'aimerais juste vous poser une question technique avant de commencer, Monsieur le président. Il m'a semblé que, selon la nouvelle teneur du règlement du Conseil municipal, nous travaillons désormais en séance plénière sur les délibérations telles qu'elles sont issues des travaux de commission.

Le président. Oui.

M. Morten Gisselbaek. Pourtant, vous venez de nous lire l'intitulé de la proposition PR-1239 avec ses quatre options, alors qu'il n'en restait qu'une après les débats de la commission des travaux et des constructions. Pour que les choses soient claires, cela signifie, dans ce cas…

Le président. …que je ferai voter l'option 3 amendée.

M. Morten Gisselbaek. Uniquement? Et si on veut revenir à une autre option, il faut déposer un amendement?

Le président. Oui.

M. Morten Gisselbaek. On est d'accord là-dessus, c'était juste une précision technique que je demandais, merci. J'y reviendrai.

Le président. La parole n'étant pas demandée, en deuxième débat je fais voter la délibération de la proposition PR-1239 selon l'option acceptée en commission, c'est-à-dire l'option 3 amendée par la commission, qui figure à la page 26 du rapport PR-1239 A. *(Brouhaha. Plusieurs membres du Conseil municipal appuient sur le bouton de demande de parole.)* J'ai l'impression que les gens se réveillent maintenant… Je reporte donc le vote à plus tard; nous sommes toujours en premier débat.

M^me^ Natacha Buffet-Desfayes (LR). Je ne souhaitais pas intervenir en tant que rapporteuse de majorité sur la pétition P-371, mais bien en tant que membre

de la commission des travaux et des constructions, pour rappeler l'historique de ce dossier qui a connu plusieurs épisodes.

Il y a quelques mois, 10% de l'ensemble du crédit demandé par M. Pagani dans la proposition PR-1165 pour la rénovation de l'école de Pâquis-Centre a été retranché, parce que nous avons jugé qu'il y avait un hiatus assez important entre le crédit d'étude et le crédit de réalisation. Au fur et à mesure des années qui passaient, des consultations, des demandes particulières des associations qui voulaient toujours un petit peu plus, le prix du projet avait gonflé de manière quelque peu exagérée à notre goût. Telle est la raison pour laquelle nous avons voté une réduction de 10% du crédit de réalisation. Nous voulions donner un signal à M. Pagani, afin que les travaux dans ce dossier coûtent moins cher.

Nous avons été surpris – en mal, malheureusement, pas en bien – du fait que les quatre options de la proposition PR-1239 qui nous ont été présentées en commission des travaux et des constructions portent très largement, selon nous, sur les différentes demandes des associations: la salle polyvalente, les infrastructures pour faire en sorte que lesdites associations fonctionnent bien… Des coupes ont été prévues directement là-dedans, raison pour laquelle les associations ont déposé des pétitions et sont venues nous dire en commission des pétitions qu'elles souhaitaient que nous revenions au crédit de réalisation de base, sans toucher à leurs demandes.

La commission des travaux et des constructions avait pourtant clairement voulu que la coupe de 10% impacte directement les travaux et que vous reveniez donc avec une proposition qui porte uniquement sur une réduction de leur coût sans toucher les associations ni, surtout, la pédagogie, Monsieur Pagani. Je vous explique les détails, car c'est effectivement un peu compliqué! Je citerai juste un exemple vraiment frappant, dans la proposition PR-1239: les quatre options proposées – même la moins chère – prévoient de renoncer aux travaux liés à l'installation des panneaux et des tableaux pédagogiques de projection dans les salles de classe, alors même que ce matériel utilisé en classe est financé par le Canton.

Nous avons été choqués de voir que chacune de ces quatre options touchait à la pédagogie dans les classes, ce qui est tout à fait inacceptable pour nous. Voilà pourquoi nous nous sommes sentis pris en otage, en quelque sorte. Nous avons donc voulu amender la première option en y ajoutant les 140 000 francs nécessaires pour l'ajout de 25 tableaux blancs, afin de ne pas péjorer l'enseignement dispensé dans les classes de l'école de Pâquis-Centre, mais cet amendement n'a pas été suivi par la majorité de la commission des travaux et des constructions qui a finalement choisi l'option 3, comme l'a dit tout à l'heure M. de Battista. A nos yeux, cela revient quasiment au même par rapport au projet initial, puisqu'on y enlève quelques petites choses mais qu'on est encore très loin du compte en ce qui concerne les 10% d'économie demandés sur le crédit de réalisation. Telle est la raison pour laquelle nous avons décidé de refuser de voter la proposition PR-1239 selon l'option 3.

M^me^ Marie Barbey-Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a dit M^me^ Buffet-Desfayes, la majorité du Conseil municipal avait demandé au Conseil administratif de trouver des solutions pour réaliser des économies sur le projet de rénovation de l'école de Pâquis-Centre: un objectif de 10% de réduction équivalant à 3,4 millions de francs avait été fixé. M. Pagani est venu nous expliquer en commission que cet objectif ne serait pas atteint et il nous a présenté quatre options. Je vais essayer d'être aussi claire que possible, même si la proposition PR-1239 est assez compliquée!

En gros, il y avait une première option à presque 600 000 francs – celle qui a la préférence du Parti libéral-radical – consistant à payer pour supprimer des éléments du projet, ce qui ne nous semble pas avoir beaucoup de sens, d'autant plus que cela impliquerait notamment de renoncer à la condamnation des recoins couverts. Or, on sait que ceux-ci génèrent de nombreux problèmes dans les écoles, puisque c'est le lieu préféré des dealers qui y traînent toutes les nuits et qui y commettent énormément d'incivilités. Cette première option n'a donc pas obtenu la préférence du Parti démocrate-chrétien.

A l'opposé, deux autres options – la deuxième à 2 millions de francs et la quatrième à 3 millions de francs – nous semblaient trop luxueuses. Si l'option 4 était choisie, la Ville n'aurait fait au final qu'environ 400 000 francs d'économie sur la diminution de 3,4 millions de francs que nous avions demandée initialement. Cette perspective n'était pas satisfaisante de notre point de vue. Restait donc l'option médiane, la 3, dont vous ne serez pas surpris qu'elle ait la préférence du Parti démocrate-chrétien, Mesdames et Messieurs.

Pourquoi? Parce qu'elle préserve des éléments destinés aux premiers utilisateurs de l'école de Pâquis-Centre, à savoir les enfants. En outre, elle permet tout de même de réaliser 2 millions de francs d'économie par rapport au projet initial sur les 3,4 millions de francs que nous avions voulu retrancher. Cette option à 1,4 million de francs permet de condamner les recoins couverts, point important pour améliorer la sécurité et la salubrité de l'école, comme je l'ai dit. Elle permet encore de créer une salle polyvalente – assez simple, je dois le dire, nous avons été rassurés à cet égard en commission des travaux et des constructions: ce ne sera pas une salle polyvalente luxueuse, comme la Ville en construit parfois, mais une salle qui permettra surtout au parascolaire de faire face à l'afflux d'enfants qu'il connaît depuis quelques années.

Par ailleurs, cette troisième option permettra d'installer des tableaux blancs interactifs fournis par le Département cantonal de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), comme l'a dit M^me^ Buffet-Desfayes; il n'y aurait donc aucun sens à ne pas prévoir leur installation. Pour le Parti démocrate-chrétien, il est clair qu'il n'a jamais été question de faire des économies sur le dos des enfants, car nous sommes persuadés qu'il y a une corrélation entre la qualité des infrastructures scolaires et la motivation – donc la réussite – des élèves.

Au final, cette option médiane à 1,4 million de francs nous semble être la plus sage et la plus raisonnable. Par conséquent, nous la soutiendrons. Nous estimons qu'il aura quand même valu la peine de faire pression sur le département des constructions et de l'aménagement, il y a quelques mois, car même si on n'a pas obtenu les 3,4 millions de francs d'économie demandés on se retrouve avec une économie de 2 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable par rapport au budget total du projet.

J'aimerais encore ajouter une remarque concernant le préau. Nous avons notamment auditionné le représentant de l'Association des parents d'élèves des Pâquis (APE), et j'ai été très surprise – en bien, à vrai dire – car ce monsieur est venu nous dire qu'il n'était de loin pas opposé à ce que la Ville réfléchisse à la fermeture du préau la nuit. Je sais que le Conseil administratif a toujours refusé d'entrer en matière sur la fermeture des préaux la nuit en général, arguant que c'étaient des lieux de vie et qu'ils devaient rester ouverts pendant la nuit. Le Parti démocrate-chrétien a toujours considéré que les préaux doivent rester des lieux de vie – mais d'abord pour les enfants, puisque c'est à eux qu'ils sont prioritairement destinés.

Or, depuis de nombreuses années, on constate une dégradation de la salubrité des préaux, sans parler de toutes les nuisances sonores dont pâtissent les riverains. Nous proposons donc à ce plénum une recommandation formulée comme suit:

Projet de recommandation

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre langue avec l'association des parents d'élèves de l'école de Pâquis-Centre pour réfléchir à l'éventualité d'une fermeture du préau la nuit.

Je crois qu'il faut arrêter d'avoir des tabous, en Ville de Genève, sur la fermeture des préaux. Même les parents nous la demandent! J'enjoins donc vraiment à M^me^ Alder de revoir sa position sur cette question, car on ne peut plus continuer à avoir des préaux qui sont sales, qui sentent l'urine le matin, qui sont squattés pendant la nuit par des bandes de jeunes qui empêchent les habitants et les riverains de dormir. Je vous remercie de faire bon accueil à cette recommandation, Mesdames et Messieurs.

M. Pascal Holenweg, rapporteur sur la pétition P-367 et rapporteur de minorité sur la pétition P-371 (S). Le groupe socialiste propose au plénum de renvoyer ces deux pétitions au Conseil administratif, donc de ne pas classer la pétition P-371. Je rappelle que la commission des pétitions a elle aussi voté le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-367 concernant la Source bleue,

mais qu'elle a voté le classement de la pétition P-371 qui demandait la réalisation de tous les travaux de rénovation prévus. En tant que représentant du groupe socialiste à la commission des pétitions lors de l'étude de ces deux pétitions, cela me paraît contradictoire.

En effet, elles demandent toutes deux la même chose, finalement: que l'intégralité des services actuellement offerts à la population au sein de l'école de Pâquis-Centre continuent à pouvoir lui être offerts, en particulier par la Source bleue dont le travail a été reconnu par tout le monde – pas seulement par les organisations d'habitants qui ont lancé la pétition, évidemment, mais également par le DIP et la Ville de Genève. Ce travail est indispensable! Il s'agit, en gros, de prendre en charge les enfants de familles récemment immigrées avant qu'ils ne soient scolarisés. Cela leur permet d'être socialisés avant d'être scolarisés, afin d'arriver ensuite dans le cursus scolaire sans être totalement marginalisés.

Ce travail a été reconnu comme indispensable, je le répète. De notre point de vue, il est donc indispensable que la Source bleue continue à être logée au sein de l'école, puisqu'elle travaille déjà avec des structures qui y sont accueillies – en particulier l'Ecole des mamans.

Nous demandons au plénum de renvoyer ces deux pétitions au Conseil administratif, d'autant plus qu'elles sont toutes deux compatibles avec l'option 3 amendée et l'option 4 de la proposition PR-1239. Si l'une ou l'autre de ces deux options est retenue, les demandes des deux pétitions seront compatibles avec la décision du Conseil municipal. Soyez donc cohérents, Mesdames et Messieurs! Certes, au Conseil municipal, on l'est toujours par définition… La cohérence est le sentiment qui nous anime tous, toujours… Mais je vous demande quand même d'être particulièrement cohérents en ce qui concerne ces deux objets-là.

Lorsque les travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre seront terminés, il faut que les organisations, institutions et associations qui travaillent auprès de la population dans ce quartier puissent continuer à être actives et logées au sein de l'école. Pour cette raison, renvoyons les pétitions P-367 et P-371 au Conseil administratif et votons l'option 3 amendée de la proposition PR-1239 ou – de préférence – l'option 4.

M. Pierre Gauthier (HP). J'ai bien lu le rapport de commission sur la proposition PR-1239. Je crois qu'il comporte un élément en filigrane qui n'a pas vraiment été abordé dans ce débat. Contrairement à ce qui a été affirmé par M^me^ Alder lors de son audition, une grande partie des habitants, des parents d'élèves et des enseignants de l'école de Pâquis-Centre souhaiteraient que le préau soit fermé aux autres usagers que les enfants, en raison de sa situation. En effet, la cohabitation prévue par les architectes qui ont construit l'école – d'ailleurs remarquable

du point de vue architectural – n'est pas effective. Aujourd'hui, en 2017, ce bâtiment ne répond plus aux conditions des années 1980, quand il a été érigé.

Le groupe qui a participé au contrat de quartier, dans la perspective de l'utilisation indépendante par les habitants des locaux collectifs du centre de loisirs, a demandé de manière récurrente qu'une porte à la rue du Môle permette aux habitants d'accéder à ces locaux collectifs sans être obligés de passer par le préau. Je répète que, malgré ce qui a été dit, il y a une forte demande pour sa fermeture.

J'ai été un peu déçu que ce qui avait été demandé de manière là encore récurrente par le biais du contrat de quartier et de toutes les longues négociations entre les habitants et les autorités n'ait pas été retenu par la commission, du moins en grande partie. Je trouve cela vraiment regrettable. D'ailleurs, je crois que mon collègue Stéphane Guex va déposer un amendement pour restaurer ces demandes dans la proposition. Il est évident – nous le savons tous – que le quartier des Pâquis est d'une grande densité et d'une grande diversité, que les lieux d'utilisation collective y sont très rares. Or, parallèlement à la vie nocturne que tout le monde connaît, il y a aussi une vie de quartier qui est très intense.

Reste ce problème du préau, pour l'instant en filigrane dans la proposition PR-1239. On y reviendra, sans aucun doute. Mais nous pensons qu'il faut impérativement respecter les desiderata des habitants, notamment en ce qui concerne la salle polyvalente et la porte à la rue du Môle. Pour cette raison, mon collègue Stéphane Guex et moi-même déposerons l'amendement annoncé pour réinsérer les dépenses y relatives dans le projet qui nous est soumis.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Pour Ensemble à gauche, l'école de Pâquis-Centre, c'est un peu le vaisseau amiral de ce qui se fait de bien dans cette ville. Il y en a d'autres pour qui c'est le Grand Théâtre – pour cette institution-là on vote les crédits, les rallonges budgétaires et tout ça… En tout cas, on restaure les montants qui avaient été enlevés des crédits. Chers collègues, nous vous demandons de faire la même chose pour l'école de Pâquis-Centre.

Pourquoi? Cette école est dans un triste état – un très triste état – et nous n'avons pas de quoi être fiers! Le Conseil administratif n'a pas de quoi être fier et le Conseil municipal non plus, car ils ont laissé cette école tomber dans l'état où elle se trouve aujourd'hui: il y a du crépi qui tombe, les passerelles métalliques sont rouillées. C'est effectivement un triste spectacle qui n'inspire pas le respect et qui ne pousse pas les enfants à réussir, ni à se sentir reconnus comme ils devraient l'être. Il est clair qu'il faut que nous mettions les moyens pour que les élèves de ce quartier populaire se sentent soutenus, reconnus, et qu'ils n'aient pas l'impression que nous faisons des économies de bouts de chandelle sur leur dos.

En ce qui concerne la rénovation du bâtiment, nous demandons le retour de toute la part de crédit enlevée au cours des travaux sur la proposition PR-1239, soit le vote de l'option 4 à 2 979 400 francs. Pourquoi? D'une part, comme l'a expliqué M^me^ Barbey-Chappuis, nous sommes convaincus de l'utilité des salles rajoutées. Elles ne sont pas là pour faire plaisir aux habitants, mais pour faire mieux fonctionner l'école et, secondairement, être à l'usage des habitants pendant le week-end ou, peut-être, le mercredi après-midi. Nous avons donc déposé l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Rétablir et voter l'option 4 de la proposition PR-1239 du Conseil administratif.

Quant au reste, comme l'a dit M. Fuchs, le directeur de l'école, ces locaux sont nécessaires au parascolaire et spécialement au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Il y a plus de 200 élèves inscrits aux activités parascolaires, plus de 200 élèves qui y mangent à midi. Voilà pourquoi ces locaux sont absolument nécessaires. La ludothèque, qui travaille en synergie avec l'école, est elle aussi trop petite. Donc, je le répète, ces locaux sont nécessaires!

Pour ce qui est de la fermeture du préau, Ensemble à gauche est tout à fait prêt à travailler spécifiquement sur ce sujet, mais le rajouter comme ça en fin de traitement de la proposition PR-1239 ne nous semble pas une bonne idée. Ensemble à gauche ne croit pas que nous améliorerons la qualité de vie dans un quartier comme les Pâquis avec des barrières et des caméras, la fermeture des préaux et des contrôles; nous y parviendrons en augmentant la qualité des rapports sociaux et de la vie sociale qui se développent dans ce quartier. Nous sommes convaincus que les travaux de rénovation prévus vont dans le bon sens, ce qui n'exclut pas la possibilité de rediscuter de la fermeture du préau dans un second temps.

J'en viens à la part du crédit que même le Parti démocrate-chrétien aimerait enlever, raison pour laquelle on en est arrivés à l'option 3 amendée. Contrairement à ce qu'a dit M. de Battista, c'était plutôt un compromis qu'un consensus. En tout cas en ce qui nous concerne, nous estimons que ça ne suffit pas. Pourquoi? Tout simplement parce qu'on va laisser de l'amiante sur les fenêtres! On sait pourtant très bien que, dans quelques années, il faudra l'enlever. Je me permets ici de mentionner les propos tenus en commission par M. Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti dans le département de M. Pagani, qui figurent dans le rapport PR-1239 A: «M. Meylan estime que l'état des joints est suffisamment bon pour ne pas devoir intervenir avant une dizaine d'années.» Mettons même quinze ans. Dans quinze ans, il faudra faire ces travaux!

Leur coût s'élève à 1,5 million de francs. Cela ne se fait pas en deux mois d'été, cela prend plus de temps. Ce qui signifie qu'il faudra fermer l'école une nouvelle fois et déplacer les élèves pour pouvoir enlever le plomb dans la peinture et l'amiante dans les fenêtres, afin de mettre le bâtiment aux normes en vigueur. Pour réaliser ces travaux, il faudra réinstaller des échafaudages et des systèmes d'étanchéité: souffleries, pompes, filtres et autres machins… Cela coûtera beaucoup plus cher, au bout du compte, que si nous faisons les travaux maintenant, puisque pour l'instant les échafaudages sont là.

Le report de ces travaux est donc une mauvaise idée. C'est même ce que l'on pourrait appeler une dette cachée qu'on laisserait à nos successeurs. Je suis surpris que le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical ne comprennent pas cela, d'autant plus qu'ils ont déposé le 16 mai 2017 un projet de motion, la M-1292 intitulée «Luttons contre le déficit en entretien des immeubles de la Ville de Genève». Vous transmettrez aux intéressés, Monsieur le président, vous avez d'ailleurs vous-même signé cette motion dont le texte précise que «le déficit en entretien des immeubles contribue à alimenter une «dette cachée» qui péjorera à terme les finances de notre municipalité». Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux et les démocrates-chrétiens, c'est exactement ce que vous êtes en train de faire avec l'école de Pâquis-Centre!

Ces travaux, nous savons qu'il faudra les faire dans dix ou quinze ans et que cela coûtera plus cher qu'aujourd'hui. Moi, si j'avais mes enfants à l'école de Pâquis-Centre, je trouverais un peu bizarre qu'on y laisse de l'amiante, alors qu'on s'apprête à faire des travaux pour plus de 30 millions de francs – enfin, je ne me rappelle plus exactement combien coûtera le tout. Donc, ce n'est pas raisonnable! Certes, on peut très bien vivre avec ça, la situation actuelle ne provoque pas de danger pour les enfants, les enseignants ou les voisins, mais s'en contenter revient à laisser une dette cachée qui péjorera les finances futures. Je trouve que ce n'est vraiment pas très malin! Il est vrai que laisser la situation comme elle est maintenant ne changera ni la qualité de l'enseignement ni la qualité de vie des enfants, c'est juste un mauvais calcul!

La motion M-1292, déposée par 18 personnes du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, est tout à fait correcte. Si vous m'aviez demandé de la signer, je l'aurais fait avec plaisir, Mesdames et Messieurs les motionnaires. Je suis tout à fait favorable à ce qu'on entretienne correctement le patrimoine de la Ville. Dans le cas précis de l'école de Pâquis-Centre, entretenir correctement le patrimoine de la Ville, c'est finir les travaux comme il faut et enlever la vieille peinture où il y a du plomb. Sinon, chaque fois qu'on devra poncer, il faudra réinstaller un dispositif spécial et cela provoquera des surcoûts.

Ici, nous avons l'occasion de terminer les travaux, c'est pourquoi je pense qu'il est tout à fait raisonnable de voter le rétablissement du montant de 1,4 million de

francs pour ce faire. On évitera ainsi de se retrouver avec des problèmes dans une dizaine ou une quinzaine d'années. *(Applaudissements.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, finalement le problème est le même que dans le débat de tout à l'heure sur la rénovation du Grand Théâtre. Nous avons voté les travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre avec une demande de réduction de 10% du coût, mais voilà qu'on revient aujourd'hui proposer le rétablissement de ces 10%… Je trouve qu'on se moque de nous, une fois de plus! On ne fait pas l'effort d'essayer d'économiser un peu nos deniers!

Bien entendu, on peut toujours le justifier. Monsieur le président, vous pouvez transmettre à M. Gisselbaek qu'en quelque sorte il a raison. Mais dans quinze ans il faudra faire d'autres travaux dans cette école, on s'occupera des fenêtres à ce moment-là. Je crois qu'à un moment donné il faut savoir raison garder.

On se fait avoir à chaque fois! Une large majorité du Conseil municipal avait dit qu'elle voulait des économies dans ce projet. Nous voulons rénover l'école de Pâquis-Centre, c'est nécessaire, mais nous voulons aussi des économies! Et voilà que, quelques mois plus tard, on en revient à des options à 3 millions de francs… L'option 4 de la proposition PR-1239, c'est ça: l'équivalent de l'économie que nous avions exigée dans le coût des travaux. Et maintenant on nous la «refourgue» – passez-moi l'expression! Je l'utilise entre guillemets, mais c'est bien de cela qu'il s'agit. On nous remet ces 10% et on doit les voter.

Non! Nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de faire. Le Mouvement citoyens genevois a voté en commission l'option 3 avec quelques modifications, nous nous en tiendrons à cela et à rien d'autre. Nous accepterons aussi la création de la porte à la rue du Môle pour la maison de quartier, d'autant plus que ce tronçon de la rue est devenu une zone piétonne. A terme – on en a déjà largement discuté en étudiant le projet de rénovation initial – nous voulons la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre la nuit. Il est donc assez logique d'avoir cette porte.

Mais nous n'irons pas au-delà de cela et de ce qui figure dans l'option 3 amendée telle qu'issue des travaux de commission. Je pense que c'est la raison même! Ainsi, on aura économisé 2 millions de francs tout en rendant son lustre à l'école de Pâquis-Centre. Et arrêtez de larmoyer, Mesdames et Messieurs, en prétendant que les enfants ne pourront pas étudier si cette école n'est pas rénovée dans le luxe! Elle sera rénovée, elle sera donc neuve et ils pourront très bien étudier!

Quant au couplet «Les Pâquis sont un quartier difficile»… Malheureusement, il est nécessaire d'y mettre des caméras. Malheureusement, il est nécessaire d'y fermer les préaux. Les préaux sont un lieu pour les enfants, pas pour les délinquants et les dealers au milieu de la nuit! Il faut donc les fermer. Ces comportements sont

inadmissibles. Ce n'est pas comme ça que vous réglerez les problèmes sociaux aux Pâquis, Mesdames et Messieurs de la gauche! Malheureusement, il faut plus de police! Malheureusement, il faut des caméras! Et, malheureusement, il faut fermer ces préaux!

Le Mouvement citoyens genevois ne votera donc que ce qu'il a déjà voté en commission: l'option 3 amendée et rien de plus. En ce qui concerne les deux pétitions, nous ne soutiendrons pas la P-371, car la proposition PR-1239 y répond en partie; elle n'est donc pas nécessaire et nous refuserons son renvoi au Conseil administratif. Quant à la pétition P-367 pour la Source bleue, nous la soutiendrons.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

Je salue à la tribune du public la présence d'un ancien président du Conseil municipal et ancien collègue, M. Albert Knechtli. *(Applaudissements.)*

M. Pierre Scherb (UDC). Chers collègues, le Conseil municipal avait voté un crédit de presque 30 millions de francs pour la réfection de l'école de Pâquis-Centre. Il avait alors retranché 10% du montant demandé par le Conseil administratif, car ce projet contenait des améliorations non prévues par rapport au crédit d'étude, ce qui avait augmenté le coût prévu pour la rénovation de l'école.

Au lieu de se contenter du montant alloué, le magistrat revient avec une proposition de crédit complémentaire. Il laisse le choix au Conseil municipal entre quatre options allant de 588 700 à 2 979 400 francs. L'option la moins onéreuse est celle qui prévoit de compenser un dépassement financier de 588 700 francs. Les raisons de ce dépassement n'ont pas été expliquées en commission, car toute l'énergie a été mise sur les trois autres options qui ne font que reprendre les améliorations non contenues dans le crédit d'étude, que le Conseil municipal avait déjà refusées.

Notre groupe reste perplexe devant cette manière d'agir et ce refus du Conseil administratif de tenir compte de l'avis clairement exprimé par le Conseil municipal. C'est d'autant plus sidérant que nous avons appris que l'exécutif n'avait pas prévu l'installation de tableaux blancs, comme cela se fait maintenant dans les autres établissements scolaires.

Une autre amélioration nécessaire serait de clôturer cette école. C'est un moyen simple pour protéger les enfants, les parents et les professeurs des vendeurs de drogue qui agissent en toute impunité, soit que la police et la justice n'arrivent pas à empêcher leurs agissements illicites, soit que la volonté politique

de le faire manque. Toujours est-il que le magistrat n'envisage pas cette petite amélioration, qui ne coûterait pas beaucoup, mais qui fait des miracles à l'école de Sécheron, par exemple.

L'Union démocratique du centre reste donc cohérente avec son vote du 22 novembre 2016 de la proposition PR-1165 amendée et refusera les options 2 à 4 de la proposition PR-1239, tout en acceptant la première, qui ne fait que compenser un dépassement financier. Au sujet des pétitions P-367 et P-371, nous voterons le classement des deux.

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs… *(M. Holenweg passe devant M. Rossiaud au micro.)* Ça va, Pascal?

M. Pascal Holenweg (S). Je t'en prie, fais comme si je n'étais pas là!

M. Jean Rossiaud. Je reprends. Mesdames et Messieurs, nous sommes aux Pâquis. Nous sommes dans un quartier vivant, un quartier populaire, un quartier où il y a une certaine mixité sociale et une cohésion sociale importante, où la solidarité entre les habitants est particulièrement vive et où les associations de quartier – la société civile en général – sont assez bien organisées. Au milieu de ce quartier, on a une école délabrée, comme cela a été dit. Aurait-elle été aussi délabrée, si elle se situait dans un autre quartier? On peut se poser la question. En tout cas, ici, il est clair qu'il faut la rénover – je pense que l'ensemble du Conseil municipal est d'accord là-dessus – et vite.

Le prix de cette rénovation s'élève à 34 millions de francs. Effectivement, c'est cher! Et cela – on l'a vu en commission – aussi à cause de la méthode avec laquelle ces projets sont menés. Nous les Verts, nous remettons en question cette méthode depuis le début, notamment en prônant la participation des habitants et des services bien en amont du processus, au lieu d'une accumulation de revendications qui finissent par rendre les projets assez chers.

Nous sommes dans une démocratie qui fonctionne assez bien puisque, lorsque le projet initial de rénovation de l'école de Pâquis-Centre est arrivé devant notre plénum, une majorité a refusé de le voter tel quel et a exigé une coupe de 10%. Stupéfaction: une coupe de 10% sur quoi? Une coupe linéaire n'avait aucun sens. Voilà pourquoi, à ce moment-là, nous nous sommes opposés à cette diminution.

Le Conseil administratif est ensuite revenu avec un projet raisonnable – je ne siégeais plus alors à la commission des travaux et des constructions, mais j'arrive à cette conclusion à la lecture du rapport PR-1239 A. Les Verts soutiendront l'option 4, qui est la plus raisonnable. Elle préserve à la fois la pédagogie

– puisqu'elle ne retranche rien dans ce domaine – et la santé, les travaux sur l'amiante étant compris. Elle donne leur cohésion à ces travaux de rénovation en nous évitant de devoir les refaire dans dix ou quinze ans, puisqu'il s'agit ici de rénover l'ensemble du bâtiment. L'option 4 est donc celle que nous préférons. En cas de consensus sur l'option 3, nous nous y rallierons si nécessaire.

J'en viens maintenant à la problématique de la sécurité dans les préaux. Les Verts ne sont pas des fanatiques de la clôture des préaux pour résoudre les problèmes de sécurité. Evidemment, de cas en cas, il peut s'avérer utile de fermer ponctuellement un préau ou l'autre, dès lors que l'on arrive à la conclusion que la police ne parvient pas à faire son travail. Mais quand elle n'y parvient pas, est-ce au quartier d'en assumer les conséquences en subissant la fermeture des préaux? Nous ne le pensons pas.

Nous aimerions souligner un dernier point: il aurait fallu penser en amont à faire intervenir un peu plus les associations d'habitants, non pas comme cela est présenté dans le rapport PR-1239 A, plutôt en engageant un vrai processus de participation autour de cet objet extrêmement important qu'est une école située au centre d'un quartier. Une école qui prodigue non seulement de l'instruction publique, mais également un certain nombre de services très importants pour la population. On a cité notamment les cuisines du parascolaire, cependant il y a une foule d'autres activités qui gravitent autour de ce lieu. Pour nous, les Verts, il est important que l'on écoute mieux la population et qu'on aboutisse à des projets plus consensuels.

A propos du préau, par exemple, on entend beaucoup de bêtises! Les associations se saisissent de cette question de la sécurité, mais aucune – à ma connaissance – n'a opté pour sa fermeture jusqu'ici. Il n'y a donc aucune raison de le fermer pour l'instant. Le cas échéant, si cela s'avérait utile, on prendrait les mesures qui s'imposent au moment où elles s'imposent.

Enfin, les Verts voteront le renvoi des pétitions P-367 et P-371 au Conseil administratif.

M^me^ Jannick Frigenti Empana (S). Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, dans le débat de ce soir, les enjeux de la proposition PR-1239 se situent entre l'option 3 – amendée ou pas – et la 4. Les socialistes sont évidemment en faveur de l'option 4, qui regroupe l'ensemble des travaux complémentaires à effectuer à l'école de Pâquis-Centre. Pourquoi les socialistes votent-ils en faveur de l'option 4? A l'attention des personnes qui nous regardent, je signale que l'option 4 inclut les salles polyvalentes, des locaux supplémentaires pour le parascolaire et les besoins de toutes les associations qui œuvrent autour de l'école de Pâquis-Centre. Cette école est en quelque sorte la place du village des Pâquis!

Il faut savoir qu'elle reçoit les populations et les familles dans son préau, alors qu'il y a peu d'endroits pour rassembler les gens aux Pâquis.

Nous sommes en faveur de la cohésion sociale. Nous estimons qu'il faut la favoriser! Et comment favoriser la cohésion sociale, dans un quartier tel que les Pâquis, avec sa forte densification, les surélévations d'immeubles et les opportunités de plus en plus nombreuses en matière de logement? En mettant à la disposition des gens des lieux où ils peuvent se rencontrer. Voilà pourquoi nous soutenons cette fameuse option 4.

En ce qui concerne la fermeture des préaux, nous ne pouvons absolument pas aller dans le sens de la recommandation du Parti démocrate-chrétien. Tout d'abord, les associations de quartier n'ont pas formellement demandé la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre. Elles ont dit qu'elles étaient en train d'y réfléchir, et il n'y a pas encore de consensus parmi elles en faveur d'une telle mesure. Il a été relevé que les améliorations apportées aux alentours de l'école sont dues à des visites plus soutenues de la part de la police municipale et de la police tout court. C'est cela qui déloge les dealers, en les mettant dans l'inconfort s'ils se cachent dans les recoins.

Si nous mettons maintenant des barrières, Mesdames et Messieurs, cela ne fera que repousser le problème. Ce n'est pas parce que vous mettez des barrières que les dealers vont disparaître! Ce n'est pas parce que vous mettez des barrières que les gens arrêteront d'uriner dans les coins! Ce qu'il faut donner à cette école, c'est des locaux rénovés qui donnent envie d'y aller, pas des lieux décrépits comme ils le sont pour le moment.

En conclusion, nous encourageons le plénum à voter l'option 4 de la proposition PR-1239, c'est-à-dire le projet de rénovation plein et entier. Si d'aventure cette option n'était pas retenue, nous nous rallierons à l'option 3. Nous vous enjoignons de ne pas aller dans le sens d'une fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre, Mesdames et Messieurs, en tout cas pas pour le moment. Merci beaucoup.

M^me^ Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, tout d'abord, je voulais intervenir sur le maintien de la Source bleue dans le quartier des Pâquis, comme le demande la pétition P-367. Au début du mois de mai 2017, lorsque la commission des pétitions l'a traitée, la Source bleue était menacée et risquait de ne pas pouvoir continuer son travail à la rentrée scolaire de septembre 2018. La commission a décidé de procéder au vote dès l'audition des pétitionnaires et même de demander l'urgence lors du traitement de cet objet en séance plénière. Le rapport P-367 A n'ayant pas été rendu à temps, nous n'en parlons que maintenant, mais je tiens à remercier M^me^ Alder d'avoir trouvé une solution pour cette année au sein de l'école de Pâquis-Centre, ce qui a permis à la Source bleue de continuer ses activités.

J'en viens au contenu de la pétition. Elle a été lancée quand le quartier a appris que la Source bleue, cette structure d'accueil pour les enfants de moins de 4 ans et leurs parents, risquait de ne pas pouvoir se maintenir sur place après le début des travaux de rénovation de l'école. Le collectif Bien vivre aux Pâquis, avec 11 associations impliquées, a lancé la pétition P-367 qui a été signée par 975 personnes.

La Source bleue existe depuis dix ans. Le projet dépend du Canton – c'est l'Office médico-pédagogique qui le gère – mais la Ville y contribue en mettant des locaux à disposition. Le maintien de cette structure de soutien à la parentalité des familles migrantes et d'aide à l'intégration de leurs enfants à l'école est particulièrement important dans ce quartier multiculturel. La Source bleue favorise et facilite l'intégration de ces enfants dans le parcours scolaire. Un projet du même type existe aux Libellules.

N'oublions pas les chiffres. Je citerai ceux qui apparaissent dans un portrait social des Pâquis en cours d'élaboration: dans ce quartier, il y a 60% d'étrangers contre 48% dans le reste de la ville; cela entraîne des risques sociaux, des situations de précarité et de rupture sociale plus importants qu'ailleurs. Le maintien de la Source bleue – si possible dans l'école de Pâquis-Centre, comme le recommande la commission des pétitions – est donc particulièrement important, je le répète. Bien sûr, cela dépendra aussi du Canton; un groupe de travail a été créé à ce niveau pour y réfléchir. Notre rôle, au Conseil municipal, est de nous prononcer par rapport au maintien de la Source bleue dans ses locaux actuels.

J'en viens aux travaux de rénovation. Je me contenterai ici de faire quelques remarques, la position de notre groupe ayant déjà été présentée par mon collègue Gisselbaek. Tout d'abord, l'école de Pâquis-Centre a cela de particulier qu'elle accueille des institutions comme la maison de quartier et la ludothèque, alors que dans d'autres quartiers elles sont plutôt à l'extérieur des écoles. C'est une particularité des Pâquis dont il faut tenir compte. Parler des locaux réservés aux associations, de fait, c'est parler d'organismes qui ont tout leur sens. Il ne s'agit pas d'associations d'habitants qui auraient des demandes particulières.

Je voudrais aussi m'inscrire en faux par rapport à l'affirmation selon laquelle ce serait à cause de certaines demandes des associations de quartier que les crédits demandés pour la rénovation de l'école ont augmenté. Ce n'est pas du tout le cas! Ces besoins existaient depuis longtemps.

Par ailleurs, je trouve particulièrement injuste et indigne de ne réfléchir qu'en fonction d'une logique de chiffres et d'économies. A suivre notre débat de ce soir, on a l'impression que ce qui risque de faire la différence est la question de l'assainissement autour des fenêtres. J'ai demandé en commission des travaux et des constructions après quel délai il faudrait absolument faire ces travaux. On m'a répondu: dix ans. N'est-il pas incroyable qu'on se permette de ne pas se

préoccuper de la santé des enfants – justement dans ce quartier-là – même s'il n'y a pas d'obligation légale actuellement? Ce n'est tout simplement pas acceptable! Je trouve vraiment qu'on manque de dignité!

Je souhaite que le plénum accepte les pétitions P-367 et P-371, d'une part, et soutienne bien sûr la version complète du projet de rénovation de l'école de Pâquis-Centre, d'autre part. Il n'y a aucune raison que cette école fasse les frais de nos dissensions politiques et soit prise en otage dans un débat gauche-droite concernant les finances. Il ne s'agit pas ici de chiffres, mais de réalités! Rien de plus concret pour les habitants des Pâquis!

(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)

M. Régis de Battista (S). Je ne dirai que quelques mots sur la recommandation du Parti démocrate-chrétien. Je crois qu'elle n'est pas encore réalisable. Pour l'heure, la réflexion sur la fermeture du préau la nuit dépend des habitants des Pâquis et notamment du collectif Bien vivre aux Pâquis, qui ont clairement dit qu'ils étaient en train de travailler avec le Conseil administratif sur ces questions. Il y a forcément des discussions en cours sur l'éclairage, les jeux, la pose d'urinoirs autour des écoles – voire dans les préaux – et l'augmentation des médiateurs de quartier. Tout un débat a lieu actuellement pour trouver des solutions dans un quartier aussi peuplé que les Pâquis.

L'une des constatations que j'ai entendues, c'est que les dépanneurs de boissons ne respectent pas forcément les règles en vigueur. Il est vrai que tout Genève va chercher des boissons alcoolisées dans cette zone pour finir ses soirées… Je veux dire par là qu'il y a tout un débat en cours sur la prévention primaire et que le collectif Bien vivre aux Pâquis est en train de travailler avec les parents d'élèves et les habitants. Je crois qu'il faut leur donner du temps pour qu'ils puissent trouver des solutions. Nous ne sommes pas sur place, nous ne vivons pas là-bas et ce n'est pas un enjeu politique pour les élections de l'année prochaine. La situation actuelle, c'est que les habitants du quartier essaient de trouver des solutions par eux-mêmes.

J'en viens au problème de l'amiante et à l'option 4 de la proposition PR-1239 que le Parti socialiste soutient. Il est très important de bien comprendre le problème. Un de mes collègues d'Ensemble à gauche a expliqué que l'amiante n'était pas quelque chose de tout à fait anodin et qu'il ne fallait donc pas l'oublier, d'autant plus que désamianter coûtera beaucoup plus cher dans quelques années. On le voit en se promenant dans les classes: les vitres et les joints contenant de l'amiante sont à côté des enfants. Je pense, Mesdames et Messieurs, qu'en tant

que parents vous n'apprécieriez pas beaucoup que vos enfants courent des risques de ce genre. Je crois que les travaux de désamiantage sont nécessaires et qu'il faut les faire maintenant. Par conséquent, je vous prie de voter l'option 4.

Je souligne un dernier point concernant l'option 3 amendée et votée par la commission des travaux et des constructions. Nous regrettons ce choix, au Parti socialiste, aussi en raison de la fameuse porte de la rue du Môle. Les habitants du quartier la demandent. Là encore, nous remercions le département de M. Pagani d'avoir mené une consultation. Cette porte ne coûte que 15 000 francs, elle est nécessaire et réclamée par les citoyens. Il est dommage et stupide de la supprimer dans le projet de rénovation de l'école! Je prie mes collègues du Parti démocrate-chrétien de faire un effort d'ouverture pour trouver des solutions dans cette rue. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous recommande vraiment de soutenir l'option 4 de la proposition PR-1239, qui est la meilleure. Merci!

M. Thomas Zogg (MCG). Moi, je ne vais pas faire comme certains de mes collègues ici qui ergotent sur l'option 1, l'option 2 ou que sais-je – même si je remarque au passage que l'option 4 équivaut pratiquement au double de ce que la majorité du Conseil municipal avait demandé au Conseil administratif. Ce que j'aimerais faire, ici, c'est dénoncer l'attitude du militant communiste – et accessoirement maire de cette ville – M. Pagani, qui s'est purement et simplement assis sur une décision de la majorité du Conseil municipal. *(Manifestations de mécontentement sur les bancs de la gauche.)* Oui, Mesdames et Messieurs! Si nous avions demandé des économies, il y avait des raisons pour cela!

Mais il y a plus grave: M. Pagani a tenté d'instrumentaliser la situation à des fins politiques, notamment auprès des habitants des Pâquis et de ceux qui fréquentent les milieux associatifs actifs dans l'école de Pâquis-Centre. Je précise qu'il a lancé les travaux sans concertation, puisqu'il a dépêché ses collègues M^me^ Alder et M. Barazzone sur place au préalable, mais que lui ne s'est rendu en personne nulle part pour consulter qui que ce soit. A cet égard, je trouve sa manière de procéder un peu malhonnête. En tout cas, ce n'est pas très correct de sa part – d'autant plus que M. Pagani s'est livré aussi à une sorte de propagande politique au cours de la manifestation publique La ville est à vous organisée par la Ville de Genève aux Pâquis. Il s'est alors promené en distribuant des tracts diffusant son infâme politique et ses idées passéistes qui datent d'un autre âge. Mieux vaut sauter d'un avion sans parachute que croire en cette idéologie politique d'un autre âge!

J'aimerais aussi revenir sur le point suivant: le Mouvement citoyens genevois souligne depuis bien longtemps qu'il est important de faire des travaux de rénovation dans ce quartier, et plus spécifiquement à l'école de Pâquis-Centre qui est fréquentée par près d'un millier d'enfants. C'est donc un établissement prioritaire. Or, le rôle du Conseil administratif consiste justement à définir des

priorités claires, ce n'est pas au Conseil municipal de faire ce travail. Nous émettons des suggestions, mais c'est le Conseil administratif qui doit prendre les décisions au final.

Or, quelle a été l'attitude de M. Pagani, là encore? Alors même que des morceaux de plâtre s'effondraient et tombaient du toit de l'école de Pâquis-Centre en menaçant de s'écraser sur la tête de nos enfants, comment a-t-il réagi? Le comble, pour un communiste: il est allé faire de la spéculation immobilière dans un projet foireux d'immeuble à deux pas de l'école en question, à la rue des Alpes N° 12. Le comble, pour un communiste, je le répète encore une fois: il a fait perdre de l'argent à la Ville au cours d'une transaction immobilière foireuse, alors qu'il y avait des projets beaucoup plus importants à réaliser que de racheter cet immeuble à la rue des Alpes en faisant perdre à la Ville de Genève, au passage, plusieurs millions de francs.

Pour toutes ces raisons, nous sommes bien évidemment restés sceptiques, lorsque nous avons vu les options de la proposition PR-1239. Soutenez celle qu'il vous plaira, Mesdames et Messieurs – celle que votre conscience vous suggérera de voter… J'en ai fini, je vous remercie de votre attention.

Le président. Des propos assez durs ayant été tenus à son encontre, je crois que M. Pagani voudrait réagir.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le président, je m'étonne que vous ne soyez pas intervenu plus tôt, car enfin… Cela fait dix ans que je siège au Conseil administratif et que j'assume ma charge, jamais je n'ai traité quelqu'un de malhonnête dans cette enceinte. Peu importe les trucs et les machins en question, cela ne m'intéresse pas. Ce qui compte, c'est que je ne me suis permis à aucun moment de traiter quelqu'un de malhonnête – vous pouvez relire le *Mémorial* pour vous en convaincre, Mesdames et Messieurs! Cela étant, je n'attends même pas des excuses de la part de M. Zogg, tellement je m'abaisserais en les lui demandant.

Mais vous m'avez traité de communiste, Monsieur le conseiller municipal… Je vous invite à vous renseigner sur mon histoire, parce que je n'ai jamais fait partie du Parti communiste. Cela me donne toutefois l'occasion de dire que je me solidarise avec les communistes que vous stigmatisez, car je travaille avec eux et j'ai beaucoup de respect pour eux. Vous avez déjà stigmatisé les frontaliers, demain vous viendrez tous nous chercher, comme à certaines périodes historiques, pour nous stigmatiser et nous enfermer! C'est ça, la logique dans laquelle… *(Vives réactions de mécontentement sur les bancs du Mouvement citoyens genevois.)* Excusez-moi, mais je n'ai pas interrompu cette personne qui a utilisé un langage déplorable à mon encontre dans cette enceinte, tout à l'heure.

Toujours est-il que je me solidarise avec les communistes, Monsieur Zogg, car j'ai beaucoup plus de respect que vous pour les minorités. Je vous remercie de votre attention! *(Applaudissements et huées de part et d'autre.)*

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Je vous demande de rester calmes encore dix minutes, puis nous aurons l'occasion de prendre l'air…

M^me^ Natacha Buffet-Desfayes (LR). C'est bien la première fois que je suis applaudie avant même d'intervenir… Je remercie très largement cette enceinte! Merci! *(Applaudissements.)* Trêve de plaisanterie…

Je relèverai deux points centraux qui sont ressortis de ce débat et qu'il me semble absolument nécessaire de traiter avant de conclure. A entendre les différents intervenants qui ont pris la parole ce soir, il semble qu'il y ait un problème en matière de consultation des associations et des divers acteurs qui ont évidemment leur mot à dire sur les projets menés par la Ville de Genève. D'après ce que nous avons vu et entendu à la commission des travaux et des constructions, il apparaît clairement que cette consultation se fait souvent un peu tard. Si elle pouvait avoir lieu plus en amont, au stade de la demande de crédit d'étude, on aurait plus vite une vraie vision du Conseil administratif pour chaque projet. Je rappelle qu'il ne doit pas attendre que diverses demandes soient émises! Changer cela nous éviterait de revenir sur certains points très problématiques qui causent beaucoup de tort à nos travaux sur différents projets.

Je demande donc clairement au Conseil administratif, comme l'a fait mon préopinant vert M. Rossiaud – une fois n'est pas coutume – mais pas dans le même ordre, de faire en sorte que la consultation des associations concernées et la concertation aient lieu au bon moment, au lieu de nous servir ensuite une sorte de liste du Père Noël qui pose problème, je l'ai déjà dit.

Le deuxième point central, ici, qui cause souvent beaucoup de questionnements et de remous en raison de sa nature relativement émotionnelle, c'est la problématique de la fermeture des préaux. Contrairement à ce qu'a dit mon préopinant M. Gauthier, cette question n'apparaît pas seulement en filigrane dans la proposition PR-1239, mais elle est primordiale dans ce dossier!

Lorsque nous posons des questions pour savoir quelles sont les possibilités envisageables, quelle est la vision du Conseil administratif et quelles sont les options qu'il propose, on nous répond très régulièrement – tant en séance plénière qu'en commission des travaux et des constructions – que la fermeture des préaux n'est pas possible, qu'elle n'est pas voulue par les associations, etc. Evidemment, cela ne nous satisfait pas!

Telle est la raison pour laquelle nous remercions le Parti démocrate-chrétien d'avoir déposé sa recommandation, qui permettra de faire la lumière sur ce problème auquel nous reviendrons. Nous n'acceptons pas cette forme de censure qui nous semble parfois imposée par la majorité du Conseil administratif: jugeant que fermer les préaux n'est pas la solution, elle n'intervient pas pour faire en sorte de proposer des solutions intégrant la fermeture des préaux.

Pour les travaux de commission à venir sur des projets que le Conseil municipal devra traiter, nous remercions le Conseil administratif de bien vouloir tenir compte des éléments que j'ai mentionnés, afin que nous puissions ensuite travailler plus correctement.

(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)

M^me^ Marie Barbey-Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ferai juste quelques commentaires par rapport à ce qui a été dit précédemment. Je commencerai par la dette cachée… Je dois dire que cela me fait sourire, quand j'entends un représentant de l'extrême gauche se préoccuper de la dette cachée qu'on laisserait à nos enfants, si on ne s'occupait pas aujourd'hui de la serrurerie de l'école de Pâquis-Centre pour un coût de 1,4 million de francs… Jusqu'à présent, l'extrême gauche avait plutôt pour habitude de nous dire que la dette était virtuelle! Je salue en tout cas cette évolution positive de la pensée d'extrême gauche, et je me réjouis qu'elle se préoccupe aujourd'hui de la dette…

Plus sérieusement, venons-en aux discours franchement ridicules sur le fait que nous ferions supposément une école au rabais, ici, parce que les Pâquis sont sur la rive droite. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous allons mettre 33 millions de francs pour rénover l'école de Pâquis-Centre! Trente-trois millions auxquels il faut ajouter 2,3 millions de francs votés récemment pour la rénovation de la piscine de cette école. Au total, nous dépenserons donc 35 millions de francs pour l'école de Pâquis-Centre. J'ai vérifié: le crédit pour l'école des Crêts-de-Champel était de 24 millions de francs. Pour les pauvres élèves de la rive gauche, on a dépensé 24 millions de francs, alors que pour les élèves de la rive droite on mettra 35 millions de francs. Par conséquent, je crois que les discours totalement ridicules sur les prétendues différences et autres inégalités de traitement entre les élèves de la rive gauche et de la rive droite ne tiennent vraiment pas la route.

L'école de Pâquis-Centre sera magnifique et elle répondra à toutes les normes de sécurité, que ce soit en termes d'amiante, de protection contre les incendies, etc. Le Parti démocrate-chrétien s'en réjouit fortement car, comme nous l'avons

dit, nous sommes persuadés qu'il y a une corrélation entre la qualité des infrastructures scolaires et les résultats scolaires des enfants.

Enfin, en ce qui concerne la problématique de la fermeture des préaux, je relis ici, dans le rapport PR-1239 A de M. de Battista, les propos tenus par le représentant de l'Association des parents d'élèves de Pâquis (APE) en commission des travaux et des constructions: «M. Forster explique que l'APE est d'avis qu'en règle générale il n'y a pas dans le quartier d'espaces dédiés aux enfants. Le préau de l'école de Pâquis-Centre est donc le lieu où ils peuvent jouer après l'école et le week-end. L'APE est favorable à une fermeture nocturne de tout le préau, mais pas pendant la journée.» Voilà ce que nous a dit le représentant des parents d'élèves de cette école.

La recommandation du Parti démocrate-chrétien ne demande pas la fermeture immédiate du préau, j'y ai mis toutes les cautèles nécessaires. Elle demande simplement au Conseil administratif de prendre langue avec l'APE pour réfléchir à la fermeture de ce préau la nuit. Ce que je constate, c'est que la gauche ne veut même pas réfléchir à cette éventualité, alors que les parents réclament une telle mesure! Je dois dire que je suis assez atterrée par ce déni de réalité de la gauche – mais cela ne m'empêche pas de continuer à me battre pour résoudre le problème.

Nous avons déjà dû déposer, à l'époque, plusieurs motions pour obtenir le nettoyage des préaux le week-end, car durant de nombreuses années ce n'était pas fait. Résultat: ils étaient pleins de débris de verre, de déchets, d'urine et j'en passe. Cette situation a duré des années et des années! On nous disait: «Circulez, il n'y a rien à voir, tout va bien dans les préaux!» Il a fallu que nous déposions plusieurs motions et aussi que des parents se plaignent, pour que finalement le Conseil administratif entende ces plaintes et bouge… Je salue le fait que, depuis un an, les préaux genevois sont nettoyés le week-end. On y voit une grande différence par rapport à avant.

Aux Pâquis, cependant, ce n'est pas satisfaisant, car ce quartier connaît des problèmes d'insécurité beaucoup plus sérieux, notamment à cause des dealers qui causent des nuisances et des désagréments extrêmement graves pour les élèves. Notre recommandation ne demande pas grand-chose, mais simplement que l'on réfléchisse à la problématique de la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre la nuit. Je trouve franchement atterrant d'entendre ce soir la gauche nous dire qu'il n'y a même pas besoin de réfléchir, parce que, finalement, il n'y a pas de problème… *(Applaudissements.)*

M. Stéphane Guex (HP). Ça tombe bien que je parle juste après M^me^ Barbey-Chappuis, car ainsi je peux témoigner du fait qu'il n'y a pas qu'une seule gauche, mais que la gauche comporte différents courants. Il y a des gens de gauche qui

pensent! En effet, nous ne sommes pas tous des communistes mangeurs d'enfants, comme le craint le camarade Zogg. Pardon pour le mot «camarade», j'aurais dû dire le caporal Zogg… Donc, il y a des gens de gauche qui sont favorables à la fermeture des préaux, Madame Barbey-Chappuis, détrompez-vous.

Je voulais intervenir pour donner deux ou trois précisions sur mon amendement, qui est formulé comme suit:

Projet d'amendement

Revenir à l'option 3 de la proposition PR-1239 non amendée.

J'ai déposé cet amendement au cas où nous nous attarderions et ne retiendrions que l'option 3 amendée lors du vote qui suivra. Je demande le retour à l'option 3 initiale telle qu'elle figure dans la proposition PR-1239 du Conseil administratif, à savoir le rétablissement des 69 000 francs pour l'optimisation des locaux techniques et des 15 000 francs dévolus à la construction de la fameuse porte à la rue du Môle, montants retranchés par l'amendement accepté en commission. On l'a dit, les habitants du quartier réclament cette porte à cor et à cri! Il est très curieux de voir que, finalement, c'est seulement au niveau des autorités qu'ils ne sont pas entendus… Je n'ai rencontré que des habitants favorables à la création de cet accès par la rue du Môle, je ne comprends donc pas pourquoi l'information n'est pas parvenue en commission. Enfin, il y a apparemment des problèmes de transmission…

Cela dit, pour moi et pour mon camarade du Parti radical de gauche Pierre Gauthier, il est clair que l'option 4 est la plus intéressante, puisqu'elle contient tout. Nous soutiendrons également l'amendement d'Ensemble à gauche.

Quant aux mesures d'économie que le Parti libéral-radical et d'autres comptent faire, j'aurais envie de leur rétorquer par des leçons qu'on reçoit généralement de leur part: la droite – et notamment le Parti libéral-radical – nous dit souvent que tout ce qui est bon marché est cher. Donc pensez-y, Mesdames et Messieurs des rangs d'en face! Mettez le paquet pour la rénovation de l'école de Pâquis-Centre!

Une voix. A 35 millions de francs!

M. Stéphane Guex. A 35 millions de francs, oui!

Une voix. Mais laisse-le parler!

M. Stéphane Guex. Allons jusqu'à l'option 4.

Le président. Adressez-vous au président, Monsieur Guex, vous n'avez pas à interpeller vos collègues ni à vous laisser interrompre.

M. Stéphane Guex. Je me suis égaré, Monsieur le président. Excusez-moi, j'ai entendu une voix devant moi…

Le président. Oui, mais essayons de nous respecter mutuellement et d'avoir un discours cohérent.

M. Stéphane Guex. Pardonnez mon égarement!

Le président. Voilà, allez-y, Monsieur Guex, terminez!

M. Stéphane Guex. Mea culpa! J'en ai terminé. Je voulais juste ajouter qu'il faut renvoyer les pétitions P-367 et P-371 au Conseil administratif et, idéalement, voter pour l'option 4 avec l'amendement d'Ensemble à gauche. Si c'est l'option 3 qui est mise aux voix, je demande par mon amendement qu'on en revienne à sa formulation initiale non amendée. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Mesdames et Messieurs, je lève la séance; nous poursuivrons nos travaux sur ces trois objets à 20 h 30. Je vous rappelle que la commission du règlement est attendue à 19 h à la salle Nicolas-Bogueret et que la commission des finances s'y réunira à 20 h 15.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 3950

2. Communications du Conseil administratif 3950

3. Communications du bureau du Conseil municipal 3950

4. Projet de délibération du 14 novembre 2017 de M[mes] et MM. Patricia Richard, Alia Chaker Mangeat, Michèle Roullet, Vincent Schaller, Daniel Sormanni et Eric Bertinat: «Modification du règlement des installations sportives de la Ville de Genève du 26 juillet 2017» (PRD-159). Suite du troisième débat 3951

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mai 2017 en vue de l'ouverture de quatre crédits pour un montant total brut de 9 769 850 francs et net de 5 858 150 francs, soit:
   Délibérations I et II: deux crédits complémentaires (travaux)
   – 5 232 150 francs, complémentaires au crédit de 58 679 900 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), destinés à la réalisation des travaux imprévus dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité, ainsi qu'à l'augmentation des frais induits liés à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre;
   – 3 911 700 francs brut, complémentaires au crédit de 58 679 900 francs voté le 20 mai 2014 (PR-1063/1), financés intégralement par une fondation privée genevoise et l'octroi d'une subvention fédérale, soit 0 franc net, destinés à la réalisation de travaux complémentaires de restauration des foyers patrimoniaux ainsi que des éléments en pierre de taille et sculptures, dans le cadre du projet de rénovation partielle et de création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre, situé à la place de Neuve, sur la parcelle N° 5038, feuille N° 31, section Cité.
   Délibérations III et IV: deux subventions d'investissements octroyées à la Fondation du Grand Théâtre
   – 248 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour participer aux travaux d'aménagement de l'Opéra des Nations;

– 378 000 francs destinés à une subvention d'investissement octroyée à la Fondation du Grand Théâtre, pour financer l'acquisition d'un système d'interphonie pour la scène de la place de Neuve (PR-1236 A). Troisième débat 3960

6.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 mai 2017 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire au crédit de 29 455 800 francs voté le 23 novembre 2016 (PR-1165/1) pour la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre, sise sur les parcelles N[os] 7059 et 7142, section Cité, propriétés de la Ville de Genève sises rue de Berne 50, soit:
– option 1: 588 700 francs destinés à la réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et par la simplification de l'assainissement des serrureries des fenêtres;
– option 2: 2 076 900 francs destinés à la réalisation de travaux nécessités par la suppression d'éléments de programme pour les utilisateurs et de travaux d'amélioration de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres;
– option 3: 1 491 200 francs destinés à la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la maison de quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation;
– option 4: 2 979 400 francs destinés à la réalisation de travaux d'amélioration de la sécurité du site en condamnant des «recoins couverts», de création d'une salle polyvalente, de deux préaux couverts complémentaires, d'une porte d'accès supplémentaire à la maison de quartier côté rue du Môle, ainsi que de divers travaux d'amélioration de la rénovation, dont ceux de la qualité de l'assainissement des serrureries des fenêtres (PR-1239 A). . . . 3970

6.b) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 4 avril 2017: «Pour le maintien de la Source bleue dans le quartier des Pâquis» (P-367 A) 4018

6.c) Rapports de majorité et de minorité de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 26 juin 2017: «Pour la réalisation de tous les équipements socioculturels prévus dans la rénovation de l'école de Pâquis-Centre» (P-371 A/B) 4023

7. Propositions des conseillers municipaux 4056

8. Interpellations 4056

9. Questions écrites 4056

Le mémorialiste:
Ramzi Touma